RECUEIL

DES INTERROGATOIRES

SUBIS

PAR LE GENÉRAL MOREAU,

Des interrogatoires de quelques-uns de ses co-accusés, des procès-verbaux de confrontation, et autres pièces produites au soutien de l'accusation dirigée contre ce général.

Cc
F
7495

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.
Prairial an XII.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

AVERTISSEMENT.

MOREAU est arrêté le 25 pluviôse. Le soir du même jour, il est interrogé par le Grand-Juge. (Pièce n.° 1.)

Le 29, il persiste dans son premier interrogatoire. (Pièce n.° 2.)

Le Grand-Juge, muni de tous les témoignages et preuves qui sortent des divers interrogatoires ci-après, envoie toutes les pièces au Tribunal criminel de la Seine, le 15 ventôse.

Le 17 ventôse, le juge instructeur fait subir à *Moreau* l'interrogatoire n.° 3. Ce général persiste dans les réponses qu'il a faites au Grand-Juge.

Le même jour, il envoie au Grand-Juge une lettre pour le Premier Consul. (N.os 4 et 5.)

Réponse du Grand-Juge. (N.° 6.)

Moreau reste dans un état de dénégation absolue jusqu'au 9 germinal, persistant pendant les quarante-quatre jours qui ont suivi son premier interrogatoire, à affirmer qu'il n'a point vu *Pichegru*. Enfin, le 9 germinal, il est confronté avec *Rolland*. C'est alors que pour la première fois, il avoue avoir vu *Pichegru* chez lui, et avoir communiqué avec ce général par *Fresnières* et par *Rolland*. (N.° 7.)

Dans la confrontation avec *Couchery*, du 12 germinal (n.° 8), *Moreau* reconnaît une autre entrevue qui a eu lieu encore chez lui avec *Pichegru*. *Couchery* et *Lajolais* y ont accompagné ce dernier.

(N.° 9.) Confrontation de *Moreau* avec *Lajolais*, du 29 germinal.

(N.° 10.) Déclaration du 24 pluviôse, de *Bouvet-de-Lozier*, arrêté le 22.

Interrogatoire du même *Bouvet*, le 30 pluviôse. (N.° 11.)

(N.os 12 et 13.) Les interrogatoires subis par *Rolland*, arrêté la nuit du 24 pluviôse.

Interrogatoires de *Lajolais*, arrêté le 25. (N.os 14, 15, 16, 17 et 18.)

(N.o 19.) Interrogatoire de *Pichegru*, arrêté le 8 ventôse.

Il nie avoir conféré avec *David* et *Lajolais*, au sujet de *Moreau ;*

Il nie savoir que *Georges* soit en France, et s'étonne de voir accoler son nom avec celui-là ; il nie avoir vu *Moreau*, et s'étonne qu'on le croie réconcilié avec ce général, *quand ils ne se sont point arrangés ensemble, comme cela a lieu entre militaires.*

(N.o 20.) Confrontation de *Pichegru* avec plusieurs individus, qui reconnaissent l'avoir vu avec *Georges* près la falaise de Biville, et à Paris.

Interrogatoire de *Georges*, arrêté le 18 ventôse. (N.os 21 et 22.)

(N.° 23.) Interrogatoire de *Couchery*, du 8 germinal. Il confirme les dépositions de *Rolland* et *Lajolais* sur les communications entre *Pichegru* et *Moreau*.

(N.° 24.) Déclaration du même, du 10 germinal, appuyant et développant l'interrogatoire qui précède.

(N.° 25.) Ordre du 26 pluviôse, pour l'arrestation de *Fresnières*, secrétaire de *Moreau* (1).

Interrogatoires de *Léridan*, arrêté le 18 ventôse avec *Georges*. (N.os 25, 26, 27, 28, 29 et 30.) Il spécifie (n.os 28 et 29) les entrevues de *Fresnières* avec *Joyau*.

---

(1) *Fresnières* se trouvait la veille, 25 pluviôse, à l'apposition des scellés chez *Moreau*, et avait passé la journée dans la maison de ce général. Ce n'est que le 26 que la police eut connaissance de ses relations intimes avec *Joyau*, l'aide-de-camp de *Georges*: ce fut alors seulement que le mandat fut lancé contre *Fresnières*. *Lajolais* confirme et précise, dans son interrogatoire du 27 (n.° 15), ces mêmes relations. *Couchery* les reconnaît aussi. *Léridan* en parle d'une manière positive dans ses interrogatoires n.os 28 et 29.

(N.° 31.) Procès-verbal de reconnaissance de *Rolland* avec *Moreau*, *Pichegru* et *Lajolais*.

(N.° 32.) Confrontation de *Rolland* avec *Pichegru*. Celui-ci nie simplement, mais sans vouloir contredire ni rien discuter en particulier.

(N.° 33.) Interrogatoire du major *Ruzilion*, aide-de-camp et ami de *Pichegru*. Il a été arrêté le 14 ventôse; il avoue l'ensemble de la conjuration. Il a connu, par les *Polignac*,

---

Moreau, interrogé le 29 pluviôse sur les propositions à lui faites par *Fresnières* de la part de *Joyaut*, et sur les réponses qu'il y avait faites par l'organe de *Fresnières*, se persuada que *Fresnières* était arrêté, et il convint de ces faits seulement.

On peut remarquer ici que *Moreau*, qui avait toujours nié, avoir vu *Pichegru*, n'avoua une première entrevue avec lui qu'après avoir connu l'interrogatoire de *Rolland*. *Lajolais* et *Couchery* ayant parlé d'une autre entrevue, *Moreau* convint encore de celle-là. Quant à la troisième sur le boulevart, il continue de la nier, quoique certifiée par les mêmes témoignages : elle n'est cependant pas plus criminelle que les deux autres..... si *Georges* n'y était pas.

par le marquis de *Rivière*, et par *Lajolais*; que *Moreau* devait favoriser le renversement du Gouvernement.

RECUEIL

DES INTERROGATOIRES subis par le général MOREAU, *des interrogatoires de quelques-uns de ses coaccusés, des procès-verbaux de confrontation, et autres pièces produites au soutien de l'accusation dirigée contre ce général.*

N.° 1.er

PREMIER INTERROGATOIRE subi par le Général Moreau *devant le Grand-juge Ministre de la justice.*

CEJOURDHUI, 25 pluviôse an 12, 11 heures du soir,

Nous, Grand-juge Ministre de la justice, sommes transporté en la prison du Temple, accompagné du C.en *Locré*, secrétaire général du Conseil d'état, et nommé par le Gouvernement notre secrétaire en cette partie;

Où étant, nous avons fait comparaître devant nous le général *Moreau*, détenu en la même prison, auquel nous avons fait prêter son interrogatoire ainsi qu'il suit :

Interrogé de ses nom, prénoms, âge, qualité et demeure,

A répondu : *Jean-Victor Moreau*, âgé de 40 ans, général, demeurant à Paris, rue d'Anjou.

Interrogé s'il sait pourquoi il a été arrêté,

A répondu qu'il l'a appris en arrivant dans la prison.

Interrogé s'il connaît *Georges*,

A répondu qu'il ne le connaît que de réputation.

Interrogé s'il sait que *Georges* était à Paris,

A répondu qu'il n'en a été informé que par les bruits publics, à raison des arrestations qui se faisaient pour le trouver.

Interrogé s'il a eu des relations avec *Georges* depuis qu'il est à Paris,

A répondu que non.

Interrogé s'il est à sa connaissance que *Georges* soit venu à Paris à la tête d'une bande de brigands, pour exterminer le chef de l'État,

A répondu que non.

Interrogé s'il a eu des relations avec *Georges* pendant que celui-ci était à Londres,

A répondu qu'il n'en a jamais eu.

Interrogé s'il sait que *Pichegru* soit à Paris,

A répondu que non.

Interrogé s'il l'a vu,

A répondu que non.

Interrogé s'il n'a eu aucun renseignement sur le séjour de *Pichegru* à Paris dans le courant de ce mois et du mois précédent,

A répondu que non.

Interrogé s'il a entendu dire que *Pichegru* fût à Paris,

A répondu qu'il ne peut dire positivement qu'il l'a entendu dire, parce qu'il n'en a oui parler que d'une manière vague dans la société.

Interrogé s'il a eu des relations avec *Pichegru* pendant qu'il était à Londres,

A répondu que non.

Interrogé s'il ne lui a envoyé personne à Londres,

A répondu qu'il n'a jamais envoyé personne à Londres.

Interrogé s'il a été lié autrefois avec lui, et depuis brouillé,

A répondu qu'il a été lié avec lui dans le temps qu'il servait sous ses ordres à l'armée du Nord; qu'il ignore si le devoir qu'il a rempli envers le Gouvernement au sujet de *Pichegru*, l'a brouillé avec ce dernier, n'ayant eu aucune communication avec lui depuis cette époque.

Interrogé s'il n'a chargé personne de négocier un accommodement avec *Pichegru*,

A répondu que non.

Interrogé si *Pichegru* n'a chargé personne de le réconcilier avec lui,

A répondu qu'il l'ignore; que plusieurs personnes lui ayant fait des complimens de la part de *Pichegru*,

ne lui ont pas dit qu'elles étaient chargées de les réconcilier.

Interrogé de nouveau si aucune négociation n'a été entamée ni par lui, ni par *Pichegru*, ni par un tiers pour les réconcilier,

A répondu qu'il persiste dans les réponses précédentes.

Interpellé s'il n'a jamais vu *Georges* depuis nos guerres civiles,

A répondu que non.

Interrogé s'il connaît le général *Lajolais*,

A répondu que ce général a servi sous ses ordres.

Interrogé s'il l'a vu souvent à Paris dans le courant de l'an 11 et de l'an 12,

A répondu que *Lajolais* est venu chez lui deux ou trois fois, autant qu'il s'en rappelle.

Interrogé s'il est à sa connaissance que *Lajolais* ait été à Londres dans les derniers temps,

A répondu que non.

Interrogé s'il a envoyé *Lajolais* à Londres, à *Pichegru*,

A répondu que non; que *Lajolais* ne s'est présenté chez lui que pour lui demander des apostilles.

Interrogé s'il ne l'a chargé d'aucune mission pour ce pays ni pour aucun autre,

A répondu que non.

A lui observé qu'il y a cependant des preuves que *Lajolais* a été à Londres,

A répondu qu'il l'ignore.

Interrogé si *Lajolais* lui a dit qu'il avait été à Londres,

A répondu que non.

Interrogé s'il a vu *Lajolais* à Paris depuis peu,

A répondu qu'il l'a vu il y a environ deux mois, autant qu'il s'en rappelle.

Interpellé si *Lajolais* l'a entretenu d'aucune mission dont il fût chargé,

A répondu que non; que tout s'est réduit de sa part à lui demander des apostilles pour être employé.

Interrogé de nouveau s'il n'a vu à Paris ni *Georges*, ni *Pichegru*, ni personne qui tînt à leur parti,

A répondu que non.

Interrogé s'il n'a jamais chargé *David* d'aucune commission auprès de *Pichegru*, ni *Pichegru* auprès de lui,

A répondu que non, et qu'il ne connaît même pas que *David* ait été à Londres, quand il l'a vu à Paris; qu'il l'a connu à l'armée, où cet individu a été employé sous lui; qu'il ignore si *Pichegru* l'a chargé de quelque mission.

Interrogé s'il n'a rien à ajouter,

A répondu que non.

Lecture faite, &c.

Ainsi signé MOREAU, REGNIER, J. G. LOCRÉ.

N.° 2.

INTERROGATOIRE du Général Moreau.

CEJOURD'HUI, 29 pluviôse an 12 de la République ;

Nous, Grand-juge Ministre de la justice, nous sommes transporté en la prison du Temple, accompagné du C.^en *Locré*, secrétaire général du Conseil d'état, nommé par le Gouvernement notre secrétaire en cette partie, et avons fait comparaître le général *Moreau*, détenu en ladite prison, auquel avons fait prêter interrogatoire ainsi qu'il suit :

Interrogé quel était auprès de lui l'emploi du C.^en *Fresnières*,

Répond qu'il était à lui un secrétaire.

Interrogé s'il lui accordait sa confiance,

Répond qu'il lui accorde la confiance qu'on accorde à un jeune homme qui a rempli plusieurs années les fonctions de secrétaire sans qu'on ait à s'en plaindre, et dont on a même lieu de se louer.

Interrogé s'il croit que, si *Fresnières* eût su que *Georges* et sa bande eussent été à Paris, il l'en eût averti lui général,

Répond qu'il l'ignore.

Interrogé si le C.^en *Fresnières* l'a prévenu, pendant les quatre premiers mois de cette année, des con-

férences qu'il a eues dans le même temps avec un des hommes de *Georges*, s'il lui a fait part de ce que *Georges* desirait de lui général, si lui général l'a chargé de porter à *Georges* une réponse de sa part,

A rédigé lui-même sa réponse, et l'a communiquée ainsi qu'il suit :

Il y a *quelques mois*, le C.^en *Fresnières* me dit que quelqu'un qui lui avait dit l'avoir connu à Rennes, mais que lui ne connaissait pas, lui avait dit de *me demander* si à raison de l'oubli et de l'abandon *où me laissait le Gouvernement*, je ne voulais *pas prendre d'engagement* avec les princes français de les servir dans le cas de changement qui pourrait survenir dans le Gouvernement. Je dis au C.^en *Fresnières* : Si vous *revoyez* cette personne, dites-lui que si j'avais eu à servir les princes, c'eût été quand j'étais à la tête des armées, où l'on m'en avait déjà fait la proposition, et non après les victoires des Français, le Gouvernement consolidé, et moi simple particulier; que cela était de la plus haute folie. Quelques jours après, le C.^en *Fresnières* me dit qu'on était venu chercher ma réponse, et qu'il l'avait rendue. Mais on n'y parlait ni de *Georges* ni de qui que ce soit. Au surplus, le C.^en *Fresnières* ne m'a jamais parlé de *Georges*, et jamais je ne l'ai chargé par conséquent de lui porter une réponse de ma part.

Interrogé s'il est à sa connaissance que le C.^en

Fresnières ait connu l'instant de l'arrivée de *Georges* à Paris,

Répond que non.

Interrogé si le C.^en *Fresnières* l'a instruit qu'il ait vu *Pichegru* à Paris,

Répond que non.

Interrogé si le C.^en *Fresnières* lui a dit qu'il ait été dans la même voiture avec *Pichegru*, à Paris!

Répond que non.

Interrogé quelle importance il attache à dire, comme il l'a fait dans son premier interrogatoire, qu'il n'a pas vu le général *Lajolais* à Paris depuis deux mois,

Répond qu'il n'en attache aucune; que d'ailleurs, il ne peut pas fixer l'époque précise où il l'a vu la dernière fois.

Interrogé s'il est à sa connaissance que le C.^en *Fresnières* ait vu le général *Lajolais* à Paris, dans le courant du présent mois,

Répond que non.

Interrogé s'il connaît *Fauche-Borel*, et s'il croit que cet individu soit à Paris,

Répond qu'il ne le connaît pas personnellement, mais seulement de nom, et qu'on lui a dit qu'il était détenu au Temple.

Interrogé s'il n'a rien à changer, ajouter ou dimi-

nuer à son précédent interrogatoire, dont on lui donnera lecture, s'il le desire,

A pris communication de l'interrogatoire du 25 de ce mois, et a rédigé sa réponse ainsi qu'il suit:

Qu'il n'a d'observations à faire que sur l'avant-dernier interrogat relatif au C.^en *David;* qu'il observe à cet égard, qu'il y a environ dix-huit mois que le C.^en *David* lui écrivit pour lui demander s'il était vrai qu'il fût opposant à la rentrée de *Pichegru* en France, le seul des députés proscrits en fructidor, qui ne fût pas rentré ; qu'il répondit au C.^en *David*, que bien loin d'être opposant, il était prêt à témoigner au Gouvernement une intention contraire.

Cette réponse fut connue d'un officier général, qui s'empressa de demander au premier Consul, la rentrée de *Pichegru;* et quelque temps après, le C.^en *David* fit ses remerciemens à lui général *Moreau*, de la part du général *Pichegru.*

Lecture à lui faite du présent interrogatoire et de ses réponses, a déclaré persister dans ses réponses, et n'avoir rien à ajouter, ni diminuer, ni changer; et a signé avec nous et notre secrétaire.

Ainsisigné MOREAU, REGNIER, J. G. LOCRÉ.

N.° 3.

INTERROGATOIRE subi par le Général Moreau *devant le Juge instructeur, le 17 Ventôse an 12.*

CEJOURD'HUI 17 ventôse an 12, 8 heures de relevée,

Nous *Jacques-Alexis Thuriot* juge du tribunal criminel et spécial du département de la Seine, commissaire nommé par ordonnance du président, en date du 16 ventôse présent mois, pour instruire contre *Georges, Pichegru,* le général *Moreau* et autres prévenus de conspiration contre la personne du Premier Consul, et contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, nous sommes transporté en la prison du Temple, assisté d'*André-Étienne Fremyn*, commis-greffier assermenté, et avons fait comparaître par-devant nous le général *Moreau*, détenu en ladite prison, auquel avons fait subir l'interrogatoire ainsi qu'il suit :

Interrogé de ses noms, prénoms, âge, qualité et demeure ?

A répondu *Jean-Victor Moreau*, âgé de quarante ans, général, demeurant à Paris, rue d'Anjou-S.t-Honoré.

Interrogé, après lecture faite de deux interrogatoires par lui subis en ladite prison du Temple

les 25 et 29 pluviôse dernier, devant le Grand-juge, Ministre de la justice, assisté du C. *Locré*, secrétaire général du Conseil d'état, et nommé par le Gouvernement, son secrétaire à cet égard, de déclarer s'il persiste dans les réponses par lui faites et consignées aux procès-verbaux desdits jours 25 et 29 pluviôse dernier qui constatent lesdits interrogatoires, signés de lui, du C. *Regnier*, Grand-juge, et du C. *Locré*, en ladite qualité,

A répondu : Oui, Citoyen, je persiste dans les réponses par moi faites et consignées dans lesdits procès-verbaux des 25 et 29 pluviôse dernier, constatant les interrogatoires par moi subis devant le Grand-juge Ministre de la justice, par moi signés, et dont il vient de m'être donné lecture.

Le général *Moreau* nous ayant en cet instant invité à supercéder à toute interpellation jusqu'à demain 7 heures du soir, nous y avons consenti.

Lecture à lui faite du présent, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et a signé avec nous et le commis-greffier, *Signé* MOREAU, REGNIER, J. G. LOCRÉ.

N.° 4.

Le Général Moreau *au Grand-juge Ministre de la justice.*

« Citoyen Ministre, je vous envoie ci-joint » une lettre pour le Premier Consul ; je vous prie, » en la lui remettant, de l'engager à la lire avec la » plus grande attention.

» Je ne doute pas qu'il n'apprécie la position où » je me trouve, et qu'il ne se hâte de prononcer sur » mon sort.

» Je vous prie, citoyen Ministre, de recevoir l'as- » surance de la considération la plus distinguée, avec » laquelle je suis,

Signé le général Moreau.

» Je prie le Grand-juge de m'excuser ; j'ignorais » le jour, et je m'étais borné à mettre le mois. Au » Temple, ventôse an 12. »

N.° 5.

Lettre du Général Moreau *au* Premier Consul.

Le Général Moreau *au Général* Bonaparte, *Premier Consul de la République française.*

Au Temple, le 17 Ventôse an 12 de la République.

« Voilà bientôt un mois que je suis détenu » comme complice de *Georges* et de *Pichegru*, et je

» suis peut-être destiné à venir me disculper devant » les tribunaux, du crime d'attentat à la sûreté de » l'État et du chef du Gouvernement.

» J'étais loin de m'attendre, après avoir traversé » la révolution et la guerre, exempt du moindre » reproche d'incivisme et d'ambition, et sur-tout » quand à la tête de grandes armées victorieuses, où » j'aurais eu les moyens de les satisfaire, que ce » serait au moment où, vivant en simple particulier, » occupé de ma famille, et voyant un très-petit » nombre d'amis, qu'on puisse m'accuser d'une pa- » reille folie. Nul doute que mes anciennes liaisons » avec le général *Pichegru* ne soient les motifs de » cette accusation.

» Avant de parler de ma justification, permettez, » Général, que je remonte à la source de cette » liaison, et je ne doute pas de vous convaincre que » *les rapports qu'on peut conserver avec un ancien chef* » *et un ancien ami*, quoique divisés d'opinion, *et* » *ayant servi des partis différens*, sont loin d'être » criminels.

» Le général *Pichegru* vint prendre le comman- » dement de l'armée du Nord, au commencement » de la campagne de l'an 2. Il y avait environ six » mois que j'étais général de brigade. Je remplissais » par intérim les fonctions de divisionnaire. Content » de quelques succès et de mes dispositions à la

» première tournée de l'armée, il m'obtint très-
» promptement le grade que je remplissais momen-
» tanément.

» En entrant en campagne, il me donna le com-
» mandement de la moitié de l'armée, et me chargea
» des opérations les plus importantes.

» Deux mois avant la fin de la campagne, sa
» santé le força de s'absenter : le Gouvernement me
» chargea, sur sa demande, d'achever la conquête
» d'une partie du Brabant hollandais et de la Gueldre.
» Après la campagne d'hiver, qui nous rendit maî-
» tres du reste de la Hollande, il passa à l'armée
» du Haut-Rhin, me désigna pour son successeur, et
» la Convention nationale me chargea du comman-
» dement qu'il quittait. Un an après, je le remplaçai
» à l'armée du Rhin. Il fut appelé au Corps législatif,
» et alors je cessai d'avoir des rapports fréquens
» avec lui.

» Dans la *courte campagne* de l'an 5, nous prîmes
» les bureaux de l'état-major de l'armée ennemie :
» on m'apporta une grande quantité de papiers que
» le général *Desaix*, alors blessé, s'amusa à par-
» courir. Il nous parut, par cette correspondance,
» que *le général* Pichegru *avait eu des relations avec*
» *les princes français.* Cette découverte nous fit beau-
» coup de peine, et *à moi particulièrement.* Nous con-
» vînmes de la laisser en oubli. *Pichegru*, au Corps

» législatif, pouvait d'autant moins nuire à la chose » publique, que la paix était assurée. Je pris néan- » moins des précautions pour la sûreté de l'armée » relativement à un espionnage qui pouvait lui nuire. » Ces recherches et le déchiffrage avaient mis toutes » les pièces aux mains de plusieurs personnes.

» Les événemens du 18 fructidor s'annonçaient, » l'inquiétude était assez grande; en conséquence, » deux officiers qui avaient connaissance de *cette* » *correspondance, m'engagèrent à en donner connaissance* » *au Gouvernement,* et me firent entendre qu'elle » commençait à devenir assez publique, et qu'à » Strasbourg on s'apprêtait à en instruire le Direc- » toire.

» J'étais fonctionnaire public, et je ne pouvais » garder un plus long silence. Mais, sans m'adresser » directement au Gouvernement, j'en prévins *con-* » *fidentiellement le Directeur Barthelemy*, l'un de ses » membres, en le priant de me faire part de ses » conseils, et le prévenant que ces pièces, quoique » assez probantes, ne pouvaient *cependant faire des* » *preuves judiciaires*, puisque rien n'était signé, et » que presque tout était en chiffres.

» Ma lettre arriva à Paris peu d'instans après que » le C.^en *Barthelemy* eut été arrêté; et le Directoire, » à qui elle fut remise, me demanda les papiers dont » elle faisait mention.

» *Pichegru* fut à Cayenne, et, de retour, succes-
» sivement en Allemagne et en Angleterre ; je n'eus
» aucune relation avec lui. *Peu de temps après la paix*
» *d'Angleterre, M. David,* oncle du général *Souham*,
» qui avait *passé un an avec lui* à l'armée du Nord,
» m'écrivit que le général *Pichegru* était le seul des
» *fructidorisés non rentrés ;* et il me mandait qu'il
» était étonné *d'apprendre que c'était sur ma seule*
» *opposition* que vous vous refusiez à permettre son
» retour en France. Je répondis à M. *David,* que,
» loin d'être opposant à sa rentrée, je me ferais au
» contraire un devoir de la demander. Il communi-
» qua ma lettre à quelques personnes, et j'ai su
» qu'on vous fit positivement cette demande.

» Quelque temps après, M. *David* m'écrivit *qu'il*
» *avait engagé* Pichegru *à vous demander lui-même sa*
» *radiation ; mais qu'il avait répondu ne vouloir la de-*
» *mander qu'avec la certitude de l'obtenir.* Qu'au sur-
» plus, il le chargeait de me remercier de la réponse
» que j'avais faite à l'imputation d'être l'opposant à
» sa rentrée, et qu'il ne m'avait jamais cru capable
» d'un pareil procédé, et qu'il savait même que,
» dans l'affaire de *la correspondance de* Klinglin, *je*
» *m'étais trouvé dans une position très-délicate.* M. *Da-*
» *vid* m'écrivit encore trois ou quatre lettres très-
» insignifiantes sur ce sujet. Depuis son arrestation,
» il m'écrivit pour me prier de faire quelques

» demandes

» démarches en sa faveur. Je fus très-fâché que l'éloi-
» gnement où je me trouvais du Gouvernement, ne
» me permît pas d'éclairer votre justice à cet égard;
» et je ne doute pas qu'il n'eût été facile de vous faire
» revenir des préventions que l'on aurait pu vous
» donner. Je n'entendis plus parler de *Pichegru* que
» très-indirectement, et par des personnes que la
» guerre forçait de revenir en France. Depuis cette
» époque, jusques au moment où nous nous trou-
» vons, pendant les deux dernières campagnes d'Al-
» lemagne, et depuis la paix, il m'a été quelquefois
» fait des ouvertures assez éloignées pour savoir s'il
» serait possible de me faire entrer en relation avec
» les princes français. Je trouvai tout cela si ridi-
» cule, que je n'y fis pas même de réponse.

» Quant à la conspiration actuelle, je puis vous
» affirmer également que je suis loin d'y avoir eu la
» moindre part. Je vous avoue même que je suis à
» concevoir comment une poignée d'hommes épars
» peut espérer de changer la face de l'État, et de
» remettre sur le trône une famille, que les efforts
» de toute l'Europe, et la guerre civile réunis, n'ont
» pu parvenir à y placer; et que, sur-tout, je fusse
» assez déraisonnable, en y concourant, pour y
» perdre le fruit de tous mes travaux, qui devraient
» m'attirer de sa part des reproches continuels.

» Je vous le répète, Général, quelque proposi-

» tion qui m'ait été faite, je l'ai repoussée par opi-
» nion, et regardée comme la plus insigne de toutes
» les folies ; et quand on m'a présenté les chances
» de la descente en Angleterre comme favorables
» à un changement de gouvernement, j'ai répondu
» que le Sénat était l'autorité à laquelle tous les Fran-
» çais ne manqueraient pas de se réunir en cas de
» troubles, et que je serais le premier à me sou-
» mettre à ses ordres.

» De pareilles ouvertures faites à moi, particulier
» isolé, n'ayant voulu conserver nulle relation, ni
» dans l'armée, dont les neuf dixièmes ont servi sous
» mes ordres, ni avec aucune autorité constituée, ne
» pouvaient exiger de ma part qu'un refus. Une
» délation répugnait trop à mon caractère : presque
» toujours jugée avec sévérité, elle devient odieuse,
» et imprime un sceau de réprobation sur celui qui
» s'en est rendu coupable vis-à-vis des personnes à
» qui on doit de la reconnaissance, et avec qui on
» a eu d'anciennes liaisons d'amitié : le devoir même
» peut quelquefois céder au cri de l'opinion pu-
» blique.

» Voilà, Général, ce que j'avais à vous dire sur
» mes relations avec *Pichegru ;* elle vous convain-
» cront sûrement qu'on a tiré des inductions bien
» fausses et bien hasardées de démarches et d'actions,
» qui, peut-être imprudentes, étaient loin d'être cri-

» minelles; et je ne doute pas que si vous m'aviez
» fait demander sur la plupart de ces faits des expli-
» cations que je me serais empressé de vous donner,
» elles vous auraient évité les regrets d'ordonner
» une détention, et à moi l'humiliation d'être dans
» les fers, et peut-être d'être obligé d'aller devant
» les tribunaux dire que je ne suis pas un conspi-
» rateur, et appeler, à l'appui de ma justification,
» une probité de vingt-cinq ans qui ne s'est jamais
» démentie, et les services que j'ai rendus à mon
» pays. Je ne vous parlerai pas de ceux-ci, Général;
» j'ose croire qu'ils ne sont pas encore effacés de
» votre mémoire; mais je vous rappellerai que si
» l'envie de prendre part au Gouvernement de la
» France avait été un seul instant le but de mes
» services et de mon ambition, la carrière m'en a
» été ouverte d'une manière bien avantageuse, quel-
» ques instans avant votre retour d'Égypte, et sû-
» rement vous n'avez pas oublié le désintéressement
» que je mis à vous seconder au dix-huit brumaire.
» Des ennemis nous ont éloignés depuis ce temps:
» c'est avec bien des regrets que je me vois forcé
» de parler de moi et de ce que j'ai fait; mais dans
» un moment où je suis accusé d'être le complice
» de ceux qu'on regarde comme agissant d'après
» l'impulsion de l'Angleterre, j'aurai peut-être à
» me défendre moi même des pièges qu'elle me tend.

» J'ai l'amour-propre de croire qu'elle doit juger du » mal que je puis encore lui faire, par celui que je » lui ai fait.

» Si j'obtiens, Général, toute votre attention, » alors je ne doute plus de votre justice.

» J'attendrai votre décision sur mon sort, avec le » calme de l'innocence, mais non sans l'inquiétude » de voir triompher les ennemis qu'attire toujours » la célébrité.

» Je suis avec respect,

Le général MOREAU.

» Au Temple, le 17 Ventôse, an 12 de la République.

» *Signé et paraphé*, MOREAU, THURIOT » *et* BARRÉ.

N.° 6.

17 Ventôse an 12.

LETTRE du Grand-juge au Général Moreau.

« J'AI mis, C. Général *Moreau*, aujourd'hui à » 11 heures du soir, votre lettre de ce jour sous » les yeux du Premier Consul.

» Son cœur a été vivement affecté des mesures » de rigueur que la sûreté de l'État lui a commandées.

» A votre premier interrogatoire, et lorsque la » conspiration et votre complicité n'avaient point » encore été dénoncées aux premières autorités et à » la France entière, il m'avait chargé, si vous m'en » aviez témoigné le desir, de vous mener à l'heure » même devant lui. Vous eussiez pu contribuer à » tirer l'État du danger où il se trouvait encore.

» Avant de saisir la justice, j'ai voulu, par un » second interrogatoire, m'assurer s'il n'y avait pas » de possibilité de séparer votre nom de cette » odieuse affaire; vous ne m'en avez donné aucun » moyen.

» Maintenant que les poursuites juridiques sont » commencées, les lois veulent qu'aucune pièce à » charge ou à décharge ne puisse être soustraite aux » regards des juges, et le Gouvernement m'a or- » donné de faire joindre votre lettre à la procé- » dure. »

Signé REGNIER.

N.° 7.

INTERROGATOIRE de Jean-Victor Moreau.

CEJOURD'HUI, 9 germinal, l'an 12 de la République française,

Nous, *Jacques-Alexis Thuriot*, juge au tribunal criminel et spécial du département de la Seine,

commissaire nommé par ordonnance du citoyen président, en date du 16 ventôse an 12, pour instruire contre *Georges*, *Pichegru*, le général *Moreau*, et autres prévenus de conspiration contre la personne du Premier Consul, et contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, étant en la chambre d'instruction, maison du Temple, assisté de *Pierre-Jean Barré*, commis-greffier assermenté, avons fait extraire de la tour dite *maison de justice*, et amener par-devant nous le général *Moreau*, auquel avons demandé ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance, profession et domicile.

A répondu : *Jean-Victor Moreau*, âgé de 40 ans, natif de Morlaix, département du Finistère, général, demeurant à Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

Lui avons fait donner lecture de cinq lettres ;

La première, en date du 19 fructidor, sans énonciation d'année, portant en titre : *Au quartier général, à Strasbourg*, commençant par ces mots : *Vous vous rappellerez sûrement*, et finissant par ceux-ci : *De mon inviolable attachement*, signé *Moreau ;* portant pour suscription : *Au C.en* Barthelemy, *membre du Directoire de la République française,*

A lui seul.

Paris.

Timbrée en marge : *Archives du Gouvernement*, et portant dessus : *Armée de Rhin et Moselle.*

La seconde, en date du 24 fructidor an 5, portant également en marge : *Armée de Rhin et Moselle*, et en tête : *Au quartier général ;*

Ladite lettre adressée au Directoire exécutif, commençant par ces mots : *Je n'ai reçu que le 22, très-tard ;* finissant par ceux-ci : *Son courage a sauvé la République.*

Salut et respect, *signé* MOREAU.

La troisième, datée de Paris, 27 vendémiaire an 7, timbrée : *Archives du Gouvernement*, portant en tête . *Le général* Moreau *au Directoire exécutif de la République française*, commençant par ces mots : *Le ministre de la guerre*, et finissant par ceux-ci : *Au lieu d'être les échos de leurs calomniateurs.*

Salut et respect, *signé* MOREAU.

La quatrième, datée du Temple, 17 ventôse an 12, portant en tête : *Le général* Moreau *au Grand-juge Ministre de la justice*, commençant par ces mots : *Je vous envoie ci-joint*, finissant par ceux-ci : *de la considération la plus distinguée avec laquelle je suis*, signé *le général* Moreau.

A laquelle lettre est jointe l'enveloppe portant adresse : *Au Grand-juge.*

La cinquième, datée du Temple, 17 ventôse an

12, portant en tête : *Le général* Moreau *au général* Bonaparte, *Premier Consul de la République française*, commençant par ces mots : *Voilà bientôt un mois*, finissant par ceux ci : *les ennemis qu'attire toujours la célébrité. Je suis avec respect, le général* Moreau.

Lui avons fait ensuite représenter lesdites cinq lettres et ladite adresse, pour qu'il pût les examiner; et examen fait desdites pièces, l'avons interpellé de déclarer s'il reconnaissait lesdites lettres pour avoir été écrites et signées par lui, et ladite adresse pour être également écrite par lui.

A répondu : Oui, Citoyen, les cinq lettres ont été écrites et signées par moi.

Interpellé de déclarer s'il voulait signer et parapher lesdites cinq lettres et ladite adresse,

A répondu : Oui, Citoyen; et il les a à l'instant signées et paraphées avec nous et ledit greffier.

Lecture faite du présent, le général *Moreau* a dit icelui être exact, a persisté et signé avec nous et le greffier; ainsi signé *Moreau*, *Thuriot* et *Barré*.

Et de suite avons fait paraître devant nous *Henri-Odille-Pierre-Jean Rolland*, extrait de la prison de l'Abbaye ce matin, en vertu d'ordre par nous donné, et transféré maison de justice du Temple et en présence du général *Moreau*.

Avons alors fait donner lecture au général *Moreau*

des deux interrogatoires subis par ledit *Rolland*, les 25 et 29 pluviôse dernier, devant le C.^en *Réal*, conseiller d'état, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la sûreté et à la tranquillité intérieures de la République.

L'avons interpellé de déclarer s'il avait des observations à faire sur les réponses et déclarations dudit *Rolland*, consignées auxdits deux interrogatoires. A répondu : Ma lettre au Premier Consul, en date du 17 ventôse dernier, contient les réflexions que j'ai à faire sur les réponses et déclarations dans les deux interrogatoires dont il s'agit.

Après lui avoir observé que par sa lettre au Premier Consul, il ne répondait point aux faits détaillés dans lesdites réponses et déclarations de *Rolland*, et ne faisait point d'indication des personnes, lui avons fait donner lecture desdits deux interrogatoires, afin qu'il pût s'expliquer successivement sur chaque article sur lequel il prétendait avoir des observations à faire.

Après avoir entendu successivement la lecture de tous les articles de l'interrogatoire du 21 pluviôse dernier,

Il a dit : Je n'ai aucunes observations à faire sur le premier interrogatoire.

Il a alors demandé à lire lui-même le second

interrogatoire dudit *Rolland*, du 29 du même mois, ce à quoi nous avons consenti.

Pendant la lecture qui lui a ensuite été donnée dudit second interrogatoire, il a fait les observations suivantes :

Je n'ai point dit à *Rolland* que je logerais volontiers *Pichegru*, si je n'avais point à craindre que mes domestiques le reconnussent.

Je lui ai dit que j'aurais du plaisir à rendre service à *Pichegru*, mais que je ne le logerais pas.

Rolland est à la vérité venu une seconde fois chez moi, pour me parler de *Pichegru*. Je sais que c'est dans le mois de pluviôse dernier, mais je ne puis préciser la date; il me dit que *Pichegru* était logé chez lui, et qu'il desirait me voir. Je lui demandai quel en était le motif; il me répondit qu'il l'ignorait, mais qu'il croyait que c'était pour me parler des moyens de quitter la France. Je lui dis que j'enverrais *Fresnières*, mon secrétaire, chez lui *Rolland*, pour savoir ce que *Pichegru* desirait. Je chargeai en effet *Fresnières*, mon secrétaire, d'aller chez *Rolland* pour causer avec *Pichegru*, pour savoir ce qu'il voulait.

Le soir, en sortant de table, on me dit que quelqu'un me demandait. Je passai dans ma chambre; je fus fort étonné d'y trouver *Pichegru*, n'ayant

encore reçu aucune réponse de lui par *Fresnières* qui n'avait point dîné chez moi.

Pichegru était seul dans ma chambre. Je ne sais si *Fresnières* était revenu avec lui, c'était probable.

Après avoir entendu *Pichegru*, qui me parla des ci-devant princes français et des chances que présentait la descente en Angleterre, et après lui avoir entendu dire que les formes monarchiques rétablies donnaient des espérances auxdits ci-devant princes, je lui répondis que les ci-devant princes français n'avaient de partisans en France, ni dans les armées, ni dans les autorités constituées, ni parmi les citoyens, qui étaient presque tous acquéreurs de biens nationaux, et moi le premier, puisque j'étais propriétaire d'une terre qui avait appartenu au prétendant.

J'ajoutai que le Gouvernement était tellement consolidé, que, vouloir l'attaquer, serait la plus haute folie. Telle fut la fin de ma conversation.

Il est vrai que le lendemain *Rolland* me fut envoyé par *Pichegru ;* je lui parlai à-peu-près dans les mêmes termes.

Rolland me demanda si je n'avais pas moi-même des prétentions à l'autorité ; ma réponse fut que ce serait encore une autre folie ; que depuis près de trois ans j'avais quitté l'armée ; que ma société se bornait à une douzaine d'amis très-paisibles ; que

je ne voyais ni sénateurs, ni tribuns, ni conseillers d'état, ni militaires, à l'exception de mes aides-de-camp, en un mot, aucun membre des autorités ; que pour que j'eusse des prétentions, il faudrait voir disparaître la famille de *Bonaparte*, les consuls, le gouverneur de Paris, la garde des Consuls &c. ; qu'au surplus, si j'ambitionnais jamais du crédit, ce serait pour rendre service à *Pichegru* et le faire rentrer dans son pays.

Il est vrai que *Rolland* vint m'annoncer son départ ; il est vrai aussi qu'il m'apporta l'adresse du général *Lajolais*, afin qu'elle pût me servir, si j'avais quelque chose à lui faire dire.

A l'égard des autres réponses et déclarations qui émanent de *Rolland*, et qui me regardent, je n'ai aucune observation à faire.

Rolland interpellé de déclarer s'il persistait dans ses réponses et déclarations, et si elles contenaient exactement vérité,

A répondu ; Oui, Citoyen, je persiste dans mes réponses et déclarations, et je les soutiens conformes à la vérité.

Je dois observer qu'après avoir conféré avec le général *Moreau*, lorsque l'ex-général *Pichegru* m'envoya chez lui, après qu'ils s'étaient vus et avaient causé ensemble, lui ayant demandé s'il croyait que *Pichegru* et les personnes de son bord eussent des

moyens pour réussir, il me répondit : *A vous dire le vrai, je n'en crois rien.*

Le général *Moreau* interpellé de s'expliquer sur ce point, a dit : je ne m'en rappelle point, mais c'est probable, parce que c'était mon opinion.

Lecture faite du présent, le général *Moreau* et ledit *Rolland* ont dit icelui être exact, et persister dans leurs réponses et observations, et ont signé avec nous et ledit greffier.

Signé MOREAU, THURIOT, BARRÉ.

N.° 8.

INTERROGATOIRE et confrontation de Couchery *avec le général* Moreau.

CEJOURD'HUI, 22 germinal an 12 de la République française,

Nous, *Jacques-Alexis Thuriot*, juge au tribunal criminel et spécial du département de la Seine, commissaire nommé par ordonnance du citoyen président, en date du 16 ventôse an 12, pour instruire contre *Georges*, *Pichegru*, le général *Moreau*, et autres prévenus de conspiration contre la personne du Premier Consul, et contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, étant dans la chambre d'instruction, prison du Temple, assisté de *Nicolas-Emmanuel Bonnemain*, commis-greffier assermenté, avons fait extraire de la tour du Temple et amener

devant nous *Victor Couchery*, ci-devant dénommé et qualifié au procès ;

Avons fait ensuite extraire de la tour du Temple et comparaître devant nous *Jean-Victor Moreau*, général, auquel nous avons fait donner lecture d'un interrogatoire subi par ledit *Couchery*, le 8 du présent mois, par-devant le C.^en *Réal*, conseiller d'état, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République ;

Avons interpellé ledit général *Moreau* de dire s'il avait des observations à faire sur les réponses et déclarations dudit *Couchery*, consignées audit interrogatoire.

A répondu : J'ignore quelles ont été les relations de *Fresnières*, mon secrétaire, avec *Couchery*.

Au surplus, sur les propositions qui m'ont été faites de la part de *Pichegru*, je me suis expliqué dans une lettre au Premier Consul ; et je me réfère, sur le surplus de l'interrogatoire, à ce qui est consigné dans cette lettre.

Interpellation à lui faite de déclarer s'il est vrai que *Fresnières* ait été chez *Rolland* pour chercher l'ex-général *Pichegru*, et le conduire chez lui, général *Moreau*.

Réponse : J'avais au contraire envoyé *Fresnières* chez *Rolland*, pour empêcher que *Pichegru* vînt chez

moi. *Pichegru* n'eût eu, dans tous les cas, besoin de personne pour venir chez moi, si j'avais consenti à ce qu'il y vînt, lorsque *Rolland* me l'avait demandé.

D. Qui vous avait instruit de l'intention de *Pichegru* d'aller chez vous ?

R. C'est *Rolland.*

A lui observé que *Couchery* soutient que lui et *Lajolais* ont accompagné *Pichegru*, et l'on conduit au domicile de lui général *Moreau*,

A répondu qu'il n'avait pu empêcher *Couchery* et *Lajolais* de venir chez lui avec *Pichegru;*

Qu'il avait dit à *Pichegru* qu'il était venu chez lui, sans qu'il en fût prévenu ; qu'il ne voulait pas avoir de conférence avec lui ; et qu'au bout de quelques minutes *Pichegru* s'était retiré.

Interpellation faite à *Couchery* de déclarer combien de temps l'ex-général *Pichegru* avait dû rester avec le général *Moreau*,

A répondu : environ un quart d'heure.

Interpellation faite au général *Moreau* de s'expliquer sur l'entrevue entre lui, *Pichegru*, *Georges* et quelques autres personnes dont parle *Couchery*, comme ayant eu lieu boulevart des Capucines, à 9 heures du soir,

A répondu : Je n'ai point voulu me trouver à cette entrevue ; on m'en a proposé une autre à laquelle je n'ai pas voulu davantage me trouver.

En ce moment, avons fait donner lecture d'une déclaration * remise par ledit *Couchery* au C.^en *Réal*, conseiller d'état, le 10 germinal présent mois, de lui signée, et dans laquelle il a persisté devant nous.

Avons interpellé le général *Moreau* de déclarer s'il avait des observations à faire sur icelle.

A répondu : J'ai rendu compte au Premier Consul des motifs de mes relations avec *David;* je m'en réfère à ce que je lui ai marqué, à cet égard, dans ma lettre jointe au procès.

Relativement à l'entrevue dont il est question dans la déclaration, je répète que je ne voulus me prêter à aucune.

Interpellation faite à *Couchery* de dire s'il persistait dans sa déclaration sur ce point,

A répondu : Je soutiens ma déclaration absolument conforme à ce qui m'a été assuré par *Lajolais.*

Le général *Moreau* a dit ensuite : Relativement au fait avancé, que *Lajolais* et *Couchery* sont venus chez moi avec *Pichegru*, je me réfère à mes réponses ci-dessus consignées.

Interpellation faite à *Couchery* de dire s'il reconnaissait bien le général *Moreau* ici présent pour être celui dont il a parlé dans ses déclarations et interrogatoires,

---

* N.° 24 de ce recueuil.

A répondu : Oui, Citoyen.

Interpellation faite au général *Moreau* de déclarer s'il reconnaissait *Couchery*,

A répondu : Je crois qu'il est venu une fois à Gros-Bois.

Interpellation faite à *Couchery* de déclarer s'il a été réellement à Gros-Bois, à quelle époque et pour quels motifs,

A répondu : J'ai été à Gros-Bois au commencement de l'hiver dernier. J'avais été instruit que *Lajolais* qui retournait à Londres, avait été arrêté en Allemagne. J'avais reçu de l'Angleterre une lettre, dans laquelle on me témoignait beaucoup d'impatience de voir qu'il n'arrivait pas. Croyant, d'après ce qu'il m'avait dit, que le but de son voyage était de conférer avec le général *Moreau* et de porter sa réponse à Londres, j'allai à Gros-Bois demander à ce général s'il avait quelque chose à changer à ses dispositions confiées à *Lajolais*, et s'il voulait écrire à *Pichegru*.

Le général *Moreau* me répondit qu'il avait vu deux à trois fois *Lajolais* pour ses affaires particulières, et notamment pour des apostilles ; qu'il n'avait rien à faire dire, et qu'il ne voulait pas écrire à un homme qui était dans un pays de guerre avec la France.

Le général *Moreau* est convenu de l'entrevue et

de la conversation, et a soutenu que *Lajolais* ne lui avait fait aucune proposition dans les deux à trois entrevues dont il est question.

Il a ajouté que *Lajolais* lui avait demandé de l'argent avant son départ, qu'il lui avait même offert des lettres de change pour sûreté, et qu'il avait refusé ; que *Lajolais* ne lui avait demandé des fonds que pour aller jusqu'à Strasbourg, lui assurant que de là il lui ferait passer ce qu'il lui aurait avancé.

Lecture faite du présent, le général *Moreau* et *Couchery* ont dit icelui être exact, et ont signé avec nous et le greffier. *Signé* MOREAU, COUCHERY, THURIOT, BONNEMAIN.

N.° 9.

INTERROGATOIRE et confrontation de Lajolais *et du Général* Moreau.

CEJOURD'HUI 29 germinal an 12 de la République française,

Nous, *Jacques-Alexis-Thuriot*, &c. avons fait extraire de la tour du Temple, et amener par-devant nous, l'ex-général *Lajolais*, dénommé et qualifié au procès ;

Avons également fait extraire de la tour, et paraître devant nous, le général *Moreau*, aussi dénommé et qualifié au procès.

Avons interpellé *Lajolais* de déclarer si c'était du général *Moreau*, présent, dont il avait entendu parler dans les cinq interrogatoires par lui subis, devant le C.^en *Réal*, conseiller d'état, spécialement chargé, &c.

Le premier, le 25 pluviôse an 12,

Le second, le 26 dudit,

Le troisième, le 27 dudit,

Le quatrième, le 30 dudit,

Le cinquième, le 3 ventôse an 12.

A répondu : Oui, Citoyen.

Avons fait donner lecture au général *Moreau* des cinq interrogatoires susdatés, et l'avons interpellé de déclarer s'il avait des observations à faire sur iceux.

A dit : J'observe que le général *Lajolais* est réellement venu me voir l'été dernier, pour me prier, de la part de *Pichegru*, de le faire employer ;

Que je lui ai conseillé de s'adresser à des généraux qui avaient plus de crédit que moi, et notamment aux généraux Savary et Davout qui l'avaient beaucoup connu à l'armée ;

Que *Lajolais* m'a ensuite demandé de l'argent pour s'en aller en Alsace, et que je ne lui en ai pas donné ;

Que, relativement à *Pichegru*, il n'a été alors question que du désir de le voir rentrer en France,

et que j'ai fait savoir à *Lajolais* les démarches que plusieurs généraux avaient faites pour sa rentrée ;

Qu'il est de toute fausseté que j'aie témoigné le desir d'avoir avec *Pichegru* aucune entrevue;

Que, l'hiver de la présente année, *Lajolais* est venu me dire que *Pichegru* était à Paris, et qu'il voulait me voir; et que je lui ai répondu qu'autant que j'avais de desir de le voir rentrer par l'autorisation du Gouvernement, autant j'avais de regret de le savoir alors à Paris ;

Que j'ai constamment refusé de me rendre à tous les rendez-vous qui m'ont été indiqués ;

Que ce n'est pas sans étonnement que je vis, un soir, entrer chez moi *Pichegru* avec *Lajolais*, et un autre que je crois *Couchery;*

Que, deux jours après, *Lajolais* vint me demander un autre rendez-vous que je refusai, le priant de ne plus revenir chez moi;

Que je n'en ai plus entendu parler qu'environ quinze jours avant mon arrestation ;

Qu'alors on m'a député *Rolland*, que j'avais vu aux armées, et que je croyais un citoyen paisible, et auquel j'ai dit tout ce qu'on peut dire de raisonnable pour faire sentir le ridicule et la folie de tous les projets dont il me parlait ;

Que les persécutions de *Rolland* finirent là, et que je n'entendis plus parler de rien ;

Qu'il n'y a pas de doute que si j'avais instruit la police de tout cela, je ne serais pas au Temple; mais que je serais exposé, avec raison, au mépris public, pour avoir été le délateur de mon ancien chef et de celui qui avait le plus contribué à mon avancement militaire;

Que je crois avoir parlé, dans mon premier interrogatoire, des propositions faites à mon secrétaire, et de la réponse que j'y ai faite;

Que j'ignorais de qui venaient ces propositions;

Que ma lettre au Premier Consul, jointe au procès, fait connaître au surplus mes réponses à toutes les propositions qui m'ont été faites.

J'observe encore que pendant que je commandais à l'armée du Rhin, mes rapports au Gouvernement et ceux de l'état-major, ont déterminé une détention de *Lajolais*, pendant environ vingt-huit mois après le 18 fructidor, et qu'il y a à craindre que sa déclaration ne soit dictée par un esprit de vengeance.

Lajolais, interpellé de déclarer s'il persistait dans les réponses et déclarations par lui faites, consignées dans les cinq interrogatoires susdatés,

A répondu: Oui, Citoyen, j'y persiste; je soutiens et affirme que l'esprit de vengeance n'est entré pour rien dans mes déclarations, et qu'elles sont conformes à la vérité.

Lecture faite, &c. *Signé* MOREAU, LAJOLAIS, THURIOT.

N.° 10.

DÉCLARATION de Bouvet-de-Lozier *(Athanase-Hyacinthe).*

DÉCLARATION que je fais au Grand-Juge.

C'est un homme qui sort des portes du tombeau, et encore couvert des ombres de la mort, qui demande vengeance de ceux qui, par leur perfidie, l'ont jeté, lui et son parti, dans l'abîme où il se trouve.

Envoyé pour soutenir la cause des *Bourbons*, il se trouve obligé, ou de combattre pour *Moreau*, ou de renoncer à une entreprise qui était l'unique objet de sa mission.

Je m'explique:

Monsieur devait passer en France pour se mettre à la tête du parti royaliste, *Moreau* promettant de se réunir à la cause des *Bourbons*. Les royalistes rendus en France, *Moreau* se rétracte; il leur propose de travailler pour lui, et de le faire nommer dictateur.

L'accusation que je porte contre lui n'est appuyée peut-être que de demi-preuves: voici les faits; c'est à vous à les apprécier:

Un général qui a servi sous les ordres de *Moreau*, *Lajolais*, je crois, est envoyé par lui auprès du prince à Londres; *Pichegru* était l'intermédiaire. *Lajolais* adhère au nom et de la part de *Moreau* aux points

principaux du plan proposé. Le prince prépare son départ : le nombre des royalistes en France est augmenté, et dans les conférences qui ont lieu à Paris, entre *Moreau*, *Pichegru* et *Georges*, le premier manifeste ses intentions, et déclare ne pouvoir agir que pour un dictateur et non pour un roi; de là l'hésitation, les dissensions et la perte presque totale du parti royaliste.

Lajolais était auprès du prince au commencement de janvier de cette année, comme je l'ai appris par *Georges;* mais ce que j'ai vu, c'est le 17 janvier, son arrivée à la Poterie le lendemain de son débarquement avec *Pichegru*, par la voie de notre correspondance, que vous ne connaissez que trop.

J'ai vu encore le même *Lajolais* le 25 ou le 26 janvier, lorsqu'il vint prendre *Georges* et *Pichegru* à la voiture où j'étais avec eux, boulevart de la Madeleine, pour les conduire à *Moreau* qui les attendait à quelques pas de là : il y eut entre eux aux Champs-Élisées, une conférence qui déjà nous fit présager ce que *Moreau* proposa ouvertement dans la suivante, qui eut lieu avec *Pichegru* seul; savoir, qu'il n'était pas possible de rétablir le roi : et il proposa d'être mis à la tête du gouvernement, sous le titre de *dictateur*, ne laissant aux royalistes que la chance d'être ses collaborateurs et ses soldats.

Je ne sais quel poids aura près de vous l'assertion

d'un homme arraché depuis une heure à la mort qu'il s'était donnée lui-même, et qui voit devant lui celle qu'un Gouvernement offensé lui réserve ; mais je ne puis retenir le cri du désespoir et ne pas attaquer l'homme qui m'y réduit.

Au surplus, vous pourrez trouver des faits conformes à ce que j'avance, dans la suite de ce grand procès où je suis impliqué.

De laquelle déclaration, faite devant le Grand-Juge Ministre de la justice, lecture a été faite au déclarant, lequel la reconnaît parfaitement conforme à ce qu'il vient de dicter en notre présence ; persiste à déclarer qu'elle contient vérité, et a signé.

Paris, le 14 février 1804, à minuit, signé *Bouvet-de-Lozier*, adjudant-général de l'armée royale ; le Grand-Juge Ministre de la justice, *signé* REGNIER.

N.° 11.

INTERROGATOIRE de Bouvet-de-Lozier, *du 30 Pluviôse an 12.*

PAR DEVANT le Conseiller d'état spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République,

Avons fait comparaître devant nous le C.^en *Bouvet*, dénommé dans les précédens interrogatoires par lui subis, et l'avons de nouveau interrogé, ainsi qu'il suit :

D. A quelle époque et de quelle manière croyez-vous que *Moreau* et *Pichegru* se soient concertés, pour le plan que *Georges* était venu exécuter en France, et qui tendait au rétablissement des *Bourbons !* Je vous invite à me donner sur cela quelques détails.

R. Je crois que depuis long-temps *Pichegru* et *Moreau* entretenaient des correspondances entre eux ; et ce n'est que sur la certitude que *Pichegru* donna au prince que *Moreau* étaierait de tous ses moyens un mouvement en France en leur faveur, que le plan suivant fut vaguement arrêté : le retablissement des *Bourbons*, les Conseils travaillés par *Pichegru*, un mouvement dans Paris, soutenu de la présence du prince, une attaque de vive force dirigée contre le Premier Consul, la présentation du prince aux armées par *Moreau*, qui d'avance devait avoir préparé les esprits.

D. Quels sont les motifs qui vous déterminent à penser que *Moreau* eût donné son adhésion à ce plan !

R. Le prince avait reconnu l'insuffisance des moyens des royalistes. Il ne voulait agir qu'autant

qu'il eût été certain d'être soutenu d'un parti dans l'armée républicaine ; ce que j'ai vu, ce que j'ai consigné dans ma déclaration, me prouve que c'est *Moreau* qui avait promis de lui ménager ce parti ; *Georges* m'en avait fait part dès avant l'arrivée de *Pichegru*, comme un de nos moyens de succès. Je me réfère pour le narré des faits à ma déclaration du 24.

D. Croyez-vous que ce ne soit que sur les promesses de *Moreau* à *Pichegru* que *Georges* soit arrivé en France ?

R. Je n'en ai aucun doute, puisqu'il confirma toutes les espérances que l'on avait conçues sur *Moreau*.

D. A quelle époque le prince était-il attendu ?

R. Le prince ne devait venir en France qu'après avoir connu le résultat des conférences entre les trois généraux, et après une réunion complète et un accord parfait entre eux pour l'exécution ; et comme cet accord n'existait point, je suis persuadé qu'on n'a point envoyé au prince pour le faire arriver en France.

D. Avez-vous vu arriver plusieurs fois *Lajolais* à la maison de Chaillot ?

R. Une fois ou deux ; mais je l'y ai vu.

D. A-t-il parlé à *Georges* ?

R. Il lui a adressé la parole, mais je ne crois pas qu'il lui ait parlé en particulier.

D. Savait-il bien que c'était à *Georges* qu'il parlait !

R. Il n'en pouvait pas douter, étant débarqué par sa correspondance.

D. Pichegru a-t-il reçu dans cette maison d'autres personnes que *Lajolais !*

R. Je ne le crois pas, si ce n'est un individu qui une fois accompagnait *Lajolais.*

D. Ce dernier individu a-t-il adressé la parole à *Georges !*

R. Vaguement, comme on l'adresse à quelqu'un avec qui on est en société.

D. A quelle époque l'attaque de vive force devait-elle être exécutée ?

R. D'après la promesse expresse de *Georges*, rien ne devait être entrepris qu'un prince ne fût à notre tête. Le prince rejetait toute idée d'assassinat, de machine infernale. Il s'en était expliqué franchement; il voulait, je le répète, une attaque de vive force, dans laquelle il eût pu payer de sa personne.

Lecture faite du présent interrogatoire, le C.^en^ *Bouvet* a dit qu'il contenait vérité ; il y a persisté, et a signé avec nous. *Signé* BOUVET DE LOZIER, RÉAL.

N.° 12.

COPIE de l'interrogatoire du C.^en Henri Rolland.

Paris, le 25 Pluviôse an 12.

NOUS, Conseiller d'état spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République,

Avons fait comparaître devant nous un individu arrêté ce matin de notre ordre dans la maison du Cercle, n.° 152, rue de la Loi, et l'avons interrogé ainsi qu'il suit :

D. Dites-moi votre nom, votre âge, votre lieu de naissance, votre demeure et votre profession.

R. Je m'appelle *Henri-Odile-Pierre-Jean Rolland*, né à Dieppe, âgé de 45 ans, intéressé ou caution dans l'entreprise des équipages militaires de l'armée des côtes, demeure rue de la Loi, maison du Cercle, n.° 152.

D. Savez-vous pourquoi vous avez été arrêté ?

R. Je n'en sais rien.

D. Avez-vous logé chez vous un individu d'assez grande taille dans les premiers jours de la semaine dernière ?

R. J'ai logé le général *Pichegru*, mon ami, que je croyais passant à Paris pour se rendre en Allemagne.

D. Combien de temps est-il resté chez vous ?

R. Deux nuits. Il était mon voisin à Ilkirch ; général de l'armée du Rhin où je servais, il avait des bontés et de l'amitié pour moi : le général *Lajolais* m'avertit qu'il passait à Paris, et qu'il desirait que je lui donnasse un lit pour quelques nuits ; j'y consentis avec grand plaisir.

D. Le général *Lajolais* vous a-t-il dit depuis quel temps *Pichegru* était à Paris ?

R. Il ne me l'a pas dit.

D. Vous avez prêté votre cabriolet à *Pichegru* et à *Lajolais*, le second jour que *Pichegru* a couché chez vous ? Je vous invite à dire avec la franchise qui a dicté vos premiers aveux, à quel endroit votre cabriolet les a conduits.

R. Je ne le sais pas.

D. *Lajolais* ou *Pichegru* ont dû vous le dire.

R. Je ne le crois pas.

D. Du moins vous devez vous en douter ; et je vous invite et vous somme en tant que de besoin de vous expliquer.

R. J'ai pu penser qu'il allait chez le général *Moreau ;* cela me paraissait naturel, et je croyais que c'était par *Moreau* qu'il obtiendrait du Premier Consul sa rentrée en France.

D. Vous avez dû demander à *Pichegru* depuis quel temps et comment il était arrivé en France ; c'est

la première question qui se fait à un ami que l'on retrouve, et vous avez dû naturellement la lui adresser : que vous a-t-il répondu !

R. Je crois lui avoir fait une question approximative, et je crois qu'il ne m'a répondu que par un mouvement de tête qui exprimait et la peine qu'il avait eue à se frayer passage, et le desir qu'il avait que je ne poussasse pas plus loin mes questions. Sa situation et la délicatesse me défendaient d'insister.

D. Il a dû au moins vous dire quel était le but de son voyage.

R. Je l'ai prévenu à cet égard, en lui disant que j'étais charmé de le voir quitter un pays où un séjour plus prolongé pouvait, dans ces circonstances, le faire soupçonner de vouloir porter les armes contre son pays.

D. Vous a-t-il dit s'il voulait se fixer en France !

R. Je lui ai entendu dire vingt fois combien il était peiné de l'avoir quittée, et étonné qu'on ne lui eût pas rendu justice.

D. Que vous a-t-il dit qu'il allait faire !

R. Je ne lui en ai pas fait la question.

D. Lorsqu'il vous a quitté, l'amitié qui vous liait et dont vous venez de donner une grande preuve, vous imposait, pour ainsi dire, le devoir de lui demander où il allait ; ce qu'il allait devenir ; en quel pays il se fixerait : que vous a-t-il répondu :

R. Il m'a répondu qu'il quittait Paris.

D. Le jour même !

R. Je ne lui en ai point fait la question, et j'ai su seulement qu'il était monté dans un fiacre : *Lajolais* était avec lui.

D. Depuis, *Lajolais* est venu vous revoir ; il a dû vous en parler ; vous avez dû lui en parler, et certes il ne pouvait pas faire un secret de sa demeure ou de sa retraite à celui qui lui avait offert un asile : qu'est-il résulté de ces confidences !

R. J'ai cru *Pichegru* parti, et je n'ai vu *Lajolais* que pour lui parler de ses propres affaires.

D. Quelles affaires fait le général *Lajolais !*

R. J'ai connu *Lajolais* à Strasbourg, où il avait sa fille en pension avec la mienne ; il voulait mettre sa fille en pension à Paris, et je lui ai enseigné la maison où était ma fille.

D. Avant l'arrivée de *Pichegru* comme après son départ, vous voyiez habituellement *Lajolais*, vous vous parliez, et il s'agissait entre vous d'autre chose que de sa fille ; je vous prie de répondre avec la même franchise.

R. Il ne me voyait qu'en passant, et il ne s'agissait entre nous que de riens, de choses légères.

D. *Lajolais* a dû, il y a quelque temps, faire une absence de deux mois ; vous en a-t-il confié les motifs !

R. Je n'ai su son absence que par son retour. Je ne le voyais pas ; je l'ai cru en Alsace, où il m'a dit qu'il se rendait la dernière fois que je l'ai vu.

Lecture faite du présent interrogatoire au C.^en *Rolland*, il a dit contenir vérité, y a persisté, et a signé avec nous. *Signé* ROLLAND, RÉAL.

N.° 13.

INTERROGATOIRE de Henri Rolland, *du 29 Pluviôse an 12.*

NOUS, Conseiller d'état, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République,

Avons fait comparaître devant nous le C.^en *Henri-Odile-Pierre-Jean Rolland*, et continuant l'interrogatoire par lui subi le 25 du même mois, l'avons de nouveau interrogé ainsi qu'il suit :

D. Depuis que vous avez été interrogé, il est parvenu à notre connaissance des déclarations, desquelles il résulte que, si vous avez dit la vérité dans diverses réponses faites aux questions que nous vous avons adressées, vous n'avez pas dit tout ce que vous saviez. Depuis trois jours, vous avez dû vous rappeler les faits, les circonstances qui ont pu échapper à votre mémoire, au moment de votre arrestation ;

je

je vous invite à répondre aux questions que je vais vous faire, avec la franchise qui a dicté vos réponses aux premières questions que contient le premier interrogatoire. N'avez-vous pas, il y a quelques années, fait des démarches auprès de quelques hommes en place, pour les engager à vous seconder dans le projet que vous aviez de faire rentrer le général *Pichegru* en France !

R. Je vous répète que je connaissais *Pichegru*, que je l'estimais, que je lui étais attaché, et que, desirant son retour, j'ai fait les démarches dont vous parlez. Ceux à qui je me suis adressé, sont encore aujourd'hui en place, et méritent la confiance du Gouvernement. Je n'ai mis aucun mystère dans ces sollicitations que me conseillait l'amitié la plus sincère ; j'avais obtenu de ces personnes la promesse qu'elles appuieraient de tout leur pouvoir mes démarches, si *Pichegru* voulait faire sa soumission à la Constitution et au Chef du Gouvernement.

D. A quelle époque et à quelle occasion avez-vous connu l'ex-général *Lajolais* ?

R. J'ai connu *Lajolais* d'abord à l'armée, ensuite chez *Pichegru*, dont la moralité servait pour moi de caution à tout ce qui l'entourait.

D. A quelle époque et à quelle occasion avez-vous connu le général *Moreau* !

R. J'ai servi plusieurs années sous ses ordres, et,

à part le reproche que je pouvais lui faire d'avoir accusé *Pichegru* auquel il devait son avancement, je l'estimais sous le rapport de ses talens militaires et de sa conduite privée.

D. Avez-vous vu souvent *Lajolais!*

R. Chaque fois que *Lajolais* venait à Paris, il me visitait, me donnait des nouvelles de la santé de *Pichegru*, lorsqu'il en avait.

D. Ne parliez-vous avec *Lajolais* que de la santé de *Pichegru!*

R. Nous plaignions son sort, et nous parlions souvent du desir de rendre cet homme estimable à sa patrie.

D. Lajolais a dû, dans ces conversations, vous parler d'une négociation entamée par lui avec un autre général, et dont le but était de faire rentrer promptement *Pichegru* en France.

R. Je ne sais ce que vous voulez dire par cette négociation.

D. Il est avoué par *Lajolais* qu'une négociation fut par lui entamée avec le général *Moreau;* il est avoué par *Lajolais* que le but de cette négociation était de procurer une entrevue entre *Moreau* et *Pichegru;* d'autres déclarations, d'autres témoins appuient les aveux de *Lajolais.* Vous venez de convenir que chaque fois que *Lajolais* venait à Paris, il vous visitait, et que c'était principalement, et pour ainsi dire uniquement de *Pichegru* qu'il s'agissait

dans vos entrevues ; il est impossible de penser qu'il ne vous ait pas entretenu de cette négociation. Vous auriez d'autant plus de tort de cacher sur ce point la vérité, que des preuves irrésistibles démontrent qu'il vous a été fait de bien plus sérieuses confidences.

R. Je vous répète que je ne sais rien de cette prétendue négociation : je sais seulement qu'après une absence de deux ans, il y a trois ou quatre mois, le général *Lajolais* vint m'apprendre qu'il partait pour Strasbourg, et qu'il ne tarderait pas à voir *Pichegru.* Il me fit espérer que je le verrais bientôt. Je crois me rappeler que, dans cette entrevue, il me confirma ce que j'avais ouï dire du rapprochement de *Pichegru* avec *Moreau.* Voilà tout ce que j'ai appris de lui.

D. Il paraîtra contre toute vraisemblance qu'au moment où un ami commun vous parlait ainsi du retour prochain de l'homme avec qui vous étiez lié d'une aussi forte amitié, vous n'ayez pas essayé d'en savoir davantage. Vous convenez d'ailleurs que dans la même conférence on vous a parlé de *Moreau* et de sa réconciliation avec *Pichegru :* nous savons par les déclarations de *Lajolais* et autres, que la négociation était dès-lors entamée entre *Moreau* et *Pichegru;* dans de pareilles circonstances, vous ne persuaderez à personne que *Lajolais* ne vous ait point initié dans son secret.

R. Je vous assure que j'ai dit la vérité toute entière. Par discrétion, je ne questionnai pas *Lajolais* ni sur les causes ni sur les effets; vous pouvez sur ce point le faire parler : mais j'avouerai que dans ce que me disait *Lajolais*, j'ai conclu que *Pichegru* avait dès-lors quitté l'Angleterre pour se rendre en Allemagne; que c'était pour l'y aller trouver que *Lajolais* prenait la route de Strasbourg; j'aimais mieux savoir *Pichegru* en Allemagne qu'en Angleterre, et je pensai que le général *Moreau* n'entrait dans tout cela que pour faire rentrer *Pichegru*. J'avoue encore que cette circonstance me fit desirer de causer avec *Moreau*, pour lui témoigner combien j'étais satisfait qu'il se fût rapproché d'un homme qui avait de l'amitié pour moi.

D. Avez-vous vu le général *Moreau* comme vous le desiriez ?

R. Je le vis alors, et je lui témoignai la satisfaction que je ressentais de cette réconciliation.

D. Ne fut-il pas question d'autre chose dans cette entrevue ?

R. Je vous demande pardon : un autre motif d'intérêt personnel me conduisait chez le général *Moreau;* je voulais le prier de me recommander dans l'occasion au ministre de la guerre près lequel j'avais besoin d'être étayé pour obtenir une administration que je briguais.

D. Il est impossible que dans cette entrevue, le général *Moreau* ne vous ait point parlé de la négociation dont il avait chargé *Lajolais* auprès de *Pichegru.*

R. Il ne me parla aucunement de cette négociation : je me rappelle que dans cette conférence, et lorsque je parlais de *Pichegru*, le général *Moreau* me dit : « Il faut convenir qu'il se conduit bien sagement » ; ce qui me confirma dans l'opinion que *Pichegru* avait quitté l'Angleterre pour se rendre en Allemagne.

D. A quelle époque *Lajolais* est-il parti pour Strasbourg ?

R. Je ne le sais pas avec précision : je vous répète qu'il peut y avoir trois ou quatre mois.

D. Etes-vous bien certain que *Lajolais* soit parti pour Strasbourg ?

R. Je le pense; je puis ajouter que j'en suis sûr, parce que dernièrement étant à Nancy, quelqu'un me dit l'y avoir vu.

D. N'est-ce pas au contraire pour les côtes de la Seine-Inférieure et les environs de Dieppe, qu'il est parti à cette époque ?

R. Je ne le crois pas; mais je n'ai sur tout cela d'autre connaissance que ce qui résulte de ce que *Lajolais* m'a dit lui-même; et il m'a dit qu'il partait pour Strasbourg.

D. Combien y a-t-il de temps que *Lajolais* est de

retour, et à quelle occasion vous est-il venu retrouver!

R. De mon côté j'avais fait un voyage, de sorte que je ne sais pas précisément l'époque du retour de *Lajolais;* je vous avoue que je ne pensais plus à tout ceci, lorsque le 4 de ce mois, arrivant du département de la Meuse où j'étais allé faire une réception d'équipages pour l'armée, *Lajolais* vint chez moi le 5 ou le 6, me fit des complimens de *Pichegru* en m'apprenant qu'il l'avait laissé en bonne santé.

D. Qu'ajouta-t-il à ces nouvelles?

R. Il n'ajouta rien davantage, parce que dans ce moment même il survint quelqu'un, et il se retira.

D. D'après votre propre réponse dans le premier interrogatoire, d'après d'autres renseignemens, il est impossible de supposer que vous ayez ainsi laissé échapper *Lajolais* sans en apprendre davantage.

R. C'est cependant la vérité: mais il reparut du 8 au 9, et me dit que le général *Pichegru* était à Paris; qu'il était chargé par lui de me l'apprendre, en m'assurant qu'il aurait grand plaisir à me voir: mais le ton mystérieux avec lequel il m'annonçait cette nouvelle devant me faire penser que sans doute il ne pourrait pas encore y paraître ouvertement, je me bornai à répondre que j'éprouverais une grande jouissance à l'embrasser, et nous nous quittâmes.

D. Demandâtes-vous, et *Lajolais* vous dit-il comment *Pichegru* était arrivé ; avec qui ; où il demeurait ; depuis quand il était à Paris ! Ces demandes et ces réponses s'échangent toujours lors même qu'il s'agit de gens qui se connaissent à peine, lorsqu'il ne s'agit que de voyages dans l'intérieur ; et certes, ces questions, ces réponses ont dû se faire dans une pareille circonstance avec beaucoup d'intérêt.

R. Je vous avoue qu'elles n'ont point été faites. Je n'ai rien demandé ; le mystère même dont *Lajolais* enveloppait sa communication me commandait cette discrétion.

D. Mais d'après votre interrogatoire et les aveux qu'il contient, c'est peu de jours après cette entrevue que *Pichegru* est descendu chez vous : il fallait, avant d'arriver chez vous, que le mystère qui avait jusque-là enveloppé son arrivée, son voyage, son séjour, fût dissipé : comment l'a-t-il été !

R. Je n'ai jamais cherché à pénétrer les secrets de mes amis ; je n'ai donc point cherché à pénétrer un mystère, précisément parce qu'on me faisait ce mystère. Le 10, je crois, car je ne suis pas bien sûr des dates, je revis *Lajolais*, et sur ce que je lui marquai de l'étonnement que *Pichegru* ne l'eût pas accompagné, il me dit que ce général ne pouvait pas encore se montrer, et qu'il l'avait chargé de me prier de lui procurer pour quelques jours un loge-

ment où il ne fût pas exposé à être reconnu, et de devenir intermédiaire entre *Moreau* et *Pichegru* pour les choses qu'ils auraient à se communiquer. Je crus encore qu'il s'agissait d'obtenir du Premier Consul la rentrée de *Pichegru*, et ne voyais en lui qu'un proscrit recommandable par ses malheurs, autant que par la conduite loyale qu'il avait tenue pendant la guerre même. Je répondis que dans la position où il se trouvait, et puisqu'il n'était question que de quelques jours, je lui offrais avec plaisir un lit dans mon appartement.

D. A l'époque dont vous me parlez, il est prouvé que le général *Pichegru* avait déjà eu avec le général *Moreau* et *Georges* une conférence. J'aurai dans l'instant l'occasion de vous prouver que *Pichegru* vous a fait des confidences très-graves; il est donc difficile d'imaginer que, dans cette entrevue, *Lajolais* ne vous ait pas instruit de cette première entrevue de *Pichegru* avec *Moreau*, lorsque sur-tout il est reconnu que c'est *Lajolais* lui-même qui a mis en présence ces deux généraux.

R. J'assure que *Lajolais* ne me parla point alors ni de l'entrevue dont vous me parlez, ni de *Georges* dont le nom ne m'a point été prononcé.

D. Avez-vous été chez le général *Moreau* pour lui faire part de l'espèce de mission dont *Pichegru* desirait que vous vous chargeassiez auprès de lui.

R. J'allai du 12 au 14 chez le général *Moreau;* je lui fis part de ce qui m'avait été demandé; il me répondit qu'il le logerait volontiers lui-même, s'il n'avait à craindre une quantité de domestiques qui pourraient le reconnaître. De là je me rendis rue Culture-Sainte-Catherine pour y faire une visite à *Lajolais*, qui m'avait dit s'y être logé sous le nom de *Levasseur*, pour éviter la poursuite de ses créanciers. Je lui rendis compte de mon entrevue avec *Moreau*, et lui dis que s'il ne pouvait procurer à *Pichegru* de logement étranger, il pouvait disposer d'un lit chez moi. *Lajolais* vint le 15 m'annoncer que son ami acceptait ce lit avec reconnaissance, et il me l'amena le soir même. J'avoue que j'éprouvai une grande jouissance à le revoir; je l'embrassai plusieurs fois avec les transports de l'amitié dont je lui prodiguai les soins. *Lajolais* nous quitta quelque temps après.

D. Pichegru a dû vous dire comment il était arrivé en France, comment il y avait abordé, quels étaient ses compagnons de voyage?

R. Aussitôt que le général *Lajolais* fut parti, nous causâmes le général et moi de sa longue absence. Il m'apprit qu'il était venu directement d'Angleterre, ce que je trouvai fort périlleux; puisque pour arriver jusqu'à Paris, il avait marché la nuit afin de n'être pas reconnu : ce qui me fournit l'occasion de lui

observer que sans doute il avait des moyens de parvenir à rester en France ; que, dans le cas contraire, il me paraissait sur-tout sage de n'être pas resté en Angleterre dans le moment actuel, et qu'il était préférable à sa gloire qu'il fût par-tout ailleurs ; à quoi il ne répondit autre chose, sinon qu'il me priait de voir *Moreau* le lendemain, et de lui demander un rendez-vous pour le soir. Je fis la commission. *Moreau* me dit qu'il le recevrait, et son secrétaire vint le chercher le soir : on me demanda mon cabriolet, et pendant l'absence de *Pichegru* j'allai faire mes affaires.

D. Vous a-t-il parlé de ses compagnons de voyage ?

R. Je ne lui en ai pas fait la question, et il ne m'en a rien dit.

D. Ces voyages nocturnes ont dû cependant exciter votre intérêt et piquer votre curiosité ; il est impossible que *Pichegru* ne vous ait point donné sur tout cela quelques détails ?

R. Ces voyages nocturnes me paraissaient la suite naturelle de l'état de proscription dans lequel il se trouvait, et je n'ai point pensé à lui adresser sur cela aucune question.

D. Lorsque *Pichegru* est rentré chez vous après sa conférence avec *Moreau*, que vous a-t-il dit ?

R. Il y a déjà quelque temps que cette conversation a eu lieu : je ne pourrais assurer que ce qui me

fut dit alors est resté bien fidèlement dans ma mémoire, et je pourrais me tromper.

D. L'hésitation que je remarque dans cette réponse, me démontre que vous pouvez en dire davantage; je vous engage à parler avec plus de franchise; et je dois vous répéter ici ce que je vous ai déjà dit dans le cours de cet interrogatoire : des renseignemens précis me sont parvenus, et pour vous convaincre de leur exactitude, je dois vous dire que la disposition seule de l'appartement que vous occupez aurait trahi votre secret, malgré toutes les précautions que vous avez pu prendre. Ainsi, par exemple, quand même vous ne l'auriez pas avoué, on aurait su que *Pichegru* avait logé chez vous; il a été reconnu la nuit au moment où couché dans une chambre dont la cloison vitrée par le haut éclaire un corridor, et dont la porte qui donne sur le même corridor, est vitrée, il lisait dans son lit. Les mêmes renseignemens donnent connaissance de vos très-longues conversations avec lui. On pourra vous dire à quel moment *Pichegru* vous a parlé, une partie de ce qu'il vous a dit : et prenez bien garde qu'en continuant de garder le silence, vous ne priviez pas la justice de la connaissance d'aucun des faits qu'il lui importe de connaître, mais vous nous forciez à penser qu'au lieu d'être le confident, vous êtes le complice des hommes que la justice poursuit. Je

vous engage donc à parler plus franchement, et à me dire non-seulement ce que *Pichegru* vous a raconté de cet entretien, mais ce que vous-même avez appris de *Moreau*, chez qui il sera prouvé que vous avez été le second jour que *Pichegru* a logé chez vous ; et à la suite duquel rendez-vous on vous a entendu, par le même moyen, dire à *Pichegru* que *Moreau* avait un grand parti dans le Sénat, qu'il était, lui *Moreau*, à la tête d'un mouvement contre le Consul et le gouverneur de Paris, et qu'il s'agissait des Bourbons. Je vous somme en conséquence de vous expliquer sur tous ces faits, et de me donner sur toutes ces conférences la vérité toute entière.

R. Il y a quelque chose d'inexact dans les propos qu'on m'attribue ; mais j'avoue qu'il y a aussi de la vérité. La crainte de me tromper, de trahir un ami que j'ai cru long-temps innocent, la crainte plus forte de charger par une déclaration peu exacte des hommes qui ne m'ont point fait de mal, sont cause de l'hésitation que j'ai manifestée : je vais vous dire tout ce qui est bien présent à ma mémoire.

Je rentrai chez moi vers les dix heures du soir, le jour où *Pichegru* avait eu avec *Moreau* la conférence où mon cabriolet l'avait conduit ; *Pichegru* de retour me fit alors entendre qu'il avait des projets bien différens de ceux que je lui supposais. Il me

dit avoir vu les princes en Angleterre, être chargé de faire à *Moreau* des ouvertures à cet égard, avoir causé de cet objet avec lui, mais que n'étant pas tombés d'accord, il me priait de le voir le lendemain ; de lui demander déterminément, s'il voulait conduire un mouvement royaliste, ou, dans le cas contraire, ses gens à lui agissant, s'il voulait s'engager à mettre l'autorité dont il se trouverait investi en des mains légitimes aussitôt qu'il le pourrait.

Je ne sais si *Pichegru* s'aperçut de l'effet que produisit sur moi cette ouverture; j'allais sans doute balbutier quelques observations, lorsque réfléchissant qu'un secret de cette nature devait ne pas être impunément contredit, je pris le parti de me retirer sous le prétexte du besoin de repos. Certes il me fut impossible de fermer l'œil de toute la nuit. J'aperçus le gouffre dans lequel ma confiance m'avait plongé, le danger de faire un pas en avant ou en arrière ; et le jour parut sans que j'eusse pu prendre une résolution fixe.

Dans le jour cependant il fallut aller faire à *Moreau* la fameuse ouverture à laquelle je n'osai plus me refuser. J'espérais, je ne sais pourquoi, que ce général me tirerait d'embarras. Voici à-peu-près la réponse qu'il me fit : « Je ne puis me mettre » à la tête d'aucun mouvement pour les Bourbons. » Ils se sont tous si mal conduits, qu'un essai sem-

» blable ne réussirait pas. Si *Pichegru* fait agir dans » un autre sens, et en ce cas je lui ai dit qu'il faudrait » que les Consuls et le gouverneur de Paris dispa- » russent; je crois avoir un parti assez fort dans le » Sénat pour obtenir l'autorité : je m'en servirai » aussitôt pour mettre tout son monde à couvert, en- » suite de quoi l'opinion dictera ce qu'il conviendra » de faire : mais je ne m'engagerai à rien par écrit. » Il me dit en outre dans la conférence, que depuis la première ouverture de *Pichegru*, il avait parlé à plusieurs de ses amis.

Cette réponse ne me laissant plus de doute, je ne dus m'occuper que de trouver un moyen adroit pour me mettre à l'écart, sans toutefois inspirer de méfiance. J'allai chez une dame de ma connaissance, madame *Dumoret*, hôtel de Sargues, rue de la Ville-l'Évêque, vis-à-vis celle d'Astorg. Je la priai de me faire écrire par mademoiselle sa fille, dont l'écriture se rapproche de celle d'un homme, une lettre dont je fis la minute, et qui portait en substance : Saint-Omer, le &c. Monsieur, l'indisposition de M. *Bredt* s'aggravant, il me charge de vous prier de venir le plutôt ici avec des fonds, en passant par Montreuil et Boulogne, pour y inspecter les équipages, &c. Je rentrai avec cette lettre que je communiquai à *Pichegru*, après lui avoir rendu la réponse de *Moreau*, qui ne parut pas le satisfaire pleinement ; mais il se

détermina à sortir de chez moi le soir même ; et pour que cela ne fût pas différé, *Lajolais* fut invité à dîner avec nous. Ils partirent ensemble vers sept heures : mon domestique les conduisit jusqu'à la porte de l'hôtel, où ils prirent un fiacre pour se rendre rue Culture-Sainte-Catherine, où ils me firent promettre de venir avant mon départ, parce que, devant recevoir des fonds, je ne pouvais en fixer le moment. Le lendemain j'allai chez *Moreau* le prévenir que je partais : je pris en effet une feuille de route que j'ai encore, que j'offre de remettre, et que je voulus montrer à *Pichegru*, à qui je parlai du danger de son entreprise, dont je désirais le dissuader. En effet, me répondit-il, il pourrait être prudent de songer à la retraite. J'entendis ces mots avec grande joie, et je rentrai chez moi pour faire mes dispositions de départ, fixé pour le lendemain soir ; mais en sortant de mon lit j'éprouvai, dans un mouvement que je fis, une douleur de reins qui augmenta en une heure de manière à m'ôter l'espoir de pouvoir soutenir la fatigue de la route. *Lajolais*, qui voulait sans doute s'assurer si j'étais parti, vint le matin, et me trouva à mon grand regret. Il venait me dire que ne pouvant communiquer avec *Moreau*, il désirait que je donnasse à ce général son adresse, afin qu'il pût y envoyer son secrétaire *Fresnières*, avec lequel ils conviendraient d'un rendez-vous pour

se rencontrer. Quelque peine que j'eusse à me tenir en voiture, je fis ce dernier message, et n'ai revu depuis *Lajolais* qu'un moment chez moi sans qu'il pût me rien dire, parce que j'avais du monde, sinon que *Pichegru* devait quitter, sans que j'entendisse bien si c'était Paris ou son logement.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que si malgré le danger de la position où l'amitié m'avait placé et où la crainte pouvait me retenir, j'eusse pu aborder le Consul seul, je l'eusse prévenu avec les ménagemens que ma position et les circonstances exigeaient. Vingt fois j'en ai eu le desir, quoiqu'au fond je ne visse guère de probabilité de réussite pour des gens dont à la vérité je ne connais pas le nombre, mais dont les moyens me paraissaient misérables. Une autre vérité, c'est que je ne crois pas qu'il se rencontre dans le monde deux situations semblables à la mienne; et ce qui ne devait être cru de personne, c'est que je fusse capable de devenir fauteur d'une conspiration. Lorsqu'on a passé toute la révolution sans marquer dans aucun des partis qu'elle a vus se succéder; lorsqu'on est père de famille, fils d'un octogénaire respectable, juge de paix à Dieppe, frère d'un capitaine de vaisseau commandant le *Berwick* à Toulon; lorsqu'on a les mœurs douces, qu'on aime les distinctions des talens et de la probité; lorsqu'enfin l'on a vécu honorablement pendant quarante ans, on ne renonce pas

en

en un jour à autant de titres à l'estime de ses concitoyens.

Lecture faite du présent interrogatoire, ledit C.en *Rolland* a dit qu'il contenait vérité; il y a persisté, et a signé avec nous.

Signé HENRI ROLLAND, RÉAL.

N.° 14.

INTERROGATOIRE de Frédéric Lajolais, *du 25 Pluviôse an 12.*

PAR-DEVANT le Conseiller d'état spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sureté intérieures de la République,

Avons fait comparaître par-devant nous le citoyen *Lajolais*, arrêté ce matin, en vertu d'un mandat d'amener décerné par nous, comme prévenu d'intelligence avec *Moreau* et *Pichegru*, et l'avons interrogé ainsi qu'il suit:

D. Dites-moi quels sont vos nom, âge, lieu de naissance, état et domicile.

R. Je me nomme *Frédéric Lajolais*; je suis âgé de trente-un ans; né à Wissembourg, département du Bas-Rhin; je suis général de brigade, réformé; je demeure ordinairement à Strasbourg,

grande rue, n.° 6, de présent à Paris, logé rue Culture-Sainte-Catherine, n.° 525.

D. Savez-vous pourquoi vous êtes arrêté?

R. D'après les bruits répandus depuis quelques jours, et, sur-tout, d'après mes liaisons avec le général *Pichegru*, je puis m'en douter; et je vais dire franchement, sans provocation, toute la vérité.

Je suis lié depuis très-longtemps de l'amitié la plus franche avec le général *Pichegru;* je lui conserverai éternellement les mêmes sentimens; ses malheurs, son exil, non mérité, me le rendaient encore plus cher, et me rendaient ses intérêts encore plus sacrés; je savais depuis quelque temps, et par l'intermédiaire d'un ami commun, l'abbé *David*, que *Pichegru* et *Moreau*, long-temps divisés, étaient enfin réconciliés; j'ai vu *Moreau* plusieurs fois l'été dernier, et dans les différentes conférences que j'ai eues avec *Moreau*, cette réconciliation a été confirmée. *Moreau* m'a témoigné le desir d'avoir une entrevue avec *Pichegru;* je me suis chargé de la procurer. A cette époque la guerre entre la France et l'Angleterre n'avait point éclaté. Après la déclaration de guerre, conservant le même desir, mais ne pouvant plus facilement effectuer le passage de France en Angleterre, je suis allé par Hambourg jusqu'en Danemarck, et je suis passé à Londres sous la qualité de négociant allemand. J'ai vu

Pichegru à Londres ; je lui ai parlé du desir de *Moreau* de conférer avec lui ; il me déclara qu'il était dans la même intention, et qu'il saisirait l'occasion d'un pareil rapprochement pour quitter enfin l'Angleterre.

A peine quinze jours étaient écoulés que l'occasion de repasser en France se présenta, et nous en profitâmes pour arriver ensemble ; je le quittai à une ferme qui est aux environs de Gamache ; je vins à Paris directement, et *Pichegru* suivit une route que je ne connais pas, pour y arriver.

Il me fit savoir son arrivée ; il logeait alors momentanément à Chaillot : c'est de là qu'à trois ou quatre reprises, les conférences entre *Moreau* et *Pichegru* eurent lieu ; la première fois sur le boulevart de la Madeleine ; un second rendez-vous fut manqué ; la seconde et la troisième conférence eurent lieu dans la maison même de *Moreau*, à Paris, rue d'Anjou.

Je n'ai assisté à aucune de ces conférences ; j'ai profité de la première circonstance offerte pour enlever *Pichegru* à la maison de Chaillot ; il a demeuré pendant deux jours chez *Rolland*, et je l'ai retiré ensuite dans la maison que j'occupe rue Culture-Sainte-Catherine ; il y resta jusqu'au lundi de cette semaine ; j'ignore où il s'est retiré.

Il m'a laissé les objets qui ont été inventoriés

suivant le procès-verbal annexé au présent interrogatoire ; il m'avait permis la libre disposition de fonds, pour faire honneur à mes propres affaires. Voilà tout ce que je sais : mon seul desir est que ces deux grands hommes puissent se réunir d'effet comme ils le sont d'intention aux travaux qui signalent le gouvernement du Chef de cette grande République.

Lecture faite du présent interrogatoire, le citoyen *Lajolais* a déclaré qu'il contenait vérité ; il y a persisté, et a signé avec nous. *Signé* LAJOLAIS, RÉAL.

N.° 15.

INTERROGATOIRE de Frédéric Lajolais, *du 26 Pluviôse an 12.*

PAR-DEVANT le Conseiller d'état spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sureté intérieures de la République,

Ayons fait comparaître devant nous l'ex-général de brigade *Lajolais*, et en continuant l'interrogatoire par lui subi le jour d'hier, l'avons de nouveau interrogé ainsi qu'il suit :

D. Je vous prie de me faire connaître avec quelque détail les circonstances de la première conférence dont vous avez parlé dans votre interrogatoire du jour d'hier ; de me dire où vous avez pris le général

Moreau pour le conduire sur le boulevart ; comment il y est arrivé ; comment vous vous y êtes rendu ; de quels signaux vous étiez convenu avec *Moreau ;* comment vous avez pu reconnaître celui qui venait de la part des autres ; combien de temps la conférence a duré ; comment elle a fini ; comment vous en avez connu le résultat.

R. J'avais été chez le général *Moreau* le matin pour connaître l'endroit qu'il indiquerait pour le rendez-vous ; car, au premier moment que *Pichegru* était arrivé, j'avais été en prévenir *Moreau ;* il m'a indiqué le boulevart de la Madeleine, depuis la rue de Caumartin jusqu'à l'église de la Madeleine, pour neuf heures précises du soir. Il me dit qu'il serait en habit bleu et en chapeau rond, qu'il frapperait la terre de quelques coups de sa canne ; qu'il viendrait par la partie du boulevart qui est du côté de la rue Caumartin ; que je viendrais du côté opposé ; et en effet, à neuf heures précises, je le rencontrai au milieu du boulevart : j'avais, d'après la parole donnée par *Moreau*, prévenu, le soir même, *Pichegru* dans la maison de Chaillot ; pour y entrer, je demandai M. *Larive*, mais je ne voyais que *Pichegru ;* et *Pichegru* m'avait déclaré qu'à la même heure, il se trouverait en fiacre dans la rue basse qui borde ce boulevart. Une seconde avant de rencontrer *Moreau*, quelqu'un en habit bleu, et qui m'a reconnu,

me dit : *le général est arrivé; il est dans le fiacre, là;* me dit-il, en me l'indiquant du doigt; et à l'instant j'ai rencontré *Moreau* à qui je dis : *le général est arrivé.* Alors *Moreau* m'a indiqué l'allée du côté de la rue des Capucines où la lune donnait moins, en me priant d'y faire passer le général *Pichegru.* Je me suis rendu à la portière, *Pichegru* était précisément du côté où j'arrivais; il m'a semblé qu'il n'y était point seul; à l'instant il ouvrit la portière, et me suivit sur l'autre côté du boulevart, où je les réunis tous deux, et me retirai sans savoir si *Pichegru* était ou n'était pas suivi de ceux qui pouvaient être avec lui dans sa voiture; je n'ai pas été envieux de demander soit à l'un, soit à l'autre, le résultat de leur conversation.

D. Lorsque vous avez conduit *Pichegru* chez *Moreau*, le jour où vous trouvâtes *Pichegru* dans le cabriolet de *Rolland*, avez-vous été à portée d'entendre leur conversation? où vous teniez-vous pendant la conférence?

R. La question indique confusion dans quelques faits; je vais rétablir la vérité.

Ce n'est point moi, c'est le secrétaire de *Moreau* qui se trouvait dans le cabriolet de *Rolland* avec le général *Pichegru.* Ce jour-là j'attendais à pied dans la rue de Suresne où était placé le cabriolet, et je le trouvai revenant de la conférence avec

Moreau ; je le laissai continuer sa route jusque chez *Rolland* dans le cabriolet qui était conduit par le domestique.

Je le rejoignis à pied chez *Rolland*, où je restai peut-être un quart-d'heure avec lui.

Pour la seconde conférence, car celle ci-dessus est la troisième, j'avais été à pied prendre *Pichegru* à Chaillot sur les sept heures et demie : c'était un jour où *Moreau* devait avoir assemblée ; le rendez-vous m'avait été indiqué par *Moreau* lui-même dans sa maison. Il paraît que personne n'était encore arrivé ; nous passâmes ensemble dans le salon de *Moreau*, où je restai par discrétion ; et ils se retirèrent dans la bibliothèque.

La conférence dura à-peu-près une demi-heure ; il a pris un fiacre pour retourner probablement à Chaillot.

Lecture faite du présent interrogatoire, il a dit qu'il contenait vérité, y a persisté, et a signé avec nous. *Signé* LAJOLAIS, RÉAL.

N.° 16.

INTERROGATOIRE de Lajolais, *du 27 Pluviôse an 12.*

PAR-DEVANT le Conseiller d'état spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les

affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République,

Avons fait comparaître devant nous l'ex-général de brigade *Lajolais*, dénommé et qualifié dans les précédens interrogatoires. Nous lui avons demandé s'il n'avait rien à ajouter à ses précédentes déclarations; il nous a répondu ainsi qu'il suit :

Il y avait très-long-temps que je n'avais vu le général *Moreau*, lorsqu'au mois de juin dernier je me présentai chez lui à Gros-Bois, avec une lettre du général *Pichegru*, dont je me rappelle encore le contenu, et qui était conçue, autant que je puis m'en souvenir, en ces termes : « Je croirais » commettre, mon cher général, une indiscrétion; » si je m'adressais à tout autre qu'à vous dans ma » position actuelle, pour réclamer vos bons offices » en faveur du présent porteur : vous savez mieux » que personne tout ce qu'il a souffert pour moi; » il est dans la situation la plus fâcheuse, et je » compte que vous voudrez bien vous employer » pour lui faire redonner de l'emploi. »

Le général *Moreau* me déclara qu'étant fort mal avec le Gouvernement, il me serait très-peu utile, me promit cependant de s'employer pour moi; et dans cette entrevue me témoigna combien il était content de s'être enfin réconcilié avec *Pichegru*; combien il était fâché d'avoir été si long-temps

brouillé, par un mal-entendu. J'ai, depuis et pendant mon séjour, vu le général *Moreau* à Paris, trois ou quatre fois; chaque fois il me parlait du général *Pichegru*, et du desir qu'il avait d'obtenir de lui une entrevue : à la fin je lui dis que s'il tenait à cette entrevue, j'irais la solliciter moi-même; il parut le desirer beaucoup : je n'avais rien à faire à Paris; j'écrivis au général *Pichegru*, par Francfort, quels étaient les desirs du général *Moreau*, et la disposition où j'étais de passer en Angleterre pour aller le chercher; il me répondit, et m'encouragea dans ma résolution. Je me mis en route, prenant le paquebot de Hambourg, sous le nom de *Beauregard*, marchand de Carlsruh; j'arrivai à Harwich vers le milieu de décembre. *Pichegru*, prévenu, comme je l'ai déjà dit, de mon arrivée en Angleterre, et que je ne pouvais y aborder que par l'un des deux ports de Harwich ou Gravesende, avait eu soin de faire parvenir à ces deux postes des ordres du Gouvernement, de manière qu'on me laissa passer sans difficulté. Je pris la poste et j'arrivai à Londres, au petit village de Brompton, chez le général *Pichegru*, je l'ai trouvé n'ayant avec lui que *Couchery* l'ex-député, et un domestique.

Je lui répétai que je n'arrivais que pour l'engager à venir voir *Moreau*. L'un des premiers jours, entrant dans la chambre de *Pichegru*, j'y trouvai un

Français qui causait avec ce général. Ce Français sachant que j'arrivais de France, m'en demanda des nouvelles, que je lui donnai avec assez de négligence. *Couchery,* qui entra un moment, me dit que je parlais au comte d'*Artois.* Celui-ci resta peu de temps; mais je me rappelle qu'un moment avant de sortir, et à l'occasion de la France dont je venais de parler, il dit : *Si nos deux généraux peuvent bien s'entendre, je ne tarderai pas à y arriver.*

On me demandera peut-être quels sont ces deux généraux dont parlait le ci-devant comte d'*Artois;* c'est sur quoi celui-ci ne s'est point expliqué; et si l'on me dit que j'aurais dû au moins le demander à *Pichegru*, je répondrai que je connaissais trop bien *Pichegru* pour lui faire une pareille question ; tous ceux qui le connaissent, savent combien il est peu communicatif; il ne m'eût fait aucune réponse.

Je restai ainsi trois semaines à Londres avec *Pichegru;* je ne voulus y voir personne. *Pichegru* m'avertit que nous allions partir incessamment; et trois ou quatre jours après, nous partîmes en voiture de poste, le général *Pichegru,* le capitaine *Wright* et moi, pour nous rendre à Déal, où nous arrivâmes à six heures du soir le 10 janvier, et nous partîmes le 11 à une heure du matin. Nous avons été contrariés par les vents, de manière que nous n'avons pu arriver que le 16 janvier, sur les onze heures. La

chaloupe nous conduisit à la marée montante au pied de la falaise, où nous trouvâmes une corde au moyen de laquelle nous montâmes : nous étions six ou sept; savoir : *Pichegru*, sous le nom de *Charles*; *Ruzilion*, sous celui de *Major; Jean Marie*, sous celui de *Lemaire;* un autre sous le nom de *Richemont* ou *Debray; Armand* et moi.

Nous marchâmes une partie de la nuit jusqu'à une ferme où nous arrivâmes entre trois et quatre heures du matin ; nous y passâmes toute la journée, et nous en partîmes le soir à huit heures; nous arrivâmes à une autre ferme distante d'environ une lieue; je m'y reposai environ une heure, et je repris la route de Gamache, où j'arrivai avec celui qu'on appelait tantôt *Debray*, tantôt *Richemont*, sur les onze heures et demie. Le lendemain sur les huit heures, je me fis conduire par une charrette jusqu'à la première poste; et changeant de voiture, j'arrivai à Paris, il y aura après demain quatre semaines.

Le mardi j'allai voir *Moreau* à Paris ; je lui annonçai l'arrivée de *Pichegru* en France. Il me remit au vendredi prochain, attendu, disait-il, qu'il serait retenu dehors jusqu'à cette époque par une partie de chasse, qui cependant n'eut pas lieu. Le vendredi, je me rendis au rendez-vous à une heure après midi. *Pichegru* était arrivé depuis quelques jours. *Moreau* me donna le rendez-vous pour le soir même sur le

boulevart de la Madeleine ; et le rendez-vous a eu lieu comme je l'ai annoncé dans mon interrogatoire du jour d'hier, auquel je me réfère. Je me réfère également à ce que j'ai dit sur les deux autres rendez-vous dans le même interrogatoire ; j'ajouterai seulement qu'en revenant du dernier, qui eut lieu le 16 chez *Moreau*, et auquel je n'ai pas plus assisté qu'aux autres, *Pichegru* rentrant parut mécontent, et s'ouvrant un peu, contre son ordinaire, il me dit : *Il paraît que ce bougre-là a aussi de l'ambition, et qu'il voudrait régner. Eh bien ! je lui souhaite beaucoup de succès ; mais, à mon avis, il n'est pas en état de gouverner la France pendant deux mois.* Depuis ce temps, je n'ai point eu connaissance d'aucune entrevue nouvelle : voilà tout ce que je sais relativement à *Moreau* et *Pichegru ;* si la mémoire me fournit d'autres faits, je promets de les rapporter avec la même franchise.

Quant à *Georges*, son but m'a paru être le rétablissement pur et simple de la monarchie en France ; c'est pour arriver à ce but, qu'il était parti de Londres il y a plus de six mois. Il avait tout son monde dans la Picardie et dans Paris ; pour réussir dans son projet, il voulait, après avoir assassiné le Premier Consul, tuer tout ce qui lui montrerait de l'opposition ; je crois qu'il a beaucoup de monde à sa disposition, soit dans Paris, soit dans la Picardie, soit ailleurs.

Pendant le temps que *Georges* était encore ignoré à Paris, il fit sonder *Moreau* par l'intermédiaire de *Villeneuve*, Breton, il y a à peu-près deux mois. Ce *Villeneuve*, fort lié avec le secrétaire de *Moreau*, nommé *Fresnières*, s'adressa à celui-ci; mais *Villeneuve* n'obtint de *Moreau*, par le canal de son secrétaire, que des réponses évasives. On répondit de sa part à *Villeneuve*, que lui *Moreau* était au plus mal avec le Consul; qu'il ne se porterait jamais à aucun assassinat contre la personne du Consul, mais bien à tout ce qui serait nécessaire pour le bonheur de son pays.

Georges attendait encore vingt-deux personnes bien armées qui devaient débarquer, et qu'il devait faire arriver à Paris. Il y a huit jours environ que des personnes de la suite de *Georges* disaient que leur général voulait porter un coup dans peu, ou sortir de Paris pour se retrancher dans une campagne aux environs, ou bien gagner le chemin de la Bretagne; et j'entendis dire par les mêmes, dans une chambre voisine de celle où je me trouvais, il faut nous glisser dans les Tuileries; et j'ai cru aussi remarquer dans ce qu'ils ont dit, qu'ils ne sont pas sans moyens ni sans projets sur la route de Boulogne.

Tout ce que je viens de dire sur *Georges*, je ne le sais que pour l'avoir entendu de ses affidés, sans avoir jamais cependant causé avec eux, et je n'ai jamais conféré avec *Georges*.

Mon voyage en Angleterre m'a fait faire quelques observations militaires que je m'empresserai de mettre au net, et d'offrir au Premier Consul.

Lecture faite du présent interrogatoire, ledit C.en *Lajolais* a dit qu'il contenait vérité, y a persisté, et a signé avec nous lesdits jour et an.

Signé LAJOLAIS, RÉAL.

N.° 17.

INTERROGATOIRE de Frédéric Lajolais, *du 30 Pluviôse an 12.*

PAR-DEVANT le Conseiller d'état spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République,

Avons fait comparaître devant nous le C.en *Lajolais*, dénommé et qualifié dans les précédens interrogatoires par lui subis les 25, 26 et 27 du présent mois, et que nous avons de nouveau interrogé, ainsi qu'il suit :

D. Avez-vous quelque chose à ajouter à vos précédens aveux ?

R. J'ai quelques erreurs à rectifier; je crois avoir laissé entendre dans mon interrogatoire subi le 26, que j'avais, le soir même du premier rendez-vous accordé par *Moreau*, prévenu de ce rendez-vous

Pichegru dans la maison de Chaillot : c'est une erreur; car jusqu'alors je ne savais pas encore l'endroit que *Pichegru* habitait à Paris que par un individu appelé *Saint-Vincent* ou se faisant appeler ainsi, et se faisant passer pour être attaché à *Georges*, lequel m'avait dit de la part de *Pichegru* que, quand j'aurais à lui parler, je devrais m'adresser à l'adresse suivante, demander le C.^en *Saussade*, rue du Carême-Prenant, faubourg du Temple, pour parler à M. *Villeneuve;* c'est à cet endroit que j'allais pour annoncer que *Moreau* attendait *Pichegru* le soir même sur le boulevart de la Madeleine; j'y trouvai, en demandant *Villeneuve*, l'individu qui le soir même passa devant moi sur le boulevart, ainsi que je l'ai annoncé dans mon interrogatoire du 26. J'ajoute à ce que j'ai dit dans les interrogatoires précédens, qu'en remettant à *Moreau*, l'été dernier, la lettre de *Pichegru*, dont j'ai rappelé le contenu dans mon interrogatoire du 27, ce dernier, *Pichegru*, m'avait également chargé de prendre des renseignemens près de *Moreau*, sur la détention de *David*. *Moreau*. me dit alors que *David* avait été arrêté à Calais au moment où il allait s'embarquer pour l'Angleterre; il m'ajouta les expressions suivantes : *La police a mis la plus grande perfidie dans la manière dont ils l'ont arrêté : il a été long-temps, sans qu'on ait pu communiquer avec lui; mais depuis quelque temps j'en reçois*

assez fréquemment des nouvelles par l'intermédiaire de mon secrétaire, qui connaît un nommé Vitel, *neveu de* Fauche-Borel, *qui a la facilité d'entrer au Temple.*

J'ajoute encore aux aveux que contiennent mes précédens interrogatoires, que le lendemain que *Pichegru* vint demeurer avec moi, sur les huit heures du soir, *Georges* y vint avec deux ou même trois de ses affidés; je ne pourrais pas cependant au juste en déterminer le nombre. Il me parut que *Pichegru* ne s'attendait pas à le voir ce soir là. Il y est resté environ trois quarts d'heure. Je n'ai point assisté à la conférence; je suis sorti pour me procurer une couverture de plus pour *Pichegru.* En entrant j'ai allumé une pipe dans ma chambre; et un instant après, ces messieurs la traversèrent pour s'en retourner.

D. N'avez-vous pas conduit le général *Pichegru* chez son frère?

R. Non, je ne l'ai point conduit; mais le général et moi, nous nous étions donné rendez-vous chez son frère, rue Saint-Jacques, passage des Jacobins, le 6 ou le 5 pluviôse, à huit heures du soir, et nous nous y sommes rencontrés. La rencontre était touchante, ils ne se firent que des protestations d'amitié; je dois déclarer que je ne connais pas un être plus estimable et moins susceptible de prendre part à une intrigue quelconque, que le frère de *Pichegru.*

D. Ne

D. Ne vous êtes-vous pas trouvé une seconde fois avec le général *Pichegru* et son frère?

R. Oui, chez moi, le jeudi gras ; je leur ai donné à dîner.

D. N'avez-vous pas conduit le frère de *Pichegru* chez le général, dans le temps que celui-ci demeurait encore avec *Georges* à Chaillot ?

R. Non.

D. Quel est celui que vous y avez conduit ?

R. Je n'y ai conduit personne ; mais un jour, le frère du député *Couchery* vint avec moi à Chaillot, pour y voir le général *Pichegru;* il s'est trouvé également chez moi, au dîner du jeudi gras.

D. Combien de fois avez-vous vu *Georges!*

R. Deux fois. La première, à Chaillot; la seconde, lorsqu'il vint voir *Pichegru* chez moi, le lendemain que *Pichegru* y vint loger.

D. Combien y avait-il de personnes avec *Georges*, lorsque vous l'avez vu à Chaillot?

R. A-peu-près quatre à cinq.

D. Rappelez-vous de ces personnes.

R. Je me rappelle le major *Ruzilion, Saint-Vincent,* celui qu'on appelait *Villeneuve, Pichegru.*

D. A quelle heure avez-vous vu *Pichegru* à Chaillot?

R. Sur les huit heures du soir.

D. Quel jour ?

R. A-peu-près du 10 au 12 pluviôse.

D. Que vous a dit *Georges!* et que lui avez-vous dit!

R. Rien, si ce n'est les complimens d'usage.

D. Par quelle porte êtes-vous entré chez le général *Moreau*, avec *Pichegru*, le jour où vous y êtes allé, et où *Moreau* devait recevoir société!

R. Je suis arrivé à sept heures et demie ; nous étions à pied, *Pichegru* et moi, et nous arrivions de Chaillot, où je l'avais été prendre. J'ai frappé, et à peine la porte était ouverte, que nous avons aperçu *Moreau*, une bougie à la main, au bas du vestibule, nous disant qu'il étoit enchanté de nous voir, et qu'il nous attendait. Nous entrâmes, nous montâmes son escalier, nous entrâmes d'une antichambre dans un petit salon, où je suis resté, ainsi que je l'ai dit dans mon précédent interrogatoire ; *Pichegru* et *Moreau* sont passés dans la bibliothèque, ainsi que je l'ai dit.

D. Où avez-vous trouvé le secrétaire *Fresnières*, le jour que celui-ci conduisit *Pichegru* chez *Moreau*, avec le cabriolet de *Rolland!*

R. Il vint chez *Rolland* sur les huit heures du soir ; j'étais arrivé chez *Rolland* un instant avant *Fresnières*. *Fresnières* partit avec le général dans le cabriolet de *Rolland*. Quelque temps après, je me mis à la rencontre de *Pichegru*. J'attendis après lui dans la rue de la Ville-l'Évêque ou de Suresne, où était

le cabriolet; et un instant après, *Pichegru* reparut avec le même secrétaire, qui le quitta aussitôt qu'il m'eut joint. Alors *Pichegru* remonta dans le cabriolet avec le domestique de *Rolland;* je suivis à pied; j'arrivai chez *Rolland*, qui n'était point dans la pièce où je trouvai *Pichegru;* et ce fut là qu'il me tint le langage dont j'ai parlé dans mon interrogatoire.

Lecture faite du présent interrogatoire, le citoyen *Lajolais* nous a dit qu'il contenait vérité, y a persisté, et a signé avec nous. *Signé* LAJOLAIS et RÉAL.

N.° 18.

INTERROGATOIRE de Lajolais, *le 3 Ventôse de l'an 12 de la République.*

NOUS, Conseiller d'État spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République,

Avons fait comparaître devant nous le C.^en *Lajolais*, dénommé et qualifié dans les interrogatoires par lui subis, et l'avons de nouveau interrogé ainsi qu'il suit :

D. N'avez-vous rien à ajouter à vos précédentes déclarations ?

R. Rolland m'ayant prévenu qu'il devait partir pour

Saint-Omer, parce que son employé en chef y était malade, je l'ai prié de donner mon adresse, soit à *Moreau*, soit à son secrétaire, ce que *Rolland* paraît avoir fait; car le lendemain le secrétaire de *Moreau*, *Fresnières*, vint voir *Pichegru* chez moi. Il n'y est resté qu'environ un demi-quart d'heure, pendant lequel il a parlé en particulier avec *Pichegru*.

Moreau, dans une des visites que je lui fis l'été dernier, m'a dit que quoique mal avec le Consul, il était disposé à se rendre près de lui avec ses anciens camarades, pour lui demander la rentrée de *Pichegru* en France; qu'il en avait déjà fait faire la tentative par le ministre *Dejean*, mais qu'elle avait été infructueuse : moi de mon côté je dois déclarer que j'ai employé tout le crédit que j'ai pu avoir sur *Pichegru*, pour l'engager à faire une démarche auprès du Premier Consul, pour lui demander sa rentrée; je fis même à la paix un voyage tout exprès pour cela à Londres; je l'ai prié de me rendre porteur de cette honorable mission; mais mes efforts furent vains, et *Pichegru* a toujours persisté à me dire que malgré le desir qu'il avait conservé de revoir sa patrie, il ne pouvait prendre la résolution de demander à y rentrer, en ayant été exclu par un acte arbitraire et sans prétexte; et dès-lors il croyait que l'autorité régnante devait de son propre mouvement réparer cette injustice; et je dirai de bonne foi

qu'en me prêtant à procurer l'entrevue de *Moreau* et *Pichegru*, qui m'a paru être ardemment desirée par l'un et l'autre, j'espérais que cette entrevue pourrait conduire à une triple réconciliation, et qu'elle mettrait le Premier Consul à même de réparer l'injustice commise par le Gouvernement régnant au 18 fructidor. Je citerai à l'appui de ce que j'avance les démarches que jai faites pour retirer *Pichegru* d'avec *Georges*, dont j'ignorais même en Angleterre le séjour à Paris; car en Angleterre on disait *Georges* en Bretagne. Je citerai aussi les précautions que prirent les affidés de *Georges* pour me laisser ignorer long-temps la résidence de *Pichegru* à Chaillot, je dirai encore que je n'ai jamais assisté à aucune des conférences, et que du moment que *Georges* fut arrivé à la rencontre de *Pichegru* sur la côte, je fus séparé de ce dernier; car sitôt qu'il l'eût joint, *Pichegru* me dit de me rendre à Paris par une route à mon choix; et je pris de suite celle par Gamache, Crevecœur et Beauvais, ainsi que je l'ai déjà annoncé; et si *Moreau* veut être de bonne foi, il pourra dire qu'en lui annonçant l'arrivée de *Pichegru* en France je ne lui ai jamais proposé d'admettre *Georges* à l'entrevue qui devait avoir lieu; et si *Georges* s'est trouvé, comme on le prétend, à l'entrevue du boulevart de la Madeleine, je déclare n'y avoir eu aucune part et ne pas l'y avoir vu; je m'en réfère au

surplus à cet égard à un de mes précédens interrogatoires.

Le jour que *Pichegru* a quitté le logement qu'il habitait avec moi ici, ce fut le soir, sur les six heures, le jour du lundi gras; il ne m'a point indiqué l'endroit où il se retirait, et m'a même paru incertain sur le choix qu'il ferait soit de rester en ville, soit d'en sortir. Alors, après s'être entretenu avec moi de mes affaires d'intérêt particulier, il m'a fait don de la somme renfermée, tant en billets de banque d'Angleterre qu'en deux lettres de change tirées sur *Rougemont* et *Scherer*, dans un paquet qu'il cacheta d'un petit cachet qu'il avait après sa chaîne de montre. Je joignis dans le même paquet le portrait de mon épouse et d'un enfant chéri, né dans les fers, après le 18 fructidor, lequel enfant j'eus le malheur de perdre il y a deux mois. Alors je mis le paquet dans un porte-feuille, que j'ai couvert d'une bande de papier, sur laquelle j'ai apposé mon cachet, me réservant de faire incessamment usage de cette somme pour me couvrir d'une partie des prises-de-corps que mes créanciers avaient obtenues contre moi, et qui, depuis six mois, m'ont forcé de me tenir à l'écart. *Pichegru* me dit alors aussi qu'il avait quelques rouleaux de louis et de pièces de vingt francs dans son porte-manteau, desquels je pouvais également disposer; il m'a en même-temps remis la clef du

porte-manteau, et il m'ajouta : Quant à mes pistolets et mes effets, vous les conserverez jusqu'à ce que je les fasse prendre ; et enfin il me quitta, n'emportant avec lui ni linge ni vêtement que ce qui couvrait son corps, en me disant que la personne qu'il enverrait pour chercher ses effets, m'indiquerait l'endroit qu'il occuperait ; mais il n'envoya personne et ses effets furent trouvés chez moi le jour de mon arrestation.

D. Pendant que *Pichegru* était chez vous, étiez-vous instruit qu'il était poursuivi et que diverses arrestations avaient eu lieu ?

R. J'étais instruit que diverses arrestations avaient eu lieu, il n'était bruit que de celles qui avaient lieu.

D. N'est-ce pas par suite de ces arrestations que *Pichegru* a cherché à quitter votre maison ?

R. Je ne le crois pas, parce que les arrestations que nous apprenions ne semblaient point mettre sur ses traces, telle, par exemple, celle de *Dossonville.*

D. N'avait-il pas connu *Dossonville ?*

R. Ils avaient été déportés ensemble.

D. N'avaient-ils pas, pour cette raison, quelques relations ensemble ?

R. Aucune, *Pichegru* le méprisait. Je me rappelle même qu'au moment où l'arrestation de *Dossonville* fut annoncée, *Pichegru* me dit : Ce sera sans doute pour avoir vu peut-être son ancien domestique, que

Wickham a fait passer en France au commencement de la guerre. Ce domestique avait quitté *Dossonville* pour aller avec *Wickham*, et *Wickham* l'avait renvoyé en France.

Lecture faite du présent interrogatoire, le C.^en *Lajolais* a dit qu'il contenait vérité, il y a persisté, et a signé avec nous.

Signé LAJOLAIS et RÉAL.

N.° 19.

INTERROGATOIRE de Pichegru (Charles), *du 8 Ventôse an 12.*

NOUS, Conseiller d'état spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République, et *Louis-Nicolas-Pierre-Joseph Dubois*, Conseiller d'état préfet de police,

Avons fait comparaître devant nous un individu trouvé cejourd'hui à deux heures du matin, dans le logement du C.^en *Blanc*, situé en cette ville rue Chabanais, n.° 39, lors de la perquisition qui y a été faite de notre ordre, ledit individu de taille d'environ cinq pieds quatre pouces, cheveux châtain-foncé, &c. &c.

Que nous avons interrogé ainsi qu'il suit :

D. Comment vous appelez-vous?

R. Je m'appelle *Pichegru.*

D. Vos prénoms!

R. Je n'en ai pas.

D. Vous avez des prénoms!

R. J'en ai un, *Charles.*

D. Quel est votre âge!

R. Quarante-trois ans.

D. Quel est votre dernier domicile!

R. Paris.

D. Depuis quel temps êtes vous de retour à Paris!

R. Six semaines à-peu-près.

D. Où étiez vous avant d'y arriver!

R. En Angleterre.

D. Depuis quel temps y étiez-vous!

R. Depuis deux ans.

D. Où demeuriez-vous en Angleterre!

R. A Brompton, près Londres.

D. Quelles personnes voyiez-vous habituellement à Londres!

R. Tout le monde.

D. N'y avez-vous pas vu quelques-uns des princes Français!

R. Oui.

D. Pourriez-vous vous rappeler les noms de ceux que vous y voyiez habituellement!

R. Je les voyais tous.

D. N'avez-vous pas vu souvent le ci-devant comte d'*Artois* !

R. Pas plus souvent que les autres.

D. Quel a été votre motif en quittant l'Angleterre pour arriver en France ?

R. Il y a dix ans que je suis sorti de France par l'effet des démarches de *Bonaparte*, dont la haine date de l'époque du 13 vendémiaire, pour m'être expliqué sur cette journée en véritable Français, et qui, me regardant probablement comme un obstacle à son ambition, concourut spécialement aux événemens de fructidor, en m'éloignant ainsi de la France. Depuis cette époque, j'ai parcouru divers pays étrangers, et en dernier lieu je me suis retiré en Angleterre. Fatigué d'un éloignement, aussi prolongé, de mon pays, fatigué des calomnies que les journaux français multipliaient sur mon compte, disant tantôt que j'étais à la tête des armées étrangères, tantôt à la tête des conseils, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de rentrer en France. Voilà tout ce que je puis vous dire.

D. Lorsque vous étiez en Angleterre vous avez correspondu avec plusieurs personnes en France, quel était le but de cette correspondance ? à quelles personnes était-elle adressée ?

R. Je n'ai correspondu avec qui que ce soit.

D. Vous avez correspondu avec l'abbé *David*.

R. Non.

D. Il en est convenu.

R. Je n'ai correspondu avec personne.

D. Vous avez écrit à *Lajolais.*

R. Je n'ai point correspondu avec *Lajolais :* mais pour ce que j'ai dit sur *David*, je me rappelle que par un intermédiaire, il me fit dire qu'il voulait faire une nouvelle édition de mes Campagnes ; il me demandait des matériaux dont il voulait augmenter cette édition ; je lui fis répondre que je n'avais point ces matériaux, et que d'ailleurs l'ouvrage lui-même précédemment publié, n'ayant point été fait convenablement, je ne voulais rien donner pour augmenter la nouvelle édition.

D. Il a été entre vous question d'autres objets que de cette seconde édition, *David* s'était chargé de négocier près de vous une réconciliation.

R. Cela est faux.

D. David déclare qu'il a négocié auprès de vous pour opérer une réconciliation entre *Moreau* et vous.

R. C'est faux.

D. Vous annoncez que vous êtes rentré en France, parce que vous étiez las des bruits que les journaux faisaient courir contre vous ; vous êtes arrivé avec un tout autre motif.

R. Non.

D. *Lajolais* a été vous voir à Londres il y a environ deux mois et demi.

R. Je ne l'ai pas vu.

D. Cependant il déclare vous y avoir vu, avoir logé chez vous à Brompton, être resté chez vous près d'une quinzaine de jours : il annonce qu'il a vu diverses personnes.

R. Il peut annoncer ce qu'il veut.

D. Ce système de dénégation ne convient ni à la vérité, ni, je l'ajouterai, à votre situation : ce système n'est pas digne des souvenirs qui s'attachent à votre nom ; la vérité seule devrait être dans votre bouche, je vous rappelle à ce que vous devez à votre réputation ; quels projets vous amenaient en France!

R. Je n'ai rien à vous dire que ce que je vous ai dit.

D. Vous avez reçu il y a plus de six mois, le même *Lajolais* et son épouse; ils en sont l'un et l'autre convenus.

R. Cela n'est pas. Je les ai vus l'un et l'autre pendant la paix, il y a près de deux ans, à Londres.

D. *Lajolais* a déclaré dans son interrogatoire qu'il s'était trouvé chez vous à Brompton, il y a deux mois, et qu'il y avait vu votre ancien collègue *Couchery*, et le ci-devant comte d'*Artois.*

R. Cela n'est pas.

D. Avec qui étiez-vous repassé d'Angleterre en France ?

R. Tout seul.

D. Par quelle voie?

R. Par un vaisseau.

D. Quel était le capitaine de ce vaisseau?

R. Je ne le connais pas.

D. Vous devez cependant le connaître, car vous avez quitté Londres avec lui; vous êtes arrivé avec lui au port où vous vous êtes embarqué. *Lajolais* était en troisième dans votre voiture. Le nom du capitaine est *Wright*, dites la vérité!

R. La vérité est ce que je vous ai dit.

D. N'avez-vous pas fait la traversée avec *Lajolais* et avec plusieurs autres français?

R. Non.

D. A quel endroit êtes-vous abordé?

R. A Dieppe.

D. Vous ne dites pas la vérité.

R. Je la dis.

D. Les compagnons de votre voyage vous seront confrontés; ils vous prouveront que vous avez débarqué à la falaise de Biville, et que vous n'avez pas débarqué à Dieppe.

R. Je les attends.

D. Par quelle route et avec qui êtes-vous arrivé à Paris?

R. Je suis arrivé seul par la route de Dieppe à Paris.

D. Est-ce à pied ou en voiture?

R. C'est une voiture particulière.

D. Vous ne dites pas la vérité ; vous avez fait la route par des chemins de traverse, souvent à travers champs, la nuit, de ferme en ferme.

R. C'est faux.

D. Ces faits vous seront prouvés. Plus de quarante témoins, tant hommes que femmes, arrêtés pour vous avoir donné asile, vous prouveront ce que je viens de vous dire; plusieurs savaient qui vous étiez; la plupart seront consternés de reconnaître, pour avoir voyagé avec des brigands, le conquérant de la Hollande.

R. Ce que vous avez dit ne peut pas être vrai.

D. Avec qui êtes-vous entré à Paris ?

R. Seul.

D. Vous conduisiez donc la voiture ?

R. Oui.

D. Où avez-vous logé en arrivant ?

R. Dans une maison où était logé *Lajolais.*

D. Vous ne dites point la vérité ; vous avez logé dans une maison sise dans le bas de Chaillot; ce n'est point avec *Lajolais*, c'est avec *Georges* et quelques brigands, ses complices.

R. Cela n'est pas vrai.

D. Quel a été votre second logement à Paris ?

R. J'en ai eu plusieurs successivement, dont je ne connais point ni le site ni le nom.

D. Ce que vous dites peut s'appliquer à quelques-uns des logemens que vous avez occupés ces jours derniers, mais ne peut s'appliquer au second logement où vous vous êtes réfugié; car celui qui vous a donné asile est un de vos plus intimes amis; c'est un homme qui dans le moment même où il souffrait à cause de vous, avait le courage de vous avouer son ami; cet homme a déclaré qu'il vous avait reçu, qu'il vous avait logé pendant deux nuits et trois jours : cet homme c'est *Rolland.*

R. J'ai été chez *Rolland*, dont je ne connais point le logement.

D. N'avez-vous pas demeuré chez lui pendant le temps que je viens de vous indiquer?

R. Un jour et deux nuits.

D. Lorsque vous étiez chez *Rolland*, vous avez été faire quelques visites.

R. Non, je ne sortais jamais.

D. Vous êtes sorti dans son cabriolet.

R. Je vous demande pardon.

D. C'est un fait que *Rolland* et son domestique avouent, dont *Lajolais* a été le témoin.

R. Je le nie.

D. Vous avez été conduit sur le boulevart de la Madeleine par *Villeneuve* le jour ou le lendemain de votre arrivée à Paris : dans la même voiture étaient

avec vous *Georges* et *Bouvet*, le premier sous le nom de *la Rive*, le second sous le nom de *Rivière.*

R. C'est faux.

D. Vous avez chargé *Rolland* d'aller de votre part conférer avec le général *Moreau.*

R. C'est faux.

D. *Rolland* en fait la déclaration formelle.

R. Je ne peux pas dire autre chose que ce que j'ai dit.

D. Vous avez eu vous-même plusieurs conférences avec *Moreau ;* la première, qui fut très-courte et où se trouvait *Georges*, eut lieu sur le boulevart de la Madeleine ; la seconde chez *Moreau* lui-même : elle est attestée par le témoin qui vous y a conduit ; la troisième a eu lieu encore chez *Moreau ;* vous y avez été conduit dans le cabriolet de *Rolland* par le secrétaire de *Moreau ;* des témoins irrécusables attestent ces faits ; vos dénégations ne peuvent les anéantir ; mais ces dénégations conduisent nécessairement à penser que ces entrevues avaient un objet criminel.

R. Tout ceci est absolument faux.

D. Connaissez-vous *Moreau !*

R. L'univers entier sait que je le connais.

D. Êtes-vous réconcilié avec lui ?

R. Qu'est-ce qu'une réconciliation ? Elle n'a lieu entre militaires que quand ils se sont arrangés, et nous n'en avons pas eu l'occasion. Tout ce que je puis dire

dire à cet égard, c'est que j'ai appris que *Moreau* ne voyait plus de même œil certains événemens, et qu'il était fâché d'avoir concouru au 18 fructidor.

D. Avez-vous vu *Moreau* depuis votre arrivée à Paris!

R. Du tout.

D. Avez-vous vu *Georges* à Paris!

R. Du tout.

D. Avez-vous fait une partie de la route depuis la ferme de la Poterie jusqu'à Paris avec *Georges!*

R. Non.

D. N'est-ce pas en sortant de chez *Rolland* que vous avez été loger chez *Lajolais!*

R. Je le crois.

D. N'avez-vous pas été visité chez *Lajolais* par *Georges* et une partie de ses complices!

R. Non.

D. Cependant *Lajolais* le déclare.

R. Il peut déclarer ce qu'il veut; il ne peut pas me faire dire ce qui n'est pas.

D. N'avez-vous pas dit à *Lajolais* en revenant de chez *Moreau*, lors de la troisième conférence, et en parlant de *Moreau : Ce B... là a aussi de l'ambition; je crois qu'il veut régner!*

R. Cette question est répondue puisque je n'ai point été chez *Moreau.*

D. Combien de fois avez vous écrit au général *Souham* depuis que vous êtes en Angleterre ?

R. J'ai déjà eu l'honneur de vous dire que je n'avais correspondu avec qui que ce soit.

D. Vos amis reconnaissent que vous leur avez avoué que vous n'êtes arrivé en France que pour changer le Gouvernement qui existe, pour rétablir les *Bourbons* sur un trône que vous-même vous avez détruit, pour anéantir la République dont vous avez été un des fondateurs, pour assassiner les trois Consuls et le Gouverneur de Paris ; que dans cet infernal projet vous vous êtes lié avec des hommes autrefois vos ennemis ; vous n'avez pas hésité à flétrir les lauriers cueillis par vous dans la Hollande et sur le Rhin, en vous réunissant à de vils assassins dont vous avez été le compagnon de voyage, avec qui vous avez erré d'asile en asile depuis plus de deux mois. Ces aveux vous les avez faits ; ces projets vous les avez avoués : vos amis eux-mêmes, dont vous avez fait vos victimes, les avouent et vous en accusent. Oserez vous les nier !

R. Je les nie complètement.

D. A qui avez-vous, ces jours-ci, donné d'abord neuf mille francs, ensuite mille francs, enfin hier cinq mille francs, tant en argent que billets !

R. A personne.

D. Où avez-vous couché l'avant-dernière nuit !

R. Je ne puis vous dire ni le site, ni le nom de la maison ni des personnes.

D. Avez-vous vu *Couchery* le jeune à Paris!

R. Oui je l'ai vu.

D. N'avez-vous pas dîné plusieurs fois avec lui chez *Lajolais!*

R. Oui, une fois ou deux.

D. Avez-vous vu votre frère!

R. Oui.

D. Combien de fois!

R. Deux fois.

D. Qui était avec vous lorsque vous l'avez été voir dans son domicile!

R. Lajolais et *Couchery.*

D. Connaissez-vous *de Fresnières!*

R. Non.

D. N'avez-vous pas été avec lui en cabriolet!

R. Non.

D. Connaissez-vous *Lahorie!*

R. Je l'ai connu autrefois.

D. L'avez-vous vu depuis que vous êtes à Paris!

R. Du tout.

D. Si vous n'étiez venu en France que pour faire cesser des bruits calomnieux, pourquoi vous cachiez vous!

R. Parce que si je ne m'étais pas caché, j'aurais été arrêté sur-le-champ. Un homme proscrit doit se cacher.

D. Si vous étiez sûr d'être arrêté en France, pourquoi avez-vous tenté d'y rentrer!

R. Parce que je suis fatigué d'être en pays étranger, sous le poids de la calomnie.

D. Bien des Français frappés comme vous en fructidor, sont rentrés en France, y occupent aujourd'hui les premières places de l'État; pourquoi, puisque vous vouliez rentrer en France, n'avoir pas imité leur exemple, et quitté une terre peuplée par les plus cruels ennemis de votre patrie! Pourquoi au moins n'avez-vous pas choisi un asile dans les pays neutres! pourquoi suis-je obligé d'accoler sans cesse dans un même interrogatoire les noms de *Georges* et de *Pichegru!*

R. Bien des Français sont rentrés en France, parce qu'ils y ont été rappelés, et je ne l'ai point été.

Je n'ai quitté l'Allemagne que parce que l'on m'y a poursuivi; l'on a voulu m'arrêter à Bareuth, j'ai été obligé de me réfugier en Angleterre.

Si vous accolez les noms de *Georges* et de *Pichegru*, c'est que cela vous plaît, car je ne m'accole point à *Georges.*

D. Savez-vous que *Georges* ait été en France et dans Paris depuis que vous y êtes!

R. Je l'ai entendu crier dans les rues.

D. A qui appartenaient les billets de banque d'Angleterre qui ont été saisis chez *Lajolais!*

R. A moi.

D. A qui appartenait un médaillon auquel étaient jointes deux lettres de change trouvées également chez *Lajolais!*

R. A moi.

D. A qui appartenait une petite croix semblable à une croix de Saint-Lazare, trouvée dans un petit porte-feuille saisi chez *Lajolais!*

R. A moi.

D. Avez-vous vu depuis votre arrivée l'adjudant *Ramel!*

R. Non.

D. En terminant cet interrogatoire, je vous invite, je vous somme même, au nom de votre propre honneur, de dire, sur les questions que je vous ai faites, la vérité; je vous invite à ne pas nier des faits qui, évidens et prouvés, ajoutent à un délit grave, sans doute, le vernis deshonorant du mensonge. Je vous le répète, le système qui peut convenir à des fripons obscurs ne convient point à l'homme qui comme vous s'est vu à la tête des armées républicaines, et a rempli l'Europe de ses exploits. Les crimes qu'on vous reproche, et qui sont prouvés, sont odieux sans doute ; mais réfléchissez que vous ajoutez à ces crimes quelque chose de bas et de flétrissant, en persistant dans d'inutiles dénégations.

R. La seule réflexion que m'inspire ces obsèrva-

tions, c'est que vous prenez beaucoup sur vous en taxant mes réponses de fausseté, et en me faisant des insinuations contraires à la vérité.

Lecture faite du présent interrogatoire, ledit C.^en *Pichegru* a déclaré ne vouloir le signer, attendu que la plupart des questions sont présentées d'une manière insidieuse et injurieuse, et nous l'avons signé. *Signé* RÉAL et DUBOIS.

N.° 20.

INTERROGATOIRE de Charles Pichegru, *le 9 Ventôse an 12.*

NOUS, Conseiller d'état spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République,

Nous sommes transporté à la maison d'arrêt du Temple, où étant, nous avons fait comparaître devant nous *Charles Pichegru,* détenu dans ladite maison, par notre ordre, et lui avons représenté une paire de pistolets d'arçon, poignée et garniture en argent, saisis chez *Lajolais,* lors de l'arrestation de ce dernier; lui avons demandé s'il les reconnaissait pour lui appartenir; a répondu qu'ils étaient à lui, et les reconnaissait.

Lui avons ensuite représenté une ceinture de

cuir à giberne, où se trouvent des cartouches, qu'il a reconnue aussi pour être à lui; a reconnu également un habit vert, à boutons ronds, et une redingotte, une paire de bottes, que nous lui avons laissés pour son usage.

Lui avons ensuite représenté un petit porte-manteau, saisi également dans la maison de *Lajolais*, lequel a été reconnu par lui *Charles Pichegru* pour lui appartenir. Nous en avons extrait, 1.° un petit porte-feuille à soufflet, garni en argent, dans lequel était une croix d'or à pointes émaillées, forme d'une croix de malte, à laquelle est attaché un petit ruban ponceau à liséré blanc, qu'il a reconnu pour lui appartenir, ainsi que divers linges, effets et hardes; nous lui avons laissé la valise et les hardes et linges qu'elle contenait; nous avons réservé une coiffe de chapeau en toile cirée, l'enveloppe également en toile cirée, et autres lambeaux de même étoffe, pour servir de renseignemens; nous avons également réservé les pistolets, la ceinture à giberne, avec les cartouches, la petite croix, le porte-feuille à soufflet, et un thermomètre portatif, pour servir de pièces de conviction.

Desquelles vérification, représentation et reconnaissance nous avons dressé le présent procès-verbal, et ayant interpellé *Charles Pichegru*, de le signer avec nous, a déclaré ne le vouloir signer qu'avec

d'autres pièces qui regardent de semblables objets. *Signé* RÉAL.

Et de suite, avons interrogé ledit *Charles Pichegru* ainsi qu'il suit :

D. Connaissez-vous un individu sous le nom de *Bouvet de Lozier* ou de *Rivière !*

R. Non.

D. Avez-vous rencontré un individu de ce nom à la ferme de la Poterie ?

R. Non.

D. Avez vous vu le même individu dans la maison où *Georges* habitait à Chaillot sous le nom *Larive!*

R. Ne connaissant ni l'individu, ni la maison dont vous me parlez, je ne puis faire aucune réponse.

Et à l'instant avons fait comparaître, en présence dudit *Charles Pichegru,* ledit *Bouvet de Lozier,* dit *Rivière,* amené à cet effet devant lui ; et avons fait les questions suivantes au C.^en^ *Bouvet de Lozier.*

D. Connaissez-vous la personne que je vous présente ici ?

R. C'est le général *Pichegru,* le même que j'ai cité dans ma déclaration du 14 février [24 pluviôse].

D. L'ex-général *Pichegru*, que vous voyez ici, n'est-il pas le même que vous avez vu à Chaillot ?

R. C'est lui-même.

D. Est-ce celui que vous avez vu à la Poterie?

R. Oui, c'est le même, comme je l'ai dit dans ma déclaration du 24 pluviôse.

D. C.^en *Pichegru*, reconnaissez-vous cet individu?

R. Non, Monsieur.

Desquelles questions et réponses nous avons rédigé le présent procès-verbal, et avons signé avec ledit *Bouvet de Lozier*, le C.^en *Pichegru* persistant dans son intention de signer tout à-la-fois. *Signé* BOUVET et RÉAL.

Et de suite avons fait les questions suivantes audit *Charles Pichegru:*

D. Connaissez-vous le nommé *Picot*, dit *le Petit-Joseph*, ou *Joseph*, domestique de *Georges!*

R. Je ne le connais pas.

D. Il est cependant certain que vous l'avez vu, et que vous avez demeuré avec lui dans la maison où habitait *Georges* à Chaillot.

R. Je n'ai jamais demeuré ni avec *Georges* ni avec son domestique.

D. Il est également certain qu'il vous a vu, et que vous l'avez vu à la ferme de la Poterie, lorsque *Georges*, *Bouvet* et autres sont allés à votre rencontre.

R. Je ne puis que dire non.

D. Il est encore certain que *Picot* vous a vu pendant tout le cours du voyage que vous avez fait avec *Georges* et autres, jusqu'au moment où vous vous

êtes séparé de ces voyageurs, pour entrer avec *Georges* seul à Paris.

R. Toujours non.

Et à l'instant avons fait comparaître en présence dudit *Charles Pichegru* le nommé *Picot*, et avons fait les questions suivantes.

D. Connaissez-vous la personne que je vous présente, et sous quel nom l'avez vous connue?

R. Je crois que c'est *Charles.*

D. Ce *Charles* n'est-il pas le même que vous avez déclaré, dans vos interrogatoires précédens, être *Pichegru !*

R. Comme j'ai dit, autant que je puis croire, c'était *Pichegru.*

D. Vous rappelez-vous à quel endroit vous avez vu la personne ici présente ?

R. A Chaillot.

D. Ne l'avez-vous pas vue à la ferme de la Poterie, à cette ferme où vous vous êtes arrêté avec *Georges*, quand vous êtes allés ensemble au-devant du troisième débarquement ?

R. Oui.

D. Ne vous a-t-il pas accompagné dans toute la route, jusqu'à S.t-Leu ?

R. Oui.

D. N'était-il pas à cheval ?

R. Oui.

D. Lorsque vous êtes venu avec lui, et que vous étiez à cheval, n'avez-vous pas fait, en quittant la Poterie, quatorze lieues pour arriver au gîte suivant!

R. Nous n'avons fait que cinq lieues ce jour-là.

D. N'est-ce pas le lendemain, que vous avez fait la longue traite, sans passer par Aumale !

R. Oui, nous avons fait onze lieues.

D. N'est-ce pas celui qui s'est séparé de vous à S.t-Leu, pour se mettre dans un cabriolet avec *Georges !*

R. Oui.

D. *Charles Pichegru*, vous avez entendu les questions et les réponses, expliquez-vous ?

R. Je ne connais ni lui ni ses dires.

D. *Picot* n'avez-vous pas vu le C.en *Pichegru* ou *Charles* vêtu, dans tout le voyage, d'une capote de toile ou taffetas ciré, dont je vous représente une partie ?

R. Il était vêtu d'une capote de taffetas ciré de couleur verte.

Desquelles confrontations, questions et réponses nous avons dressé le présent procès-verbal, les jour et an que dessus, que nous avons signé seul, attendu que *Picot* a déclaré ne savoir écrire ni signer, et que *Charles Pichegru* a persisté, à cet égard, dans ses précédentes déclarations. *Signé* RÉAL.

Et de suite avons fait les questions suivantes :

D. C.^en *Pichegru*, connaissez-vous le C.^en *Troche* ?

R. Non.

D. Cependant vous vous êtes trouvés ensemble et à la même table, à la ferme de la Poterie ?

R. Je n'ai point été à la ferme de la Poterie.

D. Vous y étiez cependant avec le major *Ruzilion* ?

R. N'y ayant pas été, je ne m'y suis trouvé avec personne.

Et à l'instant avons fait comparaître, en présence dudit *Charles Pichegru*, le C.^en *Michel-Joseph Troche*, et avons fait les questions suivantes :

D. C.^en *Troche* ne reconnaissez-vous pas le citoyen qui est ici devant vous ?

R. Je crois l'avoir vu quelque part, mais sans pouvoir rien assurer.

Et attendu que l'opération à laquelle nous vaquons se fait avec difficulté aux lumières; que les couleurs des habits présentent un coup-d'œil autre que dans le jour, avons sursis à continuer la présente confrontation, et l'avons remise au premier jour.

Lecture faite du présent procès-verbal, le C.^en *Troche* a signé avec nous; le C.^en *Charles Pichegru* persistant toujours dans sa déclaration à cet égard. *Signé* TROCHE.

Lecture faite, tant de la dernière partie de ce procès-verbal que tout ce qui précède, avons interpellé

ledit C.^en *Pichegru* de déclarer s'il voulait le signer ; il a persisté dans sa précédente déclaration à cet égard. *Signé* RÉAL.

Et le 10 du même mois de ventôse, nous, Conseiller d'état susdit et soussigné, nous sommes transporté à la maison d'arrêt du Temple ; et, continuant nos opérations commencées le jour d'hier, avons fait comparaître devant nous ledit *Charles Pichegru* et le C.^en *Michel-Joseph Troche*, et nous avons fait les questions suivantes :

D. C.^en *Troche*, reconnaissez-vous le citoyen ici présent ?

R. Je ne le reconnais pas.

D. Combien de temps avez-vous été à table avec les nouveaux débarqués, *Georges* et sa suite ?

R. A-peu-près une heure à table.

D. L'individu que vous désignez dans votre interrogatoire du 16 pluviôse, *comme ayant très-peu de cheveux sur la tête, très-peu de cheveux à la queue, ayant une belle figure d'homme, cheveux châtains, tirant sur le gris, &c., &c.*, était-il à-côté ou en face de vous à table ?

R. La personne que j'ai désignée n'était ni vis-à-vis ni à-côté de moi ; elle était du même côté que moi ; mais il y avait cinq à six personnes entre nous, de manière que je ne pouvais la voir qu'en m'avançant un peu. Je n'ai pu voir cet individu que quand je

me suis levé pour aller, de son côté, m'approcher du feu.

D. C.^en *Pichegru*, reconnaissez-vous le citoyen présent ?

R. Non, aucunement.

De tout ce que dessus, comparutions, dires et déclarations, nous avons dressé le présent procès-verbal ; et, après en avoir fait lecture, lesdits susnommés y ont persisté ; et le C.^en *Troche* et nous l'avons signé ; le C.^en *Pichegru* persistant, à cet égard, dans ses précédentes déclarations. *Signé* RÉAL et TROCHE.

Et de suite avons fait comparaître le C.^en *Nicolas Massignon*, détenu, fermier à Jouy-le-Comte, lequel ayant considéré avec attention le C.^en *Charles Pichegru*, a déclaré ne pas le connaître, et a observé que comme il faisait nuit quand les individus dont il a parlé dans son interrogatoire du 17 pluviôse, comme ayant passé le 21 janvier à la *justice de l'île Adam*, pour se rendre à Paris, avec le nommé *Larive*, il n'a pas pu distinguer ces individus, vu que d'ailleurs il faisait de la pluie.

Lecture faite de la présente confrontation, le C.^en *Nicolas Massignon* a signé avec nous, le C.^en *Charles Pichegru* persistant toujours dans ses déclarations à cet égard. *Signé* NICOLAS MASSIGNON *et* RÉAL.

De suite avons procédé à la continuation de la

représentation des divers objets déclarés par *Lajolais* appartenir audit *Charles Pichegru*, ainsi qu'il suit :

Nous avons fait lecture du procès-verbal du 25 pluviôse, dressé en présence dudit *Lajolais*, et arrivés à l'article dudit procès-verbal, relatif à un paquet qui était scellé du cachet déclaré être celui du général *Pichegru*, nous avons montré ledit cachet au C.^en^ *Charles Pichegru*, et il l'a reconnu pour avoir été apposé par lui, sans qu'on puisse induire que ce cachet fût celui dont il se servait habituellement.

Nous lui avons ensuite présenté un porte-feuille pliant en maroquin rouge, désigné au même procès-verbal, lequel a été reconnu par ledit *Charles Pichegru*, comme lui appartenant.

Nous lui avons aussi représenté, 1.° quarante billets de la banque d'Angleterre, de dix livres sterlings chacun ; 2.° Dix des mêmes billets de la valeur de vingt livres sterlings chacun ; 3.° un des mêmes billets de banque, de la valeur de cent livres sterlings ; 4.° trois des mêmes, de une livre sterling, formant en tout la somme de *sept cent trois* livres sterlings, qui ont été reconnus par ledit *Charles Pichegru* pour lui appartenir.

Plus, nous lui avons représenté les deux effets tirés de Londres, sur M. *Rougemont* et *Scherer*, l'un de *cinq mille huit cent quatre-vingts livres tournois*,

l'autre de *six mille trois cent soixante-dix livres tournois*, lesquels deux effets ont été reconnus par ledit C.^en *Pichegru.*

Lui avons ensuite représenté les diverses valeurs en numéraire trouvées dans la valise qui lui a été hier représentée et remise; lesdites valeurs spécifiées dans le procès-verbal dont il lui a été fait lecture, et montant en totalité à la somme de *deux mille quatre cent onze livres tournois*, et *trois mille deux cent soixante francs.*

Et de suite nous avons procédé à la représentation des divers objets et valeurs saisis comme appartenant audit *Ch. Pichegru*, dans le local où il a été arrêté, d'après le procès-verbal qui a été dressé par le commissaire de police *Comminges*, en présence du C.^en *Pâques* et autres signataires, le 8 du présent mois, et dont nous lui avons fait lecture, lesdits effets consistant; savoir:

1.° En un poignard à lame carrée, deux pistolets de poche, les quatre lettres de change désignées audit procès-verbal, montant en totalité à la somme de 24,900 livres; plus deux billets de banque de France de 500 francs chacun; plus dix *pièces d'or* de 24 francs chacune, et une pièce de *vingt-quatre sous;* plus une montre en or, désignée au même procès-verbal, à laquelle pend une petite chaîne d'or.

Tous

Tous lesquels objets et effets ont été reconnus par le C.^en *Pichegru* pour lui appartenir.

Desquelles confrontations, questions, réponses, représentations et reconnaissances, nous avons dressé procès-verbal, dont seconde lecture a été faite audit *Pichegru*, et que nous avons signé seul, ledit ayant déclaré ne vouloir signer quant à présent, de ce interpellé. *Signé* RÉAL.

N.° 21.

INTERROGATOIRE de Georges, *du 18 Ventôse an 12.*

NOUS, Conseiller d'état Préfet de police, avons fait comparaître par-devant nous le ci-après nommé, lequel nous a paru avoir la taille d'un mètre 73 centimètres, les cheveux chatains, les sourcils *idem*, le front moyen, le nez court et écrasé, les yeux bleus, la bouche petite, le menton à fossette et rond, le visage plein, cheveux à la Titus, nageoires peu fournies, forte corpulence, épaules larges.

Et avons procédé à son interrogatoire ainsi qu'il suit :

D. Quels sont vos nom, prénoms, âge, lieu de naissance, profession et domicile actuel ?

R. Je m'appelle *Georges Cadoudal*, âgé de 35 ans, natif de Brech près Auray, département du Morbihan, militaire, sans domicile à Paris.

L'ayant fait fouiller, sur lui s'est trouvé cinquante-un billets de 1,000 francs de la banque de France, douze billets de 500 francs de la même banque, un billet de 300 francs du comptoir commercial de l'hôtel de Jaback, le tout enveloppé dans une note non signée ni datée ; dans une bourse de soie violette, cinq pièces d'or de 48 livres tournois ;

Une montre de chasse à boîte d'or, à calotte et à pompe, double cadran pour les secondes ; un poignard à manche d'ébène garni en argent, lame à quatre quarts, fourreau en argent, adapté et cousu au-dedans du revers de l'habit ; une épingle d'or montée d'un diamant ; deux balles de calibre de fusil ; un porte crayon en or ; un cure-oreille en or ; une petite poire à poudre garnie en cuivre, doublée de maroquin rouge ; deux petits paquets de cartouches.

D. Vous étiez porteur de deux pistolets au moment de votre arrestation ; vous en avez fait usage, et vous avez tué un citoyen lorsqu'il s'est présenté pour arrêter et saisir la bride de votre cheval.

R. J'ai tiré mes deux coups de pistolet au moment où l'on m'a arrêté, j'ignore ce que sont devenus mes pistolets.

Lecture faite du présent interrogatoire et de ses réponses à icelui, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et a signé avec nous. *Signé* DUBOIS *et* GEORGES CADOUDAL.

Et le même jour, 18 ventôse an 12,

Nous, Conseiller d'état Préfet de police, avons fait comparaître par-devant nous *Georges Cadoudal*, et l'avons interrogé ainsi qu'il suit :

D. Que veniez-vous faire à Paris?

R. Je venais pour attaquer le Premier Consul.

D. Quels étaient vos moyens pour attaquer le Premier Consul?

R. J'en avais encore bien peu, je comptais en réunir.

D. Vous avez demeuré à Chaillot?

R. Je ne vous dirai pas où j'ai demeuré.

D. Connaissez-vous *Pichegru!*

R. Je l'ai connu à Londres.

D. Vous l'avez vu à Paris; vous avez été ensemble à Chaillot, nous en avons la certitude.

R. Je ne vous répondrai point là-dessus, je n'étais logé nulle part.

D. De quelle nature étaient vos moyens d'attaque contre le Premier Consul?

R. Des moyens de vive force.

D. Aviez-vous beaucoup de monde avec vous?

R. Non; parce que je ne devais attaquer le Premier Consul que quand il y aurait un prince français à Paris, et il n'y est point encore.

D. Vous avez, à l'époque du 3 nivôse, écrit à *Saint-Régent*, et vous lui avez fait des reproches de

la lenteur qu'il mettait à exécuter vos ordres contre le Premier Consul.

R. J'avais dit à *Saint-Régent* de réunir des moyens à Paris ; mais je ne lui avais pas dit de faire l'affaire du 3 nivôse.

D. Quels étaient les quatre hommes que vous vouliez introduire au palais des Tuileries ?

R. Je n'y ai voulu introduire personne ; le Premier Consul était sur ses gardes, et mon intention n'a jamais été de faire assassiner le Premier Consul dans le palais des Tuileries, en y introduisant quatre hommes.

D. Depuis quel temps êtes-vous à Paris ?

R. Je crois qu'il y a environ cinq mois. Je n'ai passé que peu de temps à Paris ; j'ai été me promener, mais je ne dirai pas où. D'ailleurs vous me tenez ; il y a eu déjà assez de victimes, et je ne veux pas être cause qu'il y en ait davantage.

Lecture faite de l'interrogatoire, l'interrogé a déclaré qu'il contenait vérité, qu'il y persistait, et a signé avec nous. *Signé* DUBOIS *et* GEORGES CADOUDAL.

Le 19 ventôse an XII, nous, *Jacques-Alexis Thuriot*, juge au tribunal criminel et spécial de la Seine, chargé par ordre du citoyen président, en date du 16 du présent mois, d'instruire contre *Georges*, *Pichegru*, le général *Moreau*, et autres prévenus de

conspiration contre la personne du Premier Consul, et contre la sûreté intérieure et extérieure de la République ; assisté de *Pierre-Jean Baré*, commis-greffier assermenté ; étant en la chambre dudit tribunal, avons fait donner lecture audit *Georges Cadoudal*, des deux interrogatoires par lui subis le jour d'hier à la préfecture de police, et l'avons interpellé de déclarer s'il persiste dans les réponses qu'il y a faites ;

A répondu : Oui, Citoyen.

Lecture faite de ce que dessus, ledit *Cadoudal* a persisté dans sa réponse, et a signé avec nous et le greffier. *Signé*, GEORGES CADOUDAL, DUBOIS.

N.° 22.

INTERROGATOIRE de Georges Cadoudal, *du 18 Ventôse an 12.*

EN la chambre du conseil du tribunal criminel et spécial du département de la Seine,

Cejourd'hui 18 ventôse an 12 de la République française, par-devant nous *Jacques-Alexis Thuriot*, juge au tribunal criminel et spécial du département de la Seine, assisté d'*André-Étienne Fremin*, commis-greffier assermenté, a été conduit par un détachement de la force armée, commandé par le C.^en *Jean*

Barnier, capitaine au 2.e régiment de la garde municipale de Paris, qui en a reçu ordre de la préfecture, un particulier prévenu d'être du nombre de ceux désignés comme étant dans la conspiration contre la personne du Premier Consul et contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État; chargé par ordonnance du citoyen président, en date du 16 du présent mois, d'instruire sur ladite conspiration, avons interpellé de nous déclarer ses noms, âge, état et demeure.

A répondu : *Georges Cadoudal*, âgé de 35 ans, sans demeure, sans état.

D. Depuis quel temps êtes-vous à Paris?

R. Depuis environ cinq mois, je n'y suis point resté quinze jours en totalité.

D. Où avez-vous logé?

R. Je ne veux pas le dire.

D. Pourquoi refusez-vous de le déclarer?

R. Parce que je ne veux pas augmenter le nombre des victimes.

D. Quel est le motif qui vous a amené à Paris?

R. J'y suis venu dans l'intention d'attaquer le Premier Consul.

D. Quels étaient vos moyens d'attaque?

R. L'attaque devait être de vive force.

D. Où comptiez-vous trouver cette force-là?

R. Dans toute la France.

D. Il y a donc dans toute la France une force

organisée à votre disposition et à celle de vos complices ?

R. Ce n'est pas ce qu'on doit entendre par la force dont j'ai parlé ci-dessus.

D. Que faut-il donc entendre par la force dont vous parlez ?

R. Une réunion de force à Paris.

D. Où cette réunion existe-t-elle ?

R. Cette réunion n'est pas encore organisée ; elle l'eût été aussitôt que l'attaque aurait été définitivement résolue.

D. Quel était donc votre projet et celui des conjurés ?

R. De mettre un *Bourbon* à la place du Premier Consul.

D. Quel était le *Bourbon* désigné ?

R. Charles-Xavier Stanislas, ci-devant *Monsieur*, reconnu par nous pour être *Louis XVIII.*

D. Quel rôle deviez-vous jouer lors de l'attaque ?

R. Celui qu'un des ci-devant princes français, qui devait se trouver à Paris, m'aurait assigné.

D. Le plan a donc été conçu et devait être exécuté d'accord avec les ci-devant princes français.

R. Oui, citoyen juge.

D. Vous avez conféré avec ces ci-devant princes en Angleterre ?

R. Oui, citoyen.

D. Qui devait fournir les fonds et les armes?

R. J'avais depuis long-temps les fonds à ma disposition ; je n'avais pas encore les armes.

D. Pichegru n'était-il point dans cette conspiration ?

R. Je n'en ai point connaissance.

D. Moreau n'y était-il pas ?

R. Je ne l'ai jamais vu ni connu.

D. Avez-vous eu des relations avec *Pichegru ?*

R. Je l'ai vu deux ou trois fois à Londres, sans parler du projet que je viens de vous révéler.

D. N'avez-vous pas voyagé avec lui en France, et ne l'avez-vous pas vu à Paris ?

R. Non, citoyen, je n'ai pas voyagé avec lui, et ne l'ai point vu à Paris.

D. En quel lieu avez-vous été arrêté aujourd'hui à Paris.

R. Je ne sais à quel endroit ; je sais seulement qu'on a dit que c'était près de l'Odéon.

D. Que s'est-il passé au moment de votre arrestation ?

R. J'étais dans un cabriolet lorsqu'on se présenta pour m'arrêter. J'étais muni de deux pistolets chargés. J'ai tiré deux coups. Après avoir tiré le premier sur un homme qui s'était jeté à la bride de mon cheval, j'ai sauté par terre ; un autre homme ayant

couru après moi, j'ai tiré le second coup : on a prétendu que j'avais tué un homme; je l'ignore.

D. Quel motif a pu vous déterminer à tirer un coup de pistolet sur un homme !

R. La nécessité de repousser la force par la force.

D. N'est-ce pas parce que vous étiez convaincu qu'il était impossible que vos projets criminels ne fussent à découvert, et pour vous soustraire aux recherches de la justice.

R. J'ai tiré sans réflexion.

D. Que sont devenus les pistolets que vous aviez sur vous !

R. Je l'ignore; je crois qu'ils sont tombés.

D. Pourquoi étiez-vous muni de ces deux pistolets !

R. Pour ma défense personnelle.

D. Représentation à lui faite d'un poignard à manche d'ébène, garni en argent, dont la lame est à quatre quarts, creux, bronzé et doré, ayant une gaîne en argent, et interpellé de déclarer s'il reconnaît ledit poignard!

R. Oui, citoyen, j'en étais porteur au moment de mon arrestation.

D. Ce poignard n'a-t-il point été fabriqué en Angleterre!

R. Oui, citoyen.

D. N'est-ce pas le contrôle anglais qu'on y voit?

R. Je n'en sais rien; je puis assurer que je ne l'ai point fait contrôler en France.

D. Tous les chefs de la conspiration ne sont-ils pas porteurs de pareils poignards?

R. Je ne connais point d'autres chefs que moi?

D. N'avez-vous point pour domestique *Louis Picot*?

R. Je n'ai pas de domestique.

D. Les hommes à la solde des chefs de la conspiration ont-ils de pareils poignards?

R. Je ne connais point d'hommes à la solde des prétendus conspirateurs.

D. Au lieu d'attaque de vive force, n'était-ce point *avec un poignard* de cette nature que, secondé par des conjurés, vous vous proposiez d'assassiner le Premier Consul.

R. Je devais l'attaquer avec des armes pareilles à celles de *son escorte* et *de sa garde.*

D. Des uniformes n'étaient-ils pas commandés pour enrégimenter ceux qui étaient dans la conspiration et devaient sonner le tocsin de la guerre civile en France?

R. Je n'ai commandé aucun uniforme; si d'autres en ont commandé, cela ne me regarde pas; je vous observe que, la preuve que je ne voulais pas engager la guerre civile, c'est que je venais pour exé-

cuter le plan à Paris, lorsqu'il m'était possible d'armer les citoyens contre les citoyens dans d'autres parties de la France.

D. N'avez-vous pas, depuis peu, voyagé dans la Bretagne?

R. Non, citoyen.

D. Combien avez-vous fait, depuis deux ans, de voyages en Angleterre et d'Angleterre en France?

R. J'ai été une fois en Angleterre et suis revenu en France.

D. N'étiez-vous pas, en Angleterre, à la tête d'un corps armé payé par le trésor anglais?

R. Non, citoyen, plusieurs officiers que je commandais dans l'ouest, sont passés en Angleterre; mais ils n'y étaient point employés; je ne l'étais point davantage.

Représentation à lui faite d'un sabre dont la lame est un damas de Turquie, la monture et le fourreau en argent massif, le ceinturon en maroquin vert brodé en argent, avec plaque et agraffe en argent, et à lui demandé s'il le reconnaît.

R. Non, citoyen.

A lui observé qu'il ne dit pas la vérité, et que c'est lui qui a commandé, payé et emporté ledit sabre de chez un fourbisseur à Paris

R. A persisté à répondre que non.

Lecture à lui faite du présent interrogatoire et

de ses réponses, a dit icelles contenir vérité, y a persisté et a signé avec nous et le commis-greffier susnommé, qui est demeuré chargé desdits poignard et sabre pour en faire le dépôt au greffe dudit tribunal. *Signé en cet endroit de la minute* GEORGES CADOUDAL, THURIOT, FREMIN, LEGROS et OUDARD.

N.° 23.

INTERROGATOIRE de Couchery, *du 8 Germinal an 12.*

PAR-DEVANT le Conseiller d'état spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République,

A été amené un individu arrêté comme prévenu d'intelligences avec les ennemis de l'État, à l'interrogatoire duquel il a été procédé ainsi qu'il suit :

D. Quels sont vos nom, prénoms, âge, profession, lieu de naissance et demeure ?

R. Je m'appelle *Victor Couchery* ; je suis né à Besançon, âgé de 32 ans; je demeurais rue Vieille-Saint-Marc, n.° 14.

D. Depuis quel temps avez-vous quitté ce domicile ?

R. Depuis le 25 pluviôse.

D. Quel en a été le motif !

R. J'étais employé chez le général *Moncey*, j'en fus renvoyé comme prévenu de correspondance avec le général *Pichegru ;* et ayant appris qu'on était instruit de la présence du général *Pichegru* à Paris, j'ai craint d'être inquiété.

D. Où avez-vous demeuré depuis le 25 pluviôse !

R. En divers endroits : je n'étais que depuis hier dans celui où j'ai été arrêté, rue de Babylone, n.° 698 ; c'est ma belle-sœur qui m'a reçu.

D. Quelles relations avez-vous eues avec *Pichegru*, lorsqu'il était dans l'étranger et depuis son retour à Paris !

R. Lorsque *Pichegru* était à Londres, je n'ai eu avec lui aucune correspondance directe ; j'écrivais seulement de temps en temps à mon frère. A l'époque du retour de *Pichegru* à Paris, j'en fus instruit par le général *Lajolais*, que j'avais connu précédemment.

D. Lajolais, en se rendant à Londres, vous a-t-il fait part du but de son voyage au mois d'août dernier !

R. Je n'ai pas su que *Lajolais* se rendît à Londres au mois d'août dernier ; j'ai cru qu'il se rendait dans son pays, et il m'avait dit avoir obtenu une place de président d'un directoire d'hôpital militaire. Il me dit, en m'annonçant le retour de *Pichegru*,

qu'il venait ici pour voir ses amis, changer son sort, et particulièrement achever son raccommodement avec le général *Moreau.*

D. Où avez-vous vu *Pichegru !*

R. Je l'ai vu une fois en fiacre, rue de Grenelle-Saint-Honoré, il était sept à huit heures du soir ; une seconde fois, dans une maison, rue du Carême-Prenant, au faubourg du Temple ; une troisième fois à Chaillot. A cette dernière époque, j'eus connaissance, tant par les papiers publics que par diverses personnes dans la société, qu'un homme traduit devant une commission militaire, *Querelle,* avait fait des révélations desquelles il résultait que *Georges* était à Paris : j'appris en même temps que ce dernier, avec quelques autres individus dont j'ignorais encore les noms, étaient ceux qui donnaient asile à *Pichegru ;* ne regardant pas le général comme devant être classé avec ces individus, je le pressais de les quitter, et j'eus diverses conférences avec le général *Lajolais* pour lui trouver un asile. Celui-ci connaissait M. *Rolland,* dont il me parla comme d'un homme encore très-attaché à *Pichegru ;* en conséquence, j'engageais *Lajolais* à le voir et à lui proposer de recevoir *Pichegru.*

D. Quelles personnes avez-vous vues à Chaillot avec *Pichegru !*

R. J'y ai vu *Georges ;* mais c'était *Pichegru* que

j'allais voir : j'ai su par la suite qu'un des individus que j'avais vus à Chaillot était *Villeneuve.* J'ai connu *Saint - Vincent* pour nous avoir indiqué l'asile de *Pichegru* à Chaillot ; il est venu, à ma connaissance, deux fois chez *Lajolais*, rue Culture-Sainte-Catherine ; mais depuis l'arrestation de ce dernier, je n'ai point eu occasion de revoir *Saint-Vincent.*

D. Quelles ont été vos relations avec *Fresnières*, secrétaire du général *Moreau!*

R. Je l'ai vu pour la première fois chez M. *Rolland*, où il vint chercher *Pichegru* pour le conduire chez *Moreau*, et une seconde fois dans le passage Feydeau, le 25 pluviôse, sachant qu'il y avait rendez-vous avec le général *Lajolais*, arrêté le même jour ; il était quatre heures du soir ; j'avais entendu parler confusément de ce rendez-vous, qui devait avoir lieu seulement entre *Lajolais* et *Fresnières*, et je crus devoir le prévenir de son arrestation.

D. Que vous dit *Fresnières* dans cette rencontre!

R. Nous ne fîmes qu'échanger quelques mots ; *Fresnières* était effrayé ; il m'apprit l'arrestation du général *Moreau*, moi celle de *Lajolais*, et nous nous quittâmes sans convenir de rien pour la suite.

D. Après l'arrestation de *Lajolais*, où êtes-vous allé voir *Pichegru!*

R. Chez M.me *Gilles*, rue des Noyers ; il n'y est pas resté exactement ; il a fait divers séjours dans d'autres endroits dont je n'ai point connaissance. En

apprenant l'arrestation de *Moreau*, dont je lui donnais la nouvelle, il ne fit qu'un geste d'étonnement et de douleur, sans dire un mot.

D. Quels renseignemens avez-vous eus sur les projets attribués à *Moreau* et *Pichegru!*

R. J'ai su leur raccommodement commencé par *David*, et qu'on pouvait regarder comme terminé par lui. Quant aux suites de ce raccommodement, je ne sais quel parti on en voulait tirer.

D. Combien de fois, à votre connaissance, *Pichegru* a-t-il été chez *Moreau!*

R. Deux fois; une fois de chez *Rolland*, conduit par *Fresnières;* une autre fois, je l'y accompagnai avec *Lajolais.*

D. Qu'avez-vous su de cette conférence?

R. Elle dura un quart d'heure; je restai dans le salon avec *Lajolais*, et je n'ai eu aucune connaissance de ce qui a pu se traiter entre eux.

D. Avez-vous connaissance de la première entrevue qui a eu lieu, à 9 heures du soir, boulevart des Capucines, et à laquelle *Moreau*, *Pichegru*, *Georges* et quelques autres personnes se sont trouvés?

R. Je n'étais point à cette conférence; j'ai su qu'elle avait eu lieu.

Lecture faite du présent interrogatoire au susnommé, il a dit que ses réponses contenaient vérité, qu'il y persistait, et a signé.

Signé COUCHERY et RÉAL.

N.° 24.

DÉCLARATION faite par le C.^en Couchery, *au Conseiller d'état* Réal, *le 10 Germinal an 12.*

ON me permettra de prendre les choses d'un peu haut pour bien établir l'opinion que l'on doit avoir de la part que j'ai pu prendre à l'affaire qui occupe le Gouvernement.

J'ai été employé chez le général *Moncey* pendant deux ans, et loin que j'aye mérité aucun reproche pour la manière dont j'ai rempli mes fonctions, il m'a témoigné des regrets, je l'ose dire, bien justes, lorsqu'il a été obligé de m'éloigner comme prévenu de correspondance avec le général *Pichegru.* Dire que je correspondais avec mon frère, ce n'est pas détruire ce soupçon; mais je jure que pendant tout le temps que je lui ai écrit, c'est-à-dire pendant la courte durée de la paix, il n'a été question d'aucun projet, d'aucun système dont je dusse être regardé comme l'agent: c'était de temps en temps, et sans suite, une lettre contenant le peu de nouvelles que je recueillais. Le plus souvent même il n'était question que de la fille de mon frère, un enfant de huit ans qui est à Paris. Dans les lettres où il s'agissait de nouvelles, je n'avais d'autre but que de satisfaire la curiosité de mon frère et celle du général, et de

leur prouver que l'absence ne les effaçait pas de mon souvenir. J'ai cependant écrit une fois depuis la guerre, ce fut lorsque *Lajolais* se rendit près d'eux; c'était un aperçu très-resserré de ce qui s'était passé depuis la rupture.

Le général *Lajolais* vint à Paris l'été dernier; je le vis. Il m'annonça que le général *Pichegru* l'y envoyait pour savoir si le général *Moreau* était dans les dispositions qu'il avait montrées à *David*. *Lajolais* devait, en ce cas, se rendre à Londres : il passa ici beaucoup plus de temps qu'il ne pensait, parce qu'il manqua d'argent. Ce que je pus conjecturer du succès de sa mission, c'est que l'amitié de *Moreau* pour *Pichegru* s'était réveillée avec force, et qu'il brûlait d'avoir l'assurance d'une parfaite réconciliation. J'aperçus en même temps que soit circonspection, soit faute d'aucun projet formé, le général *Moreau* avait borné là ses ouvertures. Le général *Pichegru* n'avait jusqu'alors laissé aucunement entrevoir qu'il pensât à venir ici, et personne de nous n'imaginait qu'il pût en avoir l'idée; enfin *Lajolais* partit.

Je ne me rappelle pas précisément l'époque de ce départ: ce fut quinze jours, plus ou moins, avant que je sortisse de chez le général *Moncey*. Jusqu'au retour qui se fit avec le général *Pichegru*, je ne reçus ni n'entendis pas un mot, ni ne vis personne qui me

donnât aucune nouvelle, si ce n'est que je reçus une lettre de Hollande pour presser le départ du général *Lajolais*, en route déjà depuis long-temps, mais arrêté en Allemagne par les mêmes embarras qui l'avaient retenu à Paris.

Enfin un dimanche matin, le général *Lajolais* entra chez moi; comme il y avait quelqu'un, il me dit à l'oreille, en m'embrassant : *Le général arrivera ici ce soir ou demain.* En effet, le lundi, à onze heures du matin, un jeune homme, que j'ai su depuis être *Saint-Vincent*, vint chez moi avec un billet du général *Pichegru* à *Lajolais*. Celui-ci, qui était en ce moment avec moi, fit une réponse, au bas de laquelle je témoignai en peu de mots l'impatience où j'étais d'embrasser M. *Charles* (c'était entre nous le nom du général). Le lendemain, mardi, il me répondit par le même messager, qu'il ne pouvait encore me voir, parce qu'il n'était pas chez lui. Cependant *Saint-Vincent* me donna un rendez-vous pour le jour d'après, au soir, entre sept et huit heures, dans un café, à côté de l'hôtel de Bordeaux, rue de Grenelle-Saint-Honoré. Je m'y trouvai avec *Lajolais*. *Saint-Vincent* nous y prit, et nous conduisit à un fiacre, où je reconnus d'abord le général. Un ou deux autres individus y étaient.

Je sus après que l'un des deux était *Georges*. On fit toucher aux petits spectacles, et du boulevart,

nous allâmes à pied dans une maison faubourg du Temple. J'y restai peu, à peine embrassai-je le général ; nous dimes quelques nouvelles : en me quittant il me remit dix louis. Je retournai trois ou quatre fois dans cette maison, dans l'espérance d'y revoir le général, ce fut inutilement : j'y allais toujours avec *Lajolais*. La dernière fois, celui-ci qui avait vu *Moreau*, était convenu d'une entrevue (c'est la première). *Villeneuve*, à qui il le dit, voulait aller sans lui chercher le général *Pichegru*, et le conduire sur le boulevart de la Madeleine ; *Lajolais* ne voulut point, et ils sortirent ensemble. On paraissait dès-lors vouloir isoler de nous le général, ou craindre de nous faire connaître les lieux qu'on habitait avec lui. Je sus de *Lajolais*, le lendemain, que *Villeneuve* l'avait déposé au lieu du rendez-vous, et était allé chercher le général. La voiture revint pleine ; *Moreau* venait d'arriver ; *Lajolais* lui conduisit en hâte *Pichegru* ; mais ils ne faisaient que s'embrasser, que *Georges* arrivait déjà : cet incident rendit l'entrevue courte et froide.

Ce fut dans ce temps que *Querel* parla. Pendant quelques jours je ne sus rien du général, j'étais inquiet quoique sa présence ici ne fût point connue ; elle ne pouvait rester long-temps ignorée. J'aurais voulu le voir, le tirer d'où il était, supposant avec raison qu'il ne courrait personnellement que peu de

danger si on le trouvait seul, et sans autre relation qu'avec *Moreau* et quelques amis qui, s'il lui en restait, ne pouvaient être que des gens considérés. J'attendais impatiemment que quelqu'un nous vînt de sa part. Enfin, *Saint-Vincent* parut un matin; il m'indiqua pour le soir, sur la place Louis XV, un rendez-vous pour *Lajolais* et pour moi; nous nous y trouvâmes, et fûmes conduits à Chaillot : tout se borna à serrer la main du général, boire un verre de vin et partir. Au retour, je témoignai à *Lajolais* combien je desirais que le général fût hors de là; il fut de mon avis. Deux jours après, nous accompagnâmes le général *Pichegru* chez le général *Moreau* (deuxième entrevue); *Georges* dit quand nous partîmes : *Aujourd'hui il* [Moreau] *ne se plaindra pas, je n'y serai point.* Pendant l'entrevue nous restâmes, *Lajolais* et moi, dans un salon pendant qu'ils étaient dans un cabinet. *Pichegru* nous dit, lorsque nous fûmes dans la rue, qu'il était *fort content.* Nous lui parlâmes alors du desir que nous aurions qu'il quittât ses compagnons, il nous montra la même envie, et *Lajolais* lui proposa de parler à *Rolland.* Le général dit qu'il voudrait, *s'il était possible, ne compromettre personne, qu'il préférait à tout autre asile, une maison inhabitée où il serait seul.* Cependant, sur nos instances, et sur ce qu'il était assez indifférent de risquer cette proposition, il consentit. La parole fut

portée par *Lajolais ;* le lendemain, je n'y étais point, *Rolland* promit : en conséquence, dès le soir même, nous allâmes chercher *Pichegru*, et nous le déposâmes *hôtel du Commerce ;* ce fut pendant son séjour en cet endroit qu'eut lieu la troisième entrevue, où il fut conduit par *Fresnières :* il en revint, comme je le sus le lendemain, assez mécontent.

Après trois jours passés dans cet hôtel, il témoigna qu'il y était mal à son aise, et il alla chez *Lajolais*, qui avait loué un appartement rue Culture-Sainte-Catherine, sous le nom de *Levasseur ;* il y resta jusqu'au lundi gras, qu'il alla chez M.me *Gille.* Le mercredi 25 pluviôse, j'appris l'arrestation de *Lajolais* chez qui je me présentai.

Je me rappelai alors de lui avoir entendu dire la veille, que ce même jour il avait rendez-vous avec *Fresnières* dans les environs du passage Feydeau; j'y allai pour prévenir celui-ci de l'arrestation de *Lajolais ;* il m'apprit celle du général *Moreau ;* et nous nous quittâmes sans rendez-vous ultérieur, car il était très-effrayé.

Je devais ce jour-là dîner avec le général *Pichegru*, chez M.me *Gille.* Je n'y allai que le soir ; je lui annonçai les deux arrestations ; à la nouvelle de celle de *Moreau*, il fit un geste d'étonnement et de douleur, et ne dit rien.

Cependant depuis qu'il ne demeurait plus avec

Georges, je n'avais vu que deux fois *Saint-Vincent*, chez *Lajolais*, où il vint voir le général *Pichegru*. Pendant qu'il y était, comme nous le croyons, *Lajolais* et moi, gêné pour s'expliquer devant nous, nous nous tenions dans une pièce voisine. Ce n'étaient au reste, à ce que je crois, que des visites : M. *de Rivière* et MM. *de Polignac* y sont venus aussi, mais bien évidemment en visite. Pendant toute cette époque, je dînais presque tous les jours chez *Lajolais ;* la conversation était vague, parce que le général *Pichegru* est très-réservé et que je suis extrêmement peu curieux.

C'est à-peu-près dans ce temps que j'ai reçu de Francfort, une lettre signée *Rodolphe*, contenant douze mille francs de lettres de change. Cette lettre en renfermait une de mon frère, antérieure au départ du général et n'en faisant aucune mention : il me disait d'employer cinquante louis pour moi, et de tenir le reste en réserve. Je fis part de cette lettre au général ; il me dit de toucher, sans s'expliquer davantage. Je commençai donc à courir pour cette rentrée ; mais j'avais à peine recouvré trois mille francs, que *Lajolais* fut arrêté. N'osant plus me montrer alors, et n'ayant trouvé personne qui ne s'effrayât de la seule proposition de s'en charger, je brûlai le reste.

Lajolais arrêté, je restais seul pour le général ;

je le voyais tous les soirs : il ne resta pas constamment chez M.me *Gille*, il passa de temps à autre, une ou deux nuits dans des maisons que je ne connais point; alors nous ne nous voyions pas, trois ou quatre fois au plus, les jours qu'il a passés chez M.e *Gille:* je l'ai accompagné dans divers endroits (non dans des maisons) où il avait des rendez-vous, je le laissais avec M. *de Rivière* et avec une autre personne que je ne connais pas ; je l'attendais dans une place convenue, et je le reconduisais à son asile.

Il fut arrêté : depuis ce moment je n'ai vu personne qui tînt de près ni de loin à toutes ces affaires.

Voila les faits matériels : à présent on me demande quels renseignemens j'ai pu avoir, quelles conjectures j'ai pu former sur les projets qui ont amené ici le général *Pichegru.*

Je n'en ai connu d'abord que son raccommodement avec *Moreau.* Cependant si l'on examine la cohabitation avec *Georges*, on est porté à croire qu'il y a une liaison entre le raccommodement, comme le préliminaire, et les projets de celui-ci : ce que je puis savoir est très-obscur et très-vague, je répète que le général est peu communicatif, et que je n'osais l'interroger. Il y a si loin de lui à moi ! d'ailleurs lié avec lui par sa nécessité, par la mienne, par

mon extrême amitié pour mon frère, je n'ai pas pris une part directe à ce qui se passait. J'ai bien à-peu-près connu que *Georges* et ses gens devaient agir contre le Premier Consul : où et quand ! je n'en sais rien. Quelle part devaient y prendre les généraux *Pichegru* et *Moreau!* Je dirai ce que j'en ai pu deviner.

J'ai la certitude que *Pichegru* se voyait avec peine, en quelque sorte, entre les mains de *Georges.* Cela est si vrai, qu'un jour lui parlant de ce qu'il m'avait semblé apercevoir d'inconvenant dans la conduite de ces messieurs avec lui, en différentes occasions, il me dit à ce sujet que, dans une discussion qu'il avait avec eux, *Villeneuve* ayant laissé échapper ces mots : *mais vous êtes avec nous; non,* dit le général, *je suis chez vous.* Cependant se trouvant engagé par la nécessité où il avait été de partager leur asile, par le secours qu'il avait reçu d'eux pour son débarquement, et principalement par les incertitudes de *Moreau*, je dirais, quoique je n'aie connu à personne plus de caractère et de résolution qu'il en a, qu'il m'a paru le voir fort embarrassé. Il a même eu le projet de quitter Paris avant que *Moreau* et *Lajolais* ne fussent arrêtés. Ce trait, que j'atteste vrai, confirme qu'il ne voulait pas participer aux tentatives de *Georges.*

Quant à *Moreau*, il n'a certainement jamais eu

l'intention de compromettre son existence que son nom et sa fortune rendaient encore si belle. La dernière entrevue avec *Pichegru* les avait mécontentés l'un et l'autre ; cependant ils s'étaient rapprochés par le moyen de *Fresnières*, sans se voir.

Après l'arrestation de *Moreau*, *Pichegru* s'est trouvé nécessairement fort embarrassé. Partir ! il ne le pouvait plus avec honneur ; au surplus, j'ignore entièrement ce qui a pu être agité dans les entrevues postérieures de celui-ci avec *Georges :* le général m'a parlé seulement, mais comme d'un château en Espagne, du desir qu'il aurait eu de délivrer son ami, sans me laisser entrevoir qu'il en eût ni qu'il espérât d'en avoir les moyens.

On le croira avec peine, mais c'est la vérité, le premier lien entre le général *Pichegru* et moi, c'était mon frère. Je dois avouer aussi que la position où il se trouvait ici excitait tout mon intérêt, mais sans m'attacher à l'affaire dont il est question ; je tenais le large, j'évitais les confidences, loin de les provoquer. J'étais dans une situation si nouvelle pour moi, si inquiétante, que j'aurais voulu en sortir à tout prix.

Voilà ce que j'ai vu et ce que je sais ; qu'on m'interroge au reste sur les détails qui ont pu m'échapper, je répondrai franchement. Quelques soupçons qui aient pu exister sur mon compte, ma

vie est connue; je suis franc et peut-être pur, quoique je sois mêlé dans ces funestes affaires. Il n'a jamais été question de moi que par ricochet, qu'on me pardonne ce terme; j'ai pour mon compte tant de répugnance pour ce qui est louche, que j'ai refusé une proposition que m'a faite mon frère de quitter ma place chez le général *Moncey*, pour correspondre avec le propriétaire d'un journal qui me donnerait les mêmes appointemens.

Qu'on interroge toutes les personnes qui m'ont connu et qui m'ont vu travailler chez le général *Moncey;* mon assiduité, mon zèle dont elles rendront témoignage, prouvent assez que je ne pouvais être en même temps un *agent.* On ne m'a jamais vu faire que les dépenses que pouvaient me permettre 3,600 livres d'appointemens dont je jouissais, c'est-à-dire, que j'ai toujours vécu avec ordre économie.

Que si on me demande pourquoi avec une telle façon de penser je me trouve ici; je réponds que ma liaison avec le général *Lajolais*, ma tendre amitié pour mon frère, la situation du général *Pichegru* arrivé ici sans ressource, isolé, m'ont engagé et retenu. Au reste je n'étais pour lui qu'une société, un ami; me serais-je éloigné de lui pendant qu'il était accablé d'ennuis et d'inquiétudes! je ne m'en suis pas trouvé capable. Je n'avais aucun espoir,

je ne formais aucun vœu, que d'entraîner le général *Pichegru* hors de Paris ; je devais lui en faire la proposition le lendemain même de son arrestation. Jusque-là je l'avais attendu et je n'osais lui en parler.

Je crois ma confession aussi entière qu'elle puisse l'être dans un résumé aussi rapide.

Je répète que j'ai porté la loyauté jusqu'au scrupule dans l'exercice de mes fonctions chez le général *Moncey ;* je n'ai abusé de rien de ce qui a pu venir à ma connaissance. D'ailleurs mon bureau était étranger à tout ce qui intéresse directement le Gouvernement.

Si l'on ne trouve pas cet écrit satisfaisant, c'est qu'on ne me connaît point. Je ne crains point qu'on le compare aux renseignemens que l'on a d'ailleurs ; ce rapprochement prouvera la vérité de ce que je dis ici de mon caractère, et du peu de part que j'ai pris à tout ce qui s'est passé.

Signé COUCHERY.

N.° 25.

Paris le 26 Pluviôse.

Le Conseiller d'état spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République,

Au Conseiller d'état, Préfet de police.

« JE vous prie, mon cher collègue, de donner » les ordres nécessaires pour faire arrêter de suite le » sécrétaire du général *Moreau*, et de le faire mettre » au secret. Cette arrestation est de la plus haute » importance. Si ce sécrétaire est le même que celui » dont *Moreau* se servait il y un an, il s'appelle » *Fresnières.*

» J'ai l'honneur de vous saluer;

» *signé*, RÉAL. »

N.° 26.

INTERROGATOIRE de Louis Léridan, *du 18 Ventôse an 12.*

PAR-DEVANT nous, *Jean-Louis-Henri Saussay*, substitut du commissaire du Gouvernement, avons fait comparaître le ci-après nommé pour être inter-

rogé sur les faits détaillés au procès-verbal de son arrestation, &c.

A lui demandé : Quels sont vos nom, prénoms, âge, lieu de naissance, profession et domicile ?

A répondu se nommer *Louis Léridan*, âgé de 26 ans, natif de Vannes, département du Morbihan, commis négociant, demeurant cul-de-sac de la Corderie, n.° 41.

A lui demandé quels sont les négocians auxquels il a été adressé à Paris.

A répondu qu'il travaille depuis quatre ans à Paris, et qu'il est sans place depuis la faillite de la maison *Longes Vihermet.*

A lui demandé avec qui il était dans le cabriolet d'où ont été tirés les coups de pistolets.

A répondu qu'il n'était dans le cabriolet, ni derrière.

A lui demandé où il a couché la nuit dernière.

A répondu : Chez lui.

A lui demandé s'il vit seul et s'il n'y a pas quelqu'un de logé avec lui.

A répondu qu'ils sont deux, qu'il a un de ses amis.

A lui demandé : Quel est le nom de cet ami?

A répondu : Un nommé *Goujon*, qui travaille à la législature.

A lui demandé s'ils sont en garni ou dans leurs meubles.

A répondu qu'ils sont dans leurs meubles.

A lui demandé combien de temps il y a qu'ils ont cet appartement.

A répondu : Depuis le mois de brumaire dernier, et que son ami y demeurait avant.

A lui demandé si depuis ce temps-là il n'a pas quitté Paris.

A répondu que non.

A lui demandé où il allait ce soir, et d'où il venait lorsqu'il a été arrêté.

A répondu qu'il se promenait et qu'il sortait de chez lui.

A lui demandé pourquoi il courait si fort lorsqu'il fut arrêté par un bourgeois.

A répondu qu'il a été effrayé des coups de feu, étant très-proche.

A lui demandé s'il n'a pas d'autres papiers que la passe trouvée sur lui.

A répondu que non.

A lui demandé s'il ne porte pas quelquefois le nom de *Raoul*.

A répondu qu'il défie personne de le connaître sous ce nom-là.

A lui demandé où et avec qui il a dîné aujourd'hui.

A répondu qu'il a dîné seul chez un restaurateur, dans une rue qu'il croit la rue Baillif.

A lui demandé quelles sont les personnes qu'il voit le plus habituellement et plus particulièrement à Paris.

A répondu qu'il ne vit avec personne.

Signé LÉRIDAN et SAUSSAY.

SUITE de l'interrogatoire dudit Léridan, *du 19 Ventôse an 12.*

Interpellé de déclarer ses nom, prénoms, âge, qualité et demeure.

A répondu: *Louis Léridant*, âgé de 26 ans, né à Vannes, département du Morbihan, commis négociant, demeurant à Paris, cul-de-sac de la Corderie, n.° 41.

A lui demandé : Comment avez-vous connu *Georges Cadoudal!*

A répondu : Il a fait la guerre de l'Ouest, où il commandait. C'est lors de la pacification que j'en ai fait connaissance.

A lui demandé : Avez-vous servi sous ses ordres ?

A répondu : Non, Citoyen.

A lui demandé : Avez-vous un congé ?

A répondu : J'en ai un chez moi, à Paris.

A lui demandé : Combien y a-t-il de temps que vous avez vu *Georges* à Paris ?

A

A répondu : Je le vois depuis trois mois environ trois fois par semaine.

A lui demandé : Quels sont les endroits où vous vous réunissiez avec lui ?

A répondu : Dans une maison rue de Carême-prenant, faubourg du Temple.

A lui demandé : N'est-ce pas au n.° 21 ?

A répondu : Je ne puis indiquer le numéro ; c'est une maison à trois étages, dont la façade était sur la rue, et ayant un jardin très-étendu.

A lui demandé : A quel étage se faisaient les réunions ?

A répondu : C'est au premier.

A lui demandé : Quelles étaient les personnes qui se trouvaient à ces réunions ?

A répondu : J'y a vu *Joyau.*

A lui demandé : Quel est l'état de ce *Joyau ?*

A répondu : Je ne lui en connais pas.

A lui demandé : L'y avez-vous vu souvent ?

A répondu : Chaque fois que j'y ai été.

A lui demandé : C'est donc là que vous voyiez environ deux fois par semaine *Georges Cadoudal ?*

A répondu : Oui, Citoyen.

A lui demandé : Pouvez-vous indiquer les noms des autres personnes qui s'y trouvaient ?

A répondu : Non, Citoyen.

A lui demandé : Savez-vous quel est le domicile de *Joyau !*

A répondu : Non, Citoyen.

A lui demandé : *Georges Cadoudal* ne vous a-t-il pas proposé d'entrer dans un parti ?

A répondu : Il ne m'a jamais dit ce qu'il venait faire à Paris.

A lui demandé : A-t-il logé quelquefois chez vous ?

A répondu : Jamais.

A lui demandé : Couchez-vous habituellement au domicile que vous avez indiqué ?

A répondu : Je n'ai jamais découché.

A lui demandé : A quelle heure êtes-vous monté en voiture avec *Georges ?*

A répondu : Vers sept heures du soir.

A lui demandé : En quel endroit y êtes-vous monté ?

A répondu : Dans une rue qui tient à la montagne Sainte-Geneviève, mais que je ne connais pas.

A lui demandé : Qu'alliez-vous faire dans cette rue ?

A répondu : J'allais y prendre *Géorges.*

A lui demandé : Chez qui alliez-vous prendre *Georges ?*

A répondu : Il m'avait donné rendez-vous dans la rue, et c'est dans la rue que je l'ai trouvé ; le cheval et la voiture avaient été loués par moi.

A lui demandé : Quelle était votre intention lorsque vous avez loué la voiture et le cheval ?

A répondu : De lui rendre service en le conduisant je ne sais où.

A lui observé qu'on ne loue pas un cheval et une voiture pour aller prendre et attendre un homme dans une rue que l'on ne connaît pas.

A répondu : J'ignorais le nom de la rue, mais je savais où elle était.

A lui observé : Que tous les papiers publics, les affiches annonçaient une conspiration à la tête de laquelle *Georges Cadoudal* était, et qu'il n'est pas présumable que s'il n'eût pas trempé dans cette conspiration, il se fût hasardé d'aller chercher *Georges*, et s'exposer à des poursuites rigoureuses.

A répondu : C'est faiblesse de ma part : j'ai été prié de le faire par *Joyau*.

A lui demandé : Où *Joyau* vous a-t-il prié de faire ces démarches ?

A répondu : Avant-hier à sept heures ou huit heures du soir, sur le quai Pelletier.

A lui demandé : Êtes-vous en état de donner le signalement de *Joyau!*

A répondu : Il a environ 30 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, cheveux noirs à la Titus, pâle de figure ; il est très-effilé de corps.

A lui demandé : A quel endroit deviez-vous revoir *Joyau* ?

A répondu : *Joyau* était avec *Cadoudal* lorsque j'ai été montagne Sainte-Geneviève.

A lui demandé : Savez-vous dans quelle maison *Georges* et *Joyau* étaient à la montagne Sainte-Geneviève ?

A répondu : Non, Citoyen.

A lui demandé : Qu'est devenu *Joyau* au moment où *Georges* est monté en voiture avec vous ?

A répondu : Il est resté dans la rue ; je ne sais quelle route il a pu prendre.

Lecture faite de ses réponses audit interrogatoire, a dit icelles contenir vérité, y a persisté et a signé avec nous et le greffier.

Signé en cet endroit de la minute, LÉRIDAN, THURIOT et BONNEMAIN.

Et le 21 ventôse, an 12 de la République française, nous, juge susdit, assisté comme dessus, étant en la chambre d'instruction du Temple, avons fait extraire de la tour le nommé *Léridan*, ci-dessus dénommé et qualifié.

Avons fait également extraire et amener devant nous *Jacques Verdet*, domicilié rue du Puits-l'Hermite, division du Jardin des Plantes.

Avons demandé à *Léridan* s'il le reconnaissait !

A répondu : Je le reconnais pour avoir été chez

lui dans une maison près du Jardin des Plantes, où était logé *Georges Cadoudal.*

J'y ait été plusieurs fois; c'est dans une salle en bas que je voyais ledit *Cadoudal* et causais avec lui.

J'ai vu dans la même maison le nommé *Charles*, qui est le même que j'avais déjà vu à Chaillot chez *Georges Cadoudal.*

D'après ce que j'ai entendu depuis qu'il est question de conspiration, je crois que c'est *Charles Pichegru.*

Verdet, interpellé de déclarer s'il reconnaissait ledit *Leridan*,

A repondu, après l'avoir examiné et l'avoir entendu : Je reconnais la voix du citoyen, et je crois qu'il est réellement venu chez moi pour voir *Charles* et *Georges Cadoudal.*

C'est dans une salle basse que l'on se réunissait, comme il l'a déclaré.

Avons fait à l'instant extraire de la tour *Charles Pichegru*, ex-général, pour le représenter audit *Léridan*, afin qu'il eût à déclarer s'il le reconnaissait pour être *Charles* par lui vu chez *Verdet*, lorsqu'il y allait voir *Charles* et *Cadoudal;* à Chaillot, n.° 6, lorsqu'il allait voir également *Cadoudal.*

A répondu : Oui, Citoyen, c'est lui que j'ai vu

chez le C.^en *Verdet*, maison près le Jardin des Plantes, et qui était appelé *Charles*.

C'est également lui que j'ai vu à Chaillot, maison n.° 6, où logeait *Georges Cadoudal*, et où il était également appelé *Charles*.

Lecture faite de ce que dessus, ledit *Léridan* a persisté dans sa déclaration, et a signé avec nous et ledit greffier.

Signé en cet endroit de la minute, LÉRIDAN, THURIOT et BARRÉ.

Et de suite *Léridan* nous a dit qu'il avait oublié dans les interrogatoires, de déclarer qu'il avait été envoyé en Bretagne vers la fin de brumaire dernier pour porter environ trois cents louis à *Raoul*, qui était à environ un quart de lieue de Rennes; que *Raoul** était là sous le nom de *Doizon*; qu'il y avait été conduit le soir par *Burban-Malabri*, dit *Barco*; que la nuit était si épaisse, qu'il ne peut pas donner des renseignemens sur la route qui conduisait à cette maison; que d'ailleurs ils avaient passé à travers champs, et avaient été obligés de sauter beaucoup de fossés; qu'ils étaient venus à Rennes dans la même nuit; que *Burban* avait couché chez lui, étant en pension dans une maison, chez un particulier de cette ville;

---

* C'est *Lahaye-Saint-Hilaire*, dit *Raoul*, du 3.e nivôse.

Que lui avait couché à l'hôtel de la Patrie; qu'il y était resté deux à trois jours, et que pendant ce temps il y avait vu encore deux fois *Raoul;*

Que la maison où demeurait *Raoul* à la campagne était une espèce de chaumière, et qu'elle était couverte en paille.

Interpellé de déclarer s'il connaissait le banquier de *Georges Cadoudal*,

A répondu : Non, Citoyen. Je lui ai vu beaucoup d'effets sur Amsterdam ou Hambourg : les valeurs étant stipulées en sterlings et florins, autant que je puis m'en rappeler, je ne puis indiquer le montant desdits billets.

Interpellé de déclarer quels sont les lieux que *Georges Cadoudal* a habités depuis qu'il est sorti de la maison de Chaillot, n.° 6.

A répondu : Qu'il ne pouvait indiquer d'autre que celle du C.^en *Verdet*, qui venait de lui être présenté.

Signé LÉRIDAN, THURIOT et BONNEMAIN.

N.° 27.

INTERROGATOIRE de Léridan, *du 18 Ventôse an 12.*

NOUS, Conseiller d'état Préfet de police, avons fait comparaître devant nous le ci-après nommé, et avons procédé à son interrogatoire ainsi qu'il suit :

D. Quels sont vos noms, âge, lieu de naissance, profession et domicile actuel ?

R. Je m'appelle *Louis Léridan*, agé de vingt-six ans, natif de Vannes, département du Morbihan, commis-négociant, demeurant cul-de-sac de la Corderie, n.° 41, division de la Butte-des-Moulins.

D. Depuis quand êtes-vous à Paris ?

R. Depuis environ quatre ans.

D. N'avez-vous point quitté cette ville depuis ce temps ?

R. Je ne l'ai quittée que l'année dernière, en floréal, pour aller chez moi à cause de la mort de ma mère, et j'ai pris un passe-port à la préfecture de police; depuis mon retour à Paris, je l'ai déposé pour une passe.

D. Avez-vous cette passe sur vous ?

R. Elle m'a été ôtée au moment de mon arrestation.

D. Chez quel négociant travailliez-vous à Paris ?

R. Chez personne; j'ai travaillé jusqu'en brumaire dernier chez *Louis Villermet*, rue Michel-Lepelletier, n.° 227, c'est-à-dire, jusqu'au moment de sa banqueroute.

D. Avec quel individu avez-vous été ce soir dans un cabriolet portant le n.° 53, lequel individu a tiré deux coups de pistolet, dont un a tué un homme, et l'autre en a blessé dangereusement un autre, lors-

que ces deux hommes ont saisi le cheval du cabriolet par la bride !

R. J'étais avec *Georges.*

D. Où l'avez-vous pris ?

R. Dans la rue, en face du Panthéon.

D. *Georges* sachant qu'il était recherché sévèrement, il n'est pas croyable qu'il se soit tenu sur la voie publique en attendant votre arrivée !

R. Il est pourtant vrai que je l'ai pris dans cet endroit, où je l'ai trouvé avec deux ou trois individus qui l'accompagnaient.

D. Quels sont ces individus !

R. *Georges* étant monté de suite dans le cabriolet lorsque je suis arrivé, je n'ai pas eu le temps d'examiner les trois individus qui l'accompagnaient.

D. Nous vous observons que vous connaissiez très-bien ces individus et que vous les fréquentiez journellement; nous savons aussi que ces trois individus étaient *Joyau*, dit *Villeneuve*, dit *Dassas; Burban-Malabri*, dit *Barco*; et le nommé *Saint-Vincent.*

A répondu : Oui, c'étaient eux.

A lui demandé où logent ces individus montés dans le cabriolet avec lui, et s'il savait où *Georges* allait !

A répondu : *Georges* savait seul où il allait; tout ce que je sais, c'est qu'il allait dans le faubourg Saint-Germain.

D. Pourquoi *Burban* n'est-il point monté dans le cabriolet à votre place, puisqu'il se trouvoit avec *Georges* que vous avez été chercher?

R. Je l'ignore : peut-être que quelqu'un lui a porté ombrage. *Georges* lui-même après être monté dans le cabriolet, m'a témoigné quelque crainte en me disant, *fouettez fort, fouettez fort;* et en lui demandant où il voulait aller, il me répondit qu'il n'en savait rien, mais qu'il fallait toujours aller.

D. Nous savons que vous faisiez les commissions de *Georges;* dites-nous quelles commissions il vous a donné a faire.

R. Il m'a chargé de lui acheter du linge et de m'informer de ce qu'on disait en ville.

D. Nous savons que vous avez été chercher des fonds pour lui chez un banquier; nous vous sommons de nous le nommer.

R. Je n'ai jamais été chargé de pareille commission.

D. Nous vous observons que vous ne dites pas la vérité, attendu que nous savons même chez quel banquier vous avez été chercher des fonds; ce qui pourra vous être prouvé.

R. Joyau m'avait chargé d'aller chercher une somme de onze mille quelques cents francs en billets de caisse, chez M. *Barthelemy,* rue du Mont-Blanc, auquel il m'avait d'abord fait porter cette somme

pour envoyer à quelqu'un à Nantes, et qui avait refusé de s'en charger ; j'ai rendu cette somme à *Joyau*.

D. Ne lui avez-vous pas remis d'autres fonds ?

R. Il m'a chargé différentes fois de lui vendre des pièces d'or étrangères.

D. Quelles sortes de pièces ?

R. Des quadruples.

D. Lui en avez-vous vendu beaucoup ?

R. Je ne puis vous le dire au juste ; mais je crois environ quatre cents.

D. Vous a-t-il dit d'où lui provenaient ces pièces d'or ?

R. Non, et je ne me serais pas avisé de le lui demander.

D. Dans quel lieu parliez-vous à *Georges*, *Joyau*, *Saint-Vincent* et *Burban* ?

R. Je n'ai parlé à *Georges* que dans sa maison à Chaillot ; quant aux autres, je leur parlais dans la rue et sur les quais.

D. Ne vous ont-ils pas chargé de porter des lettres à différentes personnes ?

R. Non ; mais *Joyau* m'en a fait mettre deux à la poste, que j'ai jetées dans la boîte devant lui, nous trouvant ensemble rue Saint-Martin, il y a environ dix jours.

D. A qui étaient adressées ces lettres ?

R. Je l'ignore, ne pouvant lire les adresses devant lui.

D. Ne vous a-t-on pas chargé de chercher un logement pour *Georges*, *Joyau*, *Saint-Vincent* et *Burban*, et dans quel quartier ?

R. Joyau m'a engagé, il y a quelques jours, à leur trouver quelqu'un de sûr qui voulût les loger ; mais je lui répondis que je ne connaissais personne.

D. Mais puisqu'ils se trouvaient logés quelque part, pourquoi cherchaient-ils à se loger ailleurs.

R. Joyau m'a dit qu'ils avaient des inquiétudes, et qu'ils n'osaient pas rester davantage là où ils étaient, et je suis persuadé qu'ils sont maintenant sans asile.

D. Pourquoi avez-vous cette persuasion ?

R. C'est d'après ce que m'a dit *Joyau* hier au soir.

D. Où l'avez-vous vu, à quelle heure, et que vous a-t-il dit ?

R. Je l'ai vu vers sept heures du soir sur le quai de la place de Grève ; il m'a demandé si je pourrais lui procurer un cabriolet pour le lendemain sept heures du soir, et de venir les prendre devant le Panthéon, où il m'a de suite conduit pour me faire connaître le lieu au juste où il fallait venir avec le cabriolet.

D. Mais tout le monde pouvant se procurer des voitures de louage, et *Joyau, Saint-Vincent* et *Burban* sortant le soir dans les rues, ils pouvaient en louer eux-mêmes sur la place sans avoir besoin de se servir d'un intermédiaire.

R. Cela est vrai ; mais ils ne voulaient pas que le conducteur y fût.

D. Comment vous êtes-vous procuré le cabriolet dans lequel vous avez été chercher *Georges !*

R. Je l'ai loué le matin un louis pour la journée.

D. Où l'avez-vous loué !

R. Ce n'est pas moi qui l'ai loué, mais bien un jeune homme avec qui je demeure qui l'a loué, et qui s'en est servi dans la matinée, en ayant lui-même besoin.

D. Quel est ce jeune homme, et où demeure-t-il !

R. Il se nomme *Goujon*, et nous demeurons ensemble.

D. Où a-t-il été avec ce cabriolet !

R. A Versailles, où il a dit que son père l'avait chargé de prendre des renseignemens sur une famille.

D. Quelle est cette famille !

R. Je l'ignore, cependant il m'a fait voir la lettre de son père.

D. Comment vous êtes-vous trouvé lié à Paris avec *Georges* et plusieurs brigands de sa bande !

R. Ils sont venus me trouver chez moi.

D. Comment ont-ils su votre adresse !

R. On savait que j'étais à Paris, et *Saint-Vincent* était venu me voir chez le négociant où je travaillais.

D. A quel époque !

R. Il y a environ trois mois ; c'est lui qui m'a

amené depuis le nommé *Joyau.* Il y a quelques jours que j'ai vu *Burban,* qui est mon camarade de classe, ayant fait nos études ensemble, et il m'a été amené par *Joyau.*

D. Ces individus ont dû vous faire part de leurs projets d'assassiner le premier Consul, et des moyens employés pour y parvenir, puisque vous avez leur confiance?

R. Ils ne m'ont jamais fait part de leur projet; je n'avais leur confiance que pour faire leurs commissions.

D. Nous vous observons que vous ne dites pas la vérité: 1.° en prétendant ignorer leur demeure, ce qui est impossible, lorsque vous êtes leur confident, et que l'un des quatre est votre camarade de classe, ce qui entretient non-seulement de l'intimité, mais donne la plus grande confiance;

2.° Parce que vous ne pouvez ignorer ce qu'ils sont venus faire à Paris, et sur-tout *Georges,* dont les desseins sont connus de tout le monde.

R. Ces messieurs me disaient seulement *qu'ils étaient attachés au parti des Bourbons, et qu'ils cherchaient les moyens de les rétablir sur le trône;* mais ils ne m'ont point dit quels moyens ils comptaient employer pour cela.

D. Où avez-vous été avant-hier au soir, et avec qui vous êtes-vous trouvé?

R. J'ai été avec *Joyau* sur le boulevart de la porte Saint-Antoine, où nous avons trouvé une femme qui nous attendait, et que *Joyau* appelait *Julie.*

D. Quel était le motif de ce rendez-vous!

R. C'était pour l'engager à lui trouver un logement pour deux, et elle a toujours répondu qu'elle ne connaissait personne.

D. Mais il lui a dit autre chose!

R. Comme il lui parlait bas en la tenant par-dessous le bras, je n'ai pas entendu ce qu'il lui disait, quoique je marchasse à côté de lui; nous l'avons quittée peu de temps après.

D. Où êtes-vous allés ensuite!

R. Nous nous sommes quittés rue Saint-Antoine après avoir passé le corps-de-garde, et il a pris à gauche.

D. Vous nous avez caché la vérité en prétendant ignorer le lieu de la retraite de *Georges, Joyau, Saint-Vincent* et *Burban,* que vous connaissiez très-bien, et vous avez évidemment servi leurs desseins en continuant à les servir depuis la publication de la loi concernant les conspirateurs, puisqu'au lieu de les dénoncer à la police, vous avez fait tous vos efforts pour les soustraire à ses recherches.

R. Je vous observe que j'ignorais leur asile, et que je n'ai jamais connu que le logement du quai de Chaillot. *Signé* LÉRIDAN et DUBOIS.

N.° 28.

INTERROGATOIRE de Léridan, *du 19 Ventôse an 12.*

NOUS Conseiller d'état Préfet de police, avons fait comparaître devant nous *Louis Léridan*, lequel nous a déclaré qu'il a vu *Georges*, non-seulement à Chaillot, mais encore dans la rue de Carême-prenant, n.° 21;

Que c'est là que *Georges* a demeuré d'abord avec *Joyau* et *Saint-Vincent;*

Que c'est le nommé *Sauzade* qui avait loué ce logement à *Georges*, et que lorsqu'on demandait à parler à quelqu'un, c'était toujours à *Sauzade* que l'on s'adressait;

Qu'il a vu encore *Georges* et les autres dans une maison sise rue du Puits-l'Hermite, près la Pitié;

Qu'il y a vu *Pichegru* qui, dans ce moment-là, portait le nom de *Charles;* qu'il n'a su que c'était lui que par les bruits publics;

Que depuis il n'a plus communiqué avec *Georges* que par autrui;

Qu'il est probable que *Georges*, ainsi que *Saint-Vincent*, *Joyau* et *Burban*, ont couché la nuit dernière rue et montagne Sainte-Geneviève, dans une des maisons voisines du bureau de loterie, et du même rang, sans pouvoir dire précisément laquelle;

Qu'enfin,

Qu'enfin il croit qu'ils allaient ce soir chercher un nouvel asile du côté de la rue de l'Université; mais qu'il ignore de quel côté;

Qu'il a connu le nommé *Fresnières*, parce qu'un jour *Joyau* le chargea de lui porter une lettre;

Que la lettre invitait *Fresnières* à se rendre de suite auprès de *Joyau*, où lui, déclarant, le conduisit rue de Carême-prenant;

Qu'il ne sait point ce qu'ils ont dit alors, parce qu'on le faisait sortir de l'appartement, mais qu'ils sont restés à-peu-près une heure ensemble.

Et c'est tout ce qu'il a dit savoir.

Signé LÉRIDAN et DUBOIS.

N.° 29.

INTERROGATOIRE de Léridan.

CEJOURD'HUI 19 ventôse an 12.

Nous *Jacques-Alexis Thuriot*, juge au tribunal criminel du département de la Seine, &c.

Avons fait extraire de la tour, et amener pardevant nous, maison de justice du Temple, dans une salle particulière, le nommé *Louis Léridan*, de la commune de Vannes, département du Morbihan, commis négociant, demeurant à Paris, cul-de-sac de la Corderie, n.° 14.

Auquel nous avons représenté une boîte ficelée et scellée de son cachet et de celui du C.^en *Sautret*, commissaire de police, division de la Halle-au-blé, 4.e arrondissement de la commune de Paris, et une liasse de papiers scellés des deux mêmes cachets.

Les cachets de ladite liasse ayant été reconnus par lui sains et entiers, les avons brisés en sa présence.

Ouverture faite de ladite boîte, avons trouvé des papiers et trois sacs d'argent : dans l'un desdits sacs se sont trouvés 270 francs ;

Dans l'autre, la somme de 402 livres ;

Et dans le troisième, la somme de 360 livres.

Ledit *Léridan* nous ayant observé qu'il n'avait pas d'argent, et nous ayant demandé qu'il lui fût remis une somme de 300 livres, ladite somme a été distraite, et lui a été remise à l'instant dans un des trois sacs, ainsi qu'il le reconnaît ; le dépôt du surplus au greffe a été par nous ordonné.

Avant de nous livrer à l'examen desdits papiers, lui avons demandé s'il avait quelque déclaration particulière à nous faire, et pourquoi il ne nous parlait pas avec la franchise qu'on était en droit d'attendre de lui.

Il nous a répondu : Je vais vous déclarer nettement tout ce que je sais ; mais j'atteste n'avoir jamais pris part active à la conspiration.

Dans le courant de brumaire dernier, ou environ, *Saint-Vincent* est venu me trouver chez le C.^en *Longes-Vihermet*, négociant, demeurant rue Michel-Lepelletier, n.° 227, qui depuis a eu le malheur de ne pas réussir dans ses affaires; il me conduisit dans une maison rue de Carême-prenant, où il me fit voir *Joyau*, connu sous le nom de *Villeneuve*, et encore sous celui de *Dassas*, poursuivi à raison de l'affaire du 3 nivôse, ainsi que je l'ai appris depuis; *Joyau* m'engagea à l'aller voir.

C'est avec lui que demeurait *Georges Cadoudal*, fils d'un cultivateur dans les environs de Vannes: mes frères avaient fait la guerre avec *Georges*, en qualité d'aides-de-camp; ce fut une raison pour qu'il m'accueillît bien. Je dois observer que mon frère, depuis la pacification, s'est attaché à la profession d'homme de loi, et à faire des affaires de particulier, et que jamais il n'a pensé à reprendre les armes et à se mêler d'aucune division civile.

Lorsque *Georges* quitta la rue de Carême-prenant et alla n.° 6 à Chaillot, je vis chez lui un individu nommé *Charles*, âgé d'environ cinquante ans, ayant la tête un peu chauve, figure longue, très-brune, assez corporé, ayant des favoris, de la taille d'environ 5 pieds 6 pouces.

Je crois, selon ce que j'ai entendu depuis, que cet individu que j'ai vu là plusieurs fois, est *Pichegru*.

J'ai entendu dire qu'il y avait un jeune prince en France. Je ne puis indiquer les personnes qui me l'ont dit, ni si elles sont au nombre de celles que l'on paraît inculper dans la conspiration.

J'ai su de *Georges* qu'il voulait rétablir les *Bourbons* sur le trône ; mais jamais il ne m'a parlé des moyens.

A lui demandé s'il n'a pas vu le général *Moreau* avec *Georges* et *Pichegru.*

A répondu que non. Il a ajouté qu'il avait été chargé un jour par *Joyau*, il y avait à-peu-près trois mois, de porter une lettre à *Fresnières*, secrétaire du général *Moreau ;* que cette lettre avait pour objet d'inviter *Fresnières* à l'aller voir; et de fait, *Fresnières* avait été voir *Joyau.*

Qu'on l'avait fait sortir de la chambre, et qu'il ignorait ce qui s'était passé; ce qui annonçait qu'on n'avait pas de confiance en lui.

Il nous a aussi assuré qu'il avait souvent entendu parler qu'on attendait un prince ;

Qu'il avait vu venir chez *Georges*, à Chaillot, un jeune homme qui avait environ son âge, qui était très-bien vêtu, et très-intéressant de figure ; qu'il avait une manière très-distinguée ;

Qu'ayant entendu parler du prince, et ne lui disant pas ce qu'était ce jeune homme, il pensait qu'il

était possible que ce fût ce prince dont il avait entendu parler.

Communication à lui donnée d'une liste imprimée indiquant des noms des personnes soupçonnées d'avoir pris part à la conspiration,

A dit, outre *Georges*, *Joyau* et *Saint-Vincent*, j'ai connu *Lahaye-Saint-Hilaire*, dit *Raoul*, *Querel*, *Picot*, dit *le Charles*, *Lajolais*, *Burban-Malabri*, *Roger*, sans néanmoins avoir de liaisons avec eux.

A lui demandé pourquoi il n'indique pas avec précision le lieu où il a été hier chercher *Georges*.

A répondu qu'il ne pouvait l'indiquer autrement; que c'était à gauche de la montagne Sainte-Geneviève avant la fontaine, dans une maison avant ou après le bureau de la loterie;

Qu'il n'avait pas à cet égard d'indication positive, parce qu'il devait se borner, comme il l'avait fait, à conduire le cabriolet et le cheval dans l'endroit indiqué dans ladite rue, et crier et faire du bruit en passant devant le bureau de la loterie.

Il a dit ensuite : J'ignore si *Joyau*, qui avait été dans ladite rue avec *Georges*, y est encore; il était sorti et se trouvait dans la rue au moment où j'ai été arrêté.

J'ai quelquefois fait des acquisitions pour *Georges* et *Joyau*, de choses à leur usage, mais jamais pour

Pichegru ; je n'ai vu à *Pichegru* qu'une espèce d'habit uniforme vert.

Je sais que *Georges* avait des connaissances à Versailles.

Joyau m'a envoyé un jour y porter dix louis chez d'anciennes religieuses qui probablement le connaissaient.

Interpellé de déclarer ce que *Georges* lui a dit lorsqu'il a monté dans son cabriolet, montagne Sainte-Geneviève,

A répondu que craignant probablement quelque chose, il lui avait dit, *frappez, frappez donc le cheval*, et que lui ayant demandé où il voulait aller, il lui avait répondu qu'il n'en savait rien.

Il a fini par assurer qu'il ne se doutait pas que *Georges* eût envie de faire feu sur personne, lorsqu'à sept heures un quart du soir ou environ il tira deux coups de pistolet, ce qui l'avait déterminé à sauter de la voiture et tâcher de fuir.

Examen fait ensuite des papiers existans dans ladite caisse, n'y avons trouvé rien qui soit relatif à l'objet qui nous occupe ; y avons seulement trouvé le congé dont nous a parlé ledit *Léridan*, en date du 5 germinal an 8 ;

Un acte de remplacement du même jour ;

Plus, un billet de 300 livres, ordre en blanc, signé *Chots de Pégrieux*, au profit de la dame *Mirabeau ;*

Reçu de 100 livres, au profit de la même, par *Poussard*, 12 brumaire an 12;

Ensuite un billet de 525 francs payable au 30 floréal prochain fixe, au profit de M. *Guard*, ordre *Lubesseins*;

Billet de 400 francs, du 10 messidor an 11, souscrit par *Montchablon*, ordre *Durant* fils, passé ordre de *Barré* et compagnie;

Billet de 125 livres à son profit, par *Juyard*, 15 nivôse dernier;

Autre par le même, à son profit, de 3,000 francs, payable à même époque du 25 nivôse dernier;

Autre souscrit *Théodore Émard*, du 8 vendémiaire an 12, de la somme de 630 livres, payable le 15 germinal suivant;

Six autres de 420 livres 14 sous, signés *Reildeurf*, 30 brumaire an 12, payable le 15 germinal prochain;

Autre, signé *Curser*, 6 complémentaire an 11, au profit de *Robert* et compagnie, de la somme de 1,000 liv., payable le 15 germinal prochain;

Autre, signé *Moyer*, daté du 21 brumaire an 12, de la même somme, au profit de *Fondier*, payable le 20 germinal prochain; plus un billet signé *Sablon*, 11 ventôse an 12, payable au 11 prairial prochain, de la somme de 8,000 francs.

Autre, du 25 vendémiaire an 12, payable le 15

nivôse suivant, de la somme de 11,000 francs, sur lequel 9,000 francs sont payés;

Un billet souscrit par *Joseph-Baptiste Prinele* et fils, le 27 vendémiaire an 12, au profit de M. *Fontaine-Baroi*, de la somme de 1160 livres tournois;

Plus enfin, acte de naissance, du 13 août 77, et passe-port du 6 germinal an 8, délivré à Rennes.

Toutes lesquelles pièces, au nombre de dix-sept, après avoir été signées et paraphées par première et dernière, dudit *Léridan*, ont été mises sous la cote et pour être jointes aux pièces du procès et y avoir recours au besoin.

A l'égard du surplus desdits papiers, les avons mis dans une boîte, et les avons laissés à la disposition dudit *Léridan*, après avoir néanmoins distrait de ladite boîte une paire de pistolets de poche qui seront et demeureront déposés au greffe.

Observant, au desir dudit *Léridan*, que, pour rendre hommage à la vérité, lesdits pistolets n'ont pas été trouvés sur ledit *Léridan*, mais dans ladite boîte.

Examen fait de l'autre liasse de papiers, nous nous sommes convaincus qu'ils appartenaient à *Goujon*, ainsi que nous l'avait déclaré *Léridan*; les avons en conséquence fait ficeler et sceller du cachet du tribunal, pour être déposés audit greffe, et être remis audit *Goujon*, à sa première réquisi-

tion, observant qu'ils ne présentent absolument aucune valeur.

Lecture à lui faite du présent, a dit icelui être exact, et a signé avec nous et le greffier. *Signé* THURIOT, LÉRIDAN et BONNEMAIN

N.° 30.

INTERROGATOIRE de Léridan, *du 11 Germinal an 12.*

CEJOURD'HUI 11 germinal, an 12 de la République française;

Nous *Jacques-Alexis Thuriot*, juge au tribunal criminel du département de la Seine, &c. avons fait extraire de la tour dite *maison de justice*, et paraître devant nous le nommé Léridan, auquel nous avons demandé ses nom, prénom, âge, lieu de naissance, profession et domicile.

Répondu : Je me nomme *Louis Léridan*, âgé de vingt-six ans, natif de Vannes, département du Morbihan, commis négociant, demeurant à Paris, cul-de-sac de la Corderie, n.° 41.

Avons fait ensuite extraire et paraître devant nous, en présence dudit *Léridan*, *Joyau*, *Georges Cadoudal* et *Burban*;

L'avons ensuite interpellé de déclarer s'il reconnaissait lesdits *Burban*, *Joyau* et *Georges Cadoudal*,

pour être les personnes dont il avait parlé dans ses interrogatoires devant le magistrat de sûreté *Saussay*, le conseiller d'état préfet de police, les 18 et 19 ventôse dernier, et encore devant nous, ledit jour 19 ventôse et le 20 dudit mois.

A répondu : Oui, citoyen, je les reconnais.

Avons interpellé *Burban*, *Joyau* et *Georges Cadoudal*, de déclarer s'ils le reconnaissaient,

Georges Cadoudal a dit ne pas le reconnaître.

Joyau et *Burban* ont déclaré le reconnaître.

Burban, interpellé de déclarer s'il n'est pas vrai que vers la fin de brumaire dernier, il ait vu *Léridan* à Rennes, et qu'il l'ait conduit dans une maison peu distante de cette ville, à travers champs et de nuit, pour qu'il pût remettre de l'argent à *Raoul*,

A répondu : Non, citoyen, je n'ai point vu *Léridan* à Rennes à cette époque.

Léridan, interpellé de dire s'il persistait dans sa déclaration relative à ce fait consigné dans l'interrogatoire par lui subi devant nous ce 21 ventôse dernier,

A répondu : Oui, citoyen; j'y persiste.

Burban, interpellé de déclarer s'il connaît *la Haye-Saint-Hilaire*, dit *Raoul*,

A répondu : Oui, citoyen, je le connais; c'est mon ami intime; je ne l'ai cependant pas vu de-

puis environ trois mois avant l'époque du 3 nivôse an 9.

George Cadoudal, interpellé de déclarer s'il n'avait pas remis les trois cents louis à *Léridan*, pour les porter à *Raoul*, à l'époque ci-dessus fixée;

A répondu : Non, Citoyen.

Léridan, interpellé de dire s'il persistait dans sa déclaration,

A répondu : Oui, Citoyen, j'y persiste.

Joyau, interpellé de déclarer s'il a connu *Fresnières*, le secrétaire du général *Moreau*,

A répondu : Non, Citoyen, je ne le connais pas.

A lui observé qu'il a été cependant déclaré par *Léridan*, dans un interrogatoire par lui subi devant le préfet de police, le 19 ventôse dernier, qu'il y avait à-peu-près trois mois qu'il avait été porter de sa part une lettre audit *Fresnières*, pour l'engager à venir le voir, et que *Fresnières* était venu réellement deux fois le voir,

A répondu que cela était faux.

Léridan, interpellé de déclarer s'il persistait dans sa déclaration à cet égard,

A répondu : Oui, Citoyen, j'y persiste.

Avons demandé à *Joyau* comment il avait connu *Léridan*,

A répondu : En Bretagne.

Interpellé de déclarer s'il ne l'avait pas vu à Paris,

A répondu : Non, Citoyen.

Léridan, interpellé de déclarer si *Joyau* ne l'engagea pas à l'aller voir à Paris,

A répondu : Oui, Citoyen, je persiste dans toutes les déclarations que j'ai faites dans mes interrogatoires, relativement à *Joyau*, *Burban* et *Georges Cadoudal*.

Lecture faite du présent interrogatoire, *Léridan*, *Joyau*, *Burban* et *Georges Cadoudal* ont dit icelui être exact, et ont persisté dans leurs déclarations ; *Léridan* a signé avec nous et le commis greffier. *Joyau*, *Burban* et *Georges Cadoudal* ont déclaré ne vouloir signer. Ainsi *signé* THURIOT, BARÉ et LÉRIDAN.

N.° 31.

INTERROGATOIRE de Henri-Odille-Pierre-Jean Rolland, *du 9 Germinal an 12.*

CEJOURD'HUI 9 germinal de l'an 12 de la République française :

Nous *Jacques-Alexis Thuriot*, juge du tribunal criminel et spécial du département de la Seine, &c. avons fait extraire de la maison de l'Abbaye, et amener devant nous le nommé *Rolland*, auquel avons

demandé ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance, profession et domicile;

A répondu : *Henri-Odille-Pierre-Jean Rolland* âgé de 45 ans, ayant un intérêt dans l'entreprise militaire de l'armée des Côtes, demeurant rue de la Loi, maison du Cercle, n.° 152.

Lui avons demandé s'il n'était pas à sa connaissance que d'autres personnes que celles par lui désignées dans les interrogatoires qu'il a subis devant le C.^en *Réal*, conseiller d'état, ne sont pas venues chez lui pour voir *Pichegru* lorsqu'il y a logé les 15 et 16 pluviôse dernier,

A répondu : Je me suis rappelé qu'au moment où l'ex-général *Lajolais* avait accompagné chez moi l'ex-général *Pichegru*, il était accompagné du jeune *Couchery*, qui portait un petit paquet sous son bras, renfermant des effets pour *Pichegru*.

Interpellé de déclarer s'il n'a pas autre chose à ajouter à ses déclarations,

A dit : Je ne me souviens de rien dans ce moment.

Lecture à lui faite du présent, a dit icelui être exact, a persisté dans ses réponses, et a signé avec nous et le greffier.

Signé HENRI ROLLAND, THURIOT et BARÉ.

En ce moment avons fait extraire de la tour du

Temple, et comparaître devant nous, en présence dudit *Rolland, Jean-Victor Moreau,* général.

Avons interpellé ledit *Rolland* de déclarer s'il le reconnaissait pour être le général *Moreau*, dont il avait parlé dans ses interrogatoires devant le C.^en *Réal,* conseiller d'état, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieure de la République, les 25 et 29 pluviose dernier;

A répondu : Oui, Citoyen, je le reconnais pour être le général *Moreau,* dont j'ai parlé dans lesdits deux interrogatoires.

Interpellation faite au général *Moreau* de déclarer s'il reconnaît ledit *Rolland,*

A répondu : Je le reconnais; il a été administrateur général des équipages de l'armée, et a fait ce service pendant près de quatre ans sous mes ordres : depuis cette époque un sentiment naturel l'a toujours déterminé à venir me voir. Il venait chez moi à Paris quelquefois, à huit jours, à quinze jours, à un mois de distance.

A lui demandé, l'avez-vous vu souvent dans le mois de pluviôse !

A répondu : Peut-être plus souvent, parce que j'avais passé long-temps à la campagne. Je crois cependant qu'il y est venu deux on trois fois de suite.

Lecture faite du présent, ledit *Rolland* et le géné-

ral *Moreau* ont dit icelui être exact, ont persisté dans leurs réponses, et ont signé avec nous et le greffier.

Signé HENRI ROLLAND, MOREAU, THURIOT et BARÉ.

En ce moment avons fait extraire de la tour et paraître devant nous, en présence dudit *Rolland*, l'ex-général *Pichegru*.

Avons interpellé ledit *Rolland* de déclarer s'il reconnaissait l'ex-général *Pichegru* pour être celui dont il avait parlé dans ses interrogatoires devant le C.^en *Réal*, conseiller d'état, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieure de la République, les 25 et 29 pluviôse dernier.

A répondu : Oui, citoyen, je le reconnais pour être l'ex-général *Pichegru*, dont j'ai parlé dans mes deux interrogatoires.

Interpellation faite à l'ex-général *Pichegru* de déclarer s'il reconnaissait ledit *Rolland*,

A répondu : Oui, citoyen, je le reconnais.

Lecture faite du présent, lesdits *Rolland* et *Pichegru* ont dit icelui être exact, ont persisté dans leurs réponses ; ledit *Rolland* a signé avec nous et le greffier, *Pichegru* ayant déclaré ne vouloir signer.

Ainsi *signé*, HENRI ROLLAND, THURIOT et BARÉ.

En ce moment, avons fait extraire de la tour et paraître devant nous, présence dudit *Rolland*, l'ex-général *Lajolais*.

Avons interpellé ledit *Rolland* de déclarer s'il le reconnaissait pour être celui dont il avait parlé dans ses deux interrogatoires devant le C.^en^ *Réal*, conseiller d'état, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieure de la République, les 25 et 29 pluviôse dernier;

A répondu: Oui, Citoyen, je le reconnais pour être l'ex-général *Lajolais*, dont j'ai parlé dans mesdits deux interrogatoires.

Interpellation faite à l'ex-général *Lajolais* de déclarer s'il reconnaît ledit *Rolland*,

A répondu : Oui, Citoyen, je le reconnais.

A lui demandé si lorsqu'il a conduit *Pichegru* chez ledit *Rolland*, il n'y avait pas avec eux un jeune homme nommé *Couchery*, qui portait un petit paquet d'effets pour *Pichegru*,

A répondu : Oui, Citoyen ; j'avais oublié cette circonstance ; c'est *Victor Couchery*, frère de l'ex-député.

A lui demandé si c'est de *Rolland*, présent, qu'il a entendu parler dans ses interrogatoires,

A répondu : Oui, Citoyen, c'est de lui.

Lecture faite du présent, lesdits *Lajolais* et *Rolland*

Rolland ont dit icelui être exact, ont persisté dans leurs réponses, et ont signé avec nous et le greffier,

Signé LAJOLAIS, HENRI ROLLAND, THURIOT et BARÉ.

N.° 32.

INTERROGATOIRE et confrontation de Pichegru *et* Rolland, *le 10 Germinal.*

L'AN 12 de la République, le 10 germinal, nous *Jean-Alexis Thuriot*, juge du tribunal du département de la Seine, &c.

Avons fait extraire de la tour et amener devant nous l'ex-général *Pichegru*, aussi dénommé au procès;

Avons fait donner lecture audit ex-général *Pichegru* des deux interrogatoires subis par ledit *Rolland*, les 25 et 29 pluviôse dernier, devant le C.^en *Réal*, conseiller d'état, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la sûreté et à la tranquillité intérieure de la République;

L'avons interpellé de déclarer s'il avait des observations à faire sur iceux;

A répondu : Aucune.

A lui observé qu'il résulte de sa réponse, qu'il

reconnaît pour vrai tout ce qui a été déclaré par *Rolland*,

A répondu : Pas du tout.

Interpellé de nouveau de spécifier les faits qu'il prétend n'être pas exacts,

A dit : Je ne me permettrai aucune observation sur ce qui a été dit par ledit *Rolland.*

A lui demandé s'il veut qu'il lui soit donné une seconde lecture desdits deux interrogatoires, afin qu'il puisse s'expliquer sur chaque article sur lequel il pensera devoir faire des observations,

A répondu : C'est inutile, je n'ai rien à observer.

Rolland, interpellé de déclarer s'il persiste dans ses réponses et déclarations consignées audits deux interrogatoires,

A répondu : Oui, j'y persiste; elles sont conformes à la vérité.

Lecture faite du présent procès-verbal, *Pichegru* et *Rolland* ont déclaré icelui contenir vérité.

Ledit *Rolland* a signé avec nous.

Pichegru a déclaré ne vouloir signer.

Ainsi *signé*, THURIOT, ROLLAND, BONNEMAIN.

N.° 33.

DÉCLARATION de François - Louis Ruzilion, *du 15 Ventôse an 12,*

NOUS, Conseiller d'état, Préfet de police, avons fait comparaître pardevant nous un individu qui vient d'être arrêté à l'instant, et qui nous a dit s'appeler *François-Louis Ruzilion*, né à Yverdon, canton du Léman, lequel nous a déclaré qu'étant à Londres, où il a resté depuis environ l'année 1800, ayant fait seulement divers voyages en Allemagne, à Munich, Francfort et autres endroits de la Souabe, *Pichegru* lui proposa, il y a environ neuf semaines, de venir avec lui à Paris; qu'en conséquence ils s'embarquèrent à bord du bâtiment du capitaine *Wright*, qui les débarqua à la falaise de Biville, lieu où l'on était dans l'usage de faire tous les débarquemens de ce genre; qu'ils étaient environ six de ce débarquement, dont le nommé *Rochelle*, un *Polignac* (le plus grand des deux frères), *Pichegru* et *Lajolais*; qu'il ne se rappelle pas le nom des autres en ce moment, mais qu'il nous les déclarera dès qu'il s'en souviendra; qu'il est forcé de nous déclarer qu'à son regret il s'est réuni avec eux pour opérer, en France, le renversement du Gouverne-

ment actuel; que *Polignac* lui a fait connaître que c'était l'objet de son voyage; qu'il était d'accord avec *Georges*, *Pichegru* et *Moreau*, pour y parvenir, et que les moyens étaient assurés; qu'il nous déclare qu'il n'a accepté de se lier ainsi avec *Pichegru* que parce qu'on ne lui avait pas tenu parole lorsqu'il avait demandé de servir de tous ses moyens le Gouvernement actuel de France; que le général *Brune* lui avait promis de le laisser tranquille chez lui; et qu'au lieu de lui tenir sa promesse, il l'avait fait enfermer au Temple; qu'il a tout lieu de croire que c'est sur-tout avec le ci-devant comte d'*Artois* que *Pichegru* a préparé tous ses moyens; que c'est le baron *de Roll* qui a présenté lui *Ruzilion* au comte d'*Artois*; qu'il croit que le baron *de Roll*, qui a un régiment en Angleterre, n'a pas quitté ce pays; qu'il ne peut nous déclarer où est *Georges* en ce moment; qu'il le croit cependant encore à Paris; mais qu'ayant cessé de demeurer avec lui depuis environ un mois, qui est à-peu-près l'époque où *Georges* et *Pichegru* quittèrent la maison de Chaillot, où lui *Ruzilion* a demeuré avec eux pendant trois ou quatre jours, il ne sait pas où s'est réfugié *Georges*, lui *Ruzilion* ayant presque toujours couché chez des filles, et jamais deux nuits de suite chez la même; qu'il ne connaît pas assez Paris pour pou-

voir nous désigner les rues et encore moins les lieux : nous a affirmé la présente déclaration contenir vérité, et a signé avec nous ces présentes. *Signé* DUBOIS *et* François-Louis RUZILION.

Et ledit jour, 15 ventôse, onze heures du soir, ledit *François-Louis Ruzilion*, nous a déclaré, pour ajouter à sa précédente déclaration, et pour l'expliquer, que c'est le général *Lajolais* qui, en arrivant à Londres, a déclaré que le général *Moreau*, mécontent du gouvernement du Premier Consul, desirait et voulait aider de tout son pouvoir à le renverser; mais que depuis que *Georges* et *Pichegru* étaient arrivés à Paris, et avaient vu le général *Moreau*, ainsi que les deux *Polignac* et le ci-devant marquis de *Rivière* l'ont dit au déclarant, ledit général *Moreau* avait dit qu'il voulait bien coopérer de tous ses moyens au renversement du Premier Consul, mais non pas pour arriver aux fins que *Lajolais* avait promises au comte d'*Artois*, lors de son voyage à Londres : et a signé avec nous la présente addition de sa déclaration, qu'il affirme sincère et véritable.

Signé François-Louis RUZILION et DUBOIS.

FIN.

423